

Draquignan



**DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX A LA
DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

PORTRAIT DE LA COMMUNE

QUELS BESOINS SOCIAUX NON-COUVERTS ?

2015 / 2016

Table des matières

PRESENTATION DE LA DEMARCHE.....	5
Objectifs de la démarche :.....	5
Présentation de la méthode :.....	5
I. LE PORTRAIT DE LA COMMUNE.....	6
I.A. Démographie.....	6
I.A.1. Densité et évolution du nombre d’habitants.....	6
I.A.2. Répartition par âge et sexe.....	8
I.A.3. Les ménages.....	9
I.A.4. Catégories socioprofessionnelles et secteurs d’activité :	11
I.A.5. Niveau de formation.....	12
FICHE SYNTHÈSE DEMOGRAPHIE	13
I.B. Logement.....	14
I.B.1. Un coût du logement qui pèse de plus en plus lourd :	14
I.B.2. Locataires ou propriétaires ?.....	15
I.B.3. Petites ou grandes surface ?	16
I.B.4. Logements sociaux.....	16
I.B.5. Des résidences secondaires très peu présentes.....	17
FICHE SYNTHÈSE LOGEMENT.....	18
I.C. Emploi et chômage.....	19
I.C.1. Evolution de la population active.....	19
I.C.2. Attractivité de l’emploi à Draguignan.....	20
I.C.3. Le chômage à Draguignan.....	21
I.C.4. Les salariés précaires et ceux à temps partiel.....	21
FICHE SYNTHÈSE EMPLOI CHOMAGE	23
I.D. Revenus et inégalités.....	24
I.D.1. Part des ménages fiscaux imposables :.....	24
I.D.2. Les revenus des Dracénois :	24
I.D.3. Le salaire des dracénois.....	26
I.D.4. Taux de bas revenu de la zone d’emploi.....	27
FICHE SYNTHÈSE REVENUS.....	28
I.E. Précarité et pauvreté.....	29
I.E.1. Taux de couverture de la CAF.....	29
I.E.2. Taux de précarité de la population CAF dracénoise.....	30

III.B.1. Création d'un Comité Local d'Action Sociale Jeunesse.....	66
III.B.2. Engager le CCAS dans la dynamique des Services Civiques.	66
III.B.3. S'appuyer sur les projets intergénérationnels.....	67
III.C. Préconisations pour les dracénois en situation de handicap.....	67
III.C.1. Création d'un dispositif d'accès à l'information : le Guichet Unique du CCAS.	67
III.C.2. Développement du maillage partenarial « Handicap » du CCAS.....	68

PRESENTATION DE LA DEMARCHE.

Objectifs de la démarche :

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est définie ainsi par le code de l'action sociale et des familles :

- article R.123-1 : « Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. »

- article R.123-2 : « Les centres d'action sociale mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article R.123-1, une action sociale générale, telle qu'elle est définie par l'article L.123-5 et des actions spécifiques. Ils peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature. »

Le code de l'action sociale et des familles ne définit pas précisément ce que recouvre le terme de besoins sociaux. Il indique simplement que leur analyse doit servir de base à la mise en œuvre de l'action du CCAS.

A Draguignan, Le Conseil d'Administration du CCAS et sa direction ont choisi pour cette première démarche d'observation sociale d'étudier les besoins sociaux non couverts des Dracénois.

A partir du Portrait Communal (première partie de l'ABS) et des Zooms Prioritaires qui en découlent (TOME 2 de l'ABS), l'Equipe Municipale proposera des stratégies de développement social local afin de s'atteler à répondre au mieux aux besoins identifiés.

Présentation de la méthode :

Afin d'appréhender au mieux la réalité des besoins sociaux sur le territoire communal, il nous a semblé indispensable de diversifier les sources d'informations et les formes d'observation. Ainsi l'analyse est fondée au niveau qualitatif sur les données de l'INSEE, de la CAF, de la CNAM, de la « Fondation Abbé Pierre contre le Mal Logement » et des observatoires sociaux régionaux.

Ces données statistiques bien que très complètes ont le défaut de dresser un portrait très souvent à N-2 voire N-3. C'est pour cela que la seconde partie de l'ABS proposera pour affiner :

- un Zoom territorial par IRIS afin de mieux définir les zones socialement prioritaires,

- des Zooms qualitatifs selon les besoins pointés dans cette première partie de l'ABS,

-une réflexion qualitative transversale au travers d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs associatifs et institutionnels de l'action sociale ou de l'insertion.

I. LE PORTRAIT DE LA COMMUNE.

I.A. Démographie.

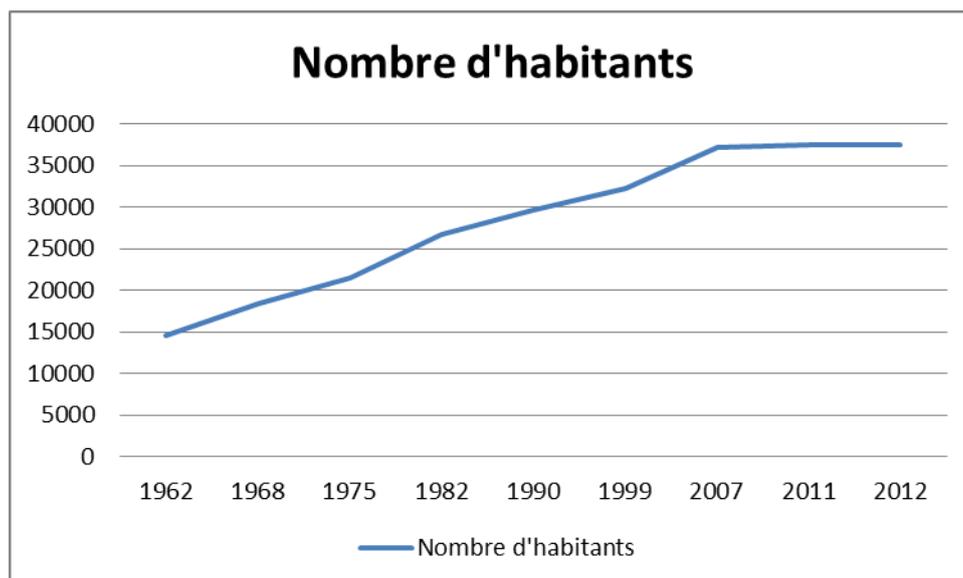
I.A.1. Densité et évolution du nombre d'habitants.

Préfecture du Var jusqu'en 1974 et actuelle sous-préfecture, Draguignan a été classée en 2012 par l'INSEE comme la 195^{ème} commune de France et la 5^{ème} du Var en termes de population avec 37 476 habitants (population municipale 2012 INSEE).

La ville de Draguignan se caractérise par une densité de population assez importante pour une commune de l'Est-Var avec 698 habitants au km² (en comparaison aux communes de Fréjus et Saint-Raphaël).

Commune	Densité
Draguignan	698 hab./km ²
Fréjus	514 hab./km ²
Saint-Raphaël	381 hab./km ²

L'évolution démographique de Draguignan a été largement positive de 1962 à 2007 ce qui lui a alors permis d'atteindre une population de 37 117 habitants (source INSEE).



La population légale INSEE 2012 fait état d'un nombre de 37 476 habitants.

Entre 2007 et 2012, on observe donc une stabilisation légèrement positive de la population avec une augmentation de 359 habitants (par rapport à la population légale 2012 pour l'INSEE de 37476 habitants).

Cette relative stabilisation reste un élément positif au regard de l'évolution départementale qui voit la population de ses grandes villes décroître (à l'exception du cas particulier de la Seyne sur Mer) au profit des communes rurales de plus petites tailles du centre Var qui attirent de plus en plus les Varois.

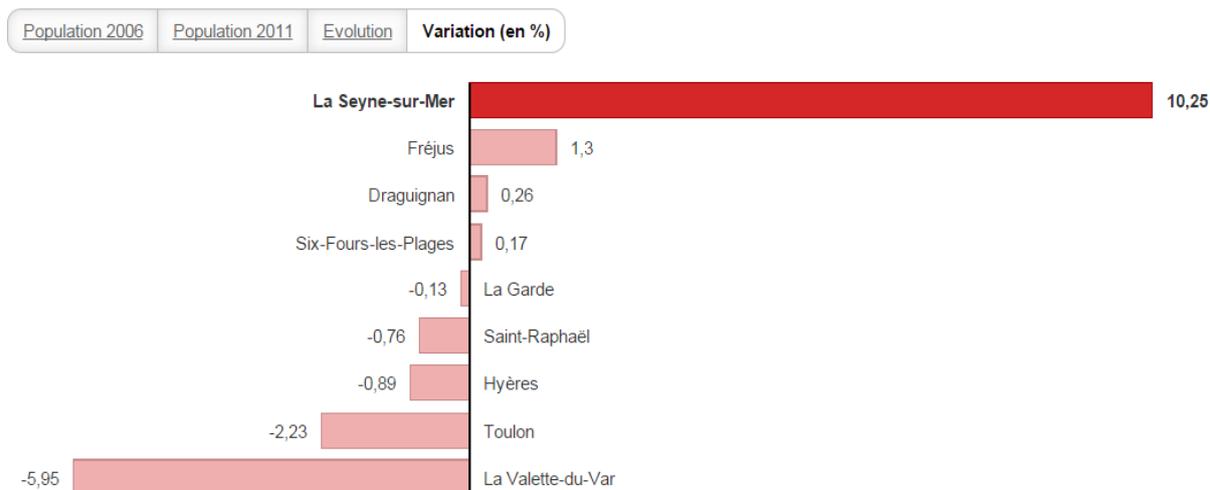


Fig : Pourcentage de variation des populations entre 2006 et 2011 dans les grandes villes du Var.

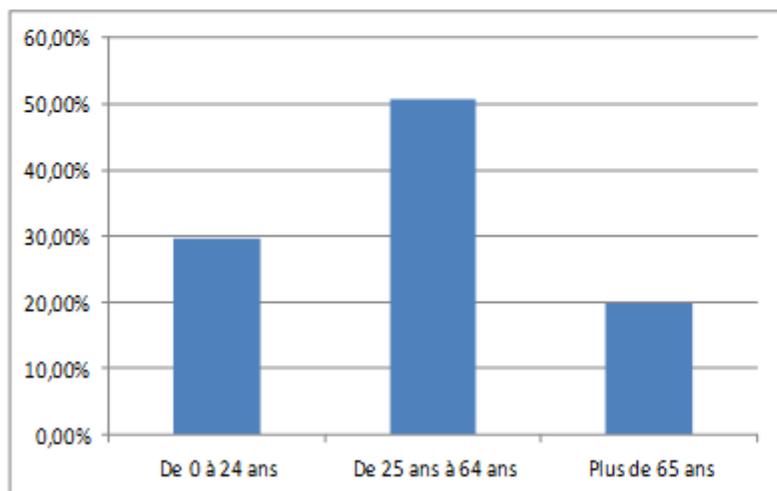
Cette légère augmentation est d'autant plus positive qu'elle est principalement due à une dynamique démographique liée à un solde naturel positif. En effet, les naissances des deux dernières années couvrent largement les décès enregistrés sur la commune.

année	naissances	taux de natalité	décès	taux de mortalité	taux d'accroissement naturel
2013	436	11,63‰	268	7,15‰	0,45%
2014	509	13,60‰	317	8,46‰	0,51%

Draguignan s'inscrit donc dans une dynamique de natalité positive qui lui permet de compenser une attractivité relative en termes de nouveaux arrivants.

I.A.2. Répartition par âge et sexe.

	Hommes	Femmes	Ensemble	Pourcentage
De 0 à 24 ans	5 501	5 572	11 073	29,55%
De 25 ans à 64 ans	9 233	9 778	19 011	50,73%
Plus de 65 ans	3 065	4 327	7 392	19,72%
Ensemble	17 799	19 677	37 476	100%

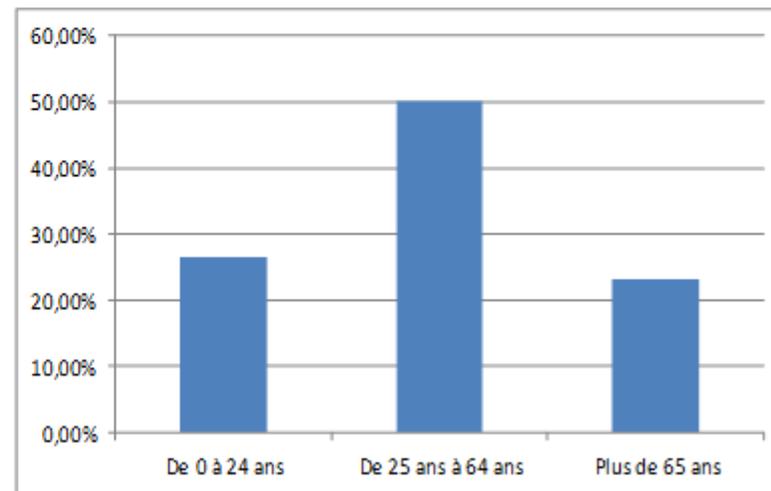


Répartition par sexe et catégories d'âge : Draguignan 2012 (INSEE).

La structure par âge laisse apparaître, en comparaison à la population départementale, une part des jeunes (de 0 à 24 ans) supérieure de quasiment 3 % (2,93%). Draguignan serait donc une commune jeune au regard du reste du Var.

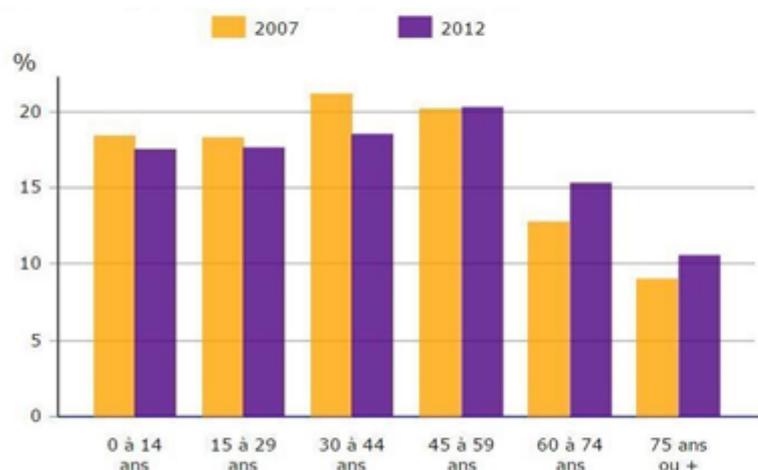
D'autant plus qu'avec une tranche d'âge de 25 à 64 ans identique entre le département et la commune, le différentiel se crée autour des plus de 65 ans avec 3,44 % de sénior en moins à Draguignan par rapport à la moyenne départementale.

	Hommes	Femmes	Ensemble	Pourcentage
De 0 à 24 ans	139 989	132 068	272 057	26,62%
De 25 ans à 64 ans	248 308	264 694	513 002	50,21%
Plus de 65 ans	102 333	134 278	236 611	23,16%
Ensemble	490 630	531 040	1 021 670	100%



Répartition par sexe et catégories d'âge : Département du Var 2012 (INSEE).

Evolution de la population par grandes tranches d'âges:



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	2012	%	2007	%
Ensemble	37 476	100,0	37 117	100,0
0 à 14 ans	6 588	17,6	6 842	18,4
15 à 29 ans	6 638	17,7	6 799	18,3
30 à 44 ans	6 945	18,5	7 883	21,2
45 à 59 ans	7 594	20,3	7 499	20,2
60 à 74 ans	5 754	15,4	4 758	12,8
75 ans ou plus	3 958	10,6	3 337	9,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Ce constat de ville jeune au regard du reste du département, masque cependant le fait que la commune est en train d'en suivre l'évolution. En effet, lorsqu'on regarde dans le détail l'évolution de la structure par âge entre 2007 et 2012 on s'aperçoit que la ville était encore plus jeune en 2007 et que la population des séniors croît considérablement entre les 2 dates (+ 4,2 % de personnes âgées de plus de 60 ans entre 2007 et 2012).

La ville de Draguignan se situe au carrefour d'une commune jeune qui commence à vieillir.

I.A.3. Les ménages.

Composition des ménages :

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2012	%	2007	%	2012	2007
Ensemble	16 649	100,0	15 960	100,0	36 187	35 984
Ménages d'une personne	5 883	35,3	5 338	33,4	5 883	5 338
<i>hommes seuls</i>	2 345	14,1	2 026	12,7	2 345	2 026
<i>femmes seules</i>	3 538	21,2	3 312	20,8	3 538	3 312
Autres ménages sans famille	411	2,5	415	2,6	904	1 008
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	10 356	62,2	10 206	64,0	29 401	29 638
<i>un couple sans enfant</i>	4 469	26,8	4 177	26,2	9 132	8 568
<i>un couple avec enfant(s)</i>	4 063	24,4	4 350	27,3	15 460	16 766
<i>une famille monoparentale</i>	1 824	11,0	1 679	10,5	4 809	4 304

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

En 2012, on note que la part des personnes vivant seules a fortement augmenté, avec une hausse de quasiment 2 % depuis 2007. Cette part est supérieure de plus d'1% à la moyenne départementale (34,1%) et d'un peu moins d'1% par rapport à la moyenne nationale (34,5%). La proportion de femmes seules est supérieure à la moyenne varoise (+0,9%) et à la moyenne française (+1,3%).

La part des familles diminue donc sensiblement entre les deux périodes et plus fortement au regard des moyennes départementale et nationale.

Composition des familles :

Evolution de la composition des familles :

Ville de Draguignan:

	2012	%	2007	%
Ensemble	10 423	100,0	10 273	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>4 064</i>	<i>39,0</i>	<i>4 360</i>	<i>42,4</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>1 864</i>	<i>17,9</i>	<i>1 703</i>	<i>16,6</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>301</i>	<i>2,9</i>	<i>215</i>	<i>2,1</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>1 563</i>	<i>15,0</i>	<i>1 488</i>	<i>14,5</i>
Couples sans enfant	4 495	43,1	4 210	41,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Département du Var:

	2012	%	2007	%
Ensemble	293 110	100,0	286 289	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>111 338</i>	<i>38,0</i>	<i>112 496</i>	<i>39,3</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>43 039</i>	<i>14,7</i>	<i>39 963</i>	<i>14,0</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>7 336</i>	<i>2,5</i>	<i>5 839</i>	<i>2,0</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>35 703</i>	<i>12,2</i>	<i>34 124</i>	<i>11,9</i>
Couples sans enfant	138 734	47,3	133 830	46,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

La ville connaît entre les deux périodes de recensement une forte diminution du pourcentage des couples avec enfant(s). Les couples sans enfants augmentent dans leur proportion, mais se situent largement en-dessous de la moyenne départementale.

Un autre élément notable, qui apparaît dans l'évolution-comparative ci-dessus, est l'augmentation de la proportion des familles monoparentales à Draguignan. Cette augmentation de 1,3 %, entre les deux recensements, peut sembler modérée, mais porte cependant le taux des familles monoparentales à 3,2% au-dessus de la moyenne départementale.

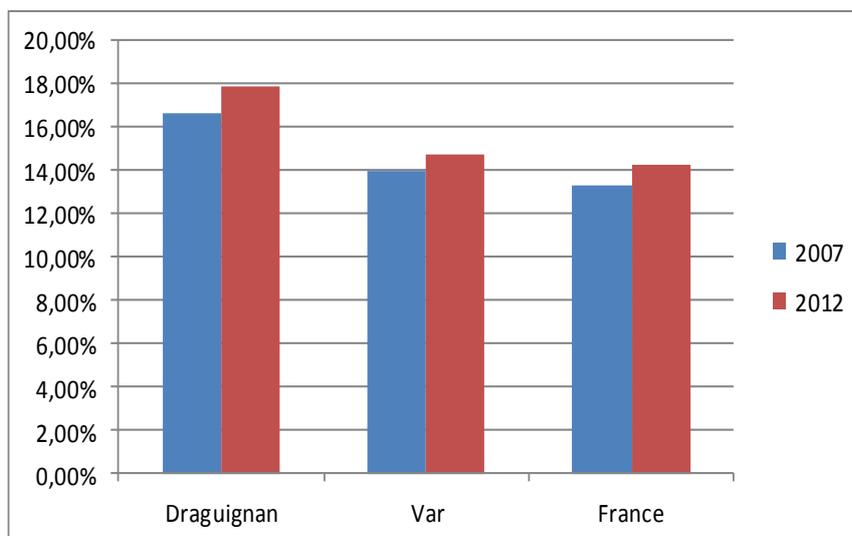


Fig - Evolution de la proportion des familles monoparentales dans la composition des familles

La comparaison aux moyennes départementales et nationales accentue l'importance de la proportion des familles monoparentales à Draguignan. Les détails de ces chiffres mettent également en avant l'importance des femmes seules avec enfant(s) dans la commune (+2,8% par rapport au Var, +3,2% par rapport à la France).

I.A.4. Catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activité :

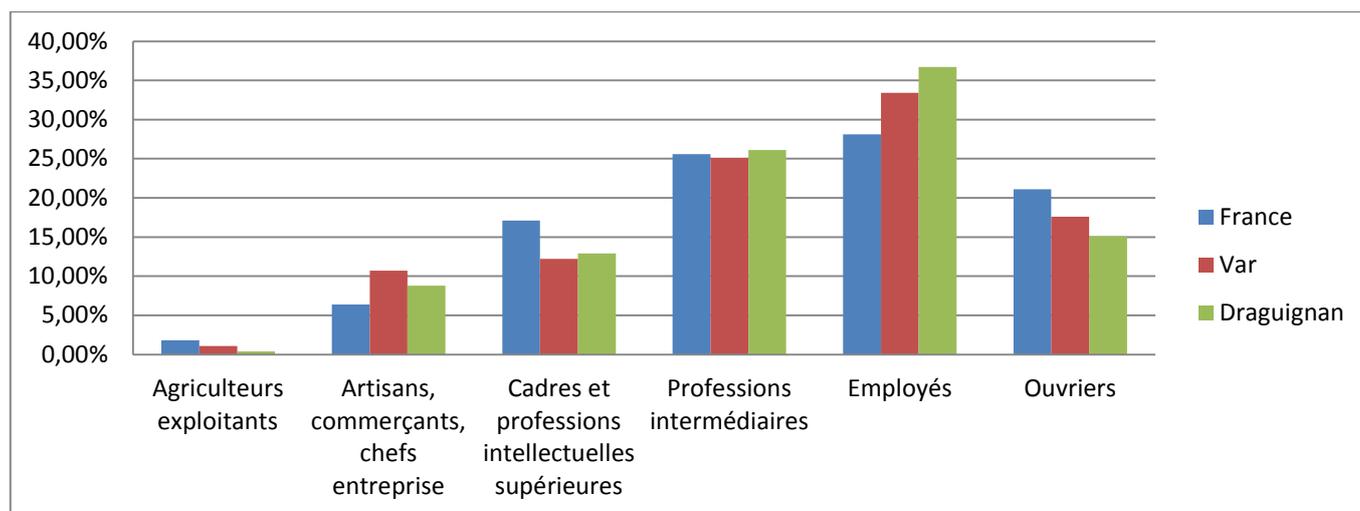


Fig : Répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles.

En 2012, Draguignan présente une sur-représentation des « employés » et une sous- représentation des « ouvriers » et des « cadres et des professions intellectuelles supérieures ».

Cette répartition s'explique en grande partie par la particularité de la commune dracénoise aux niveaux des secteurs d'activités. En effet, la ville se démarque avec un secteur d'activité « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » supérieur de 15,4% à la moyenne nationale et un secteur « industriel » très faible inférieur de 8,1% à la moyenne nationale.

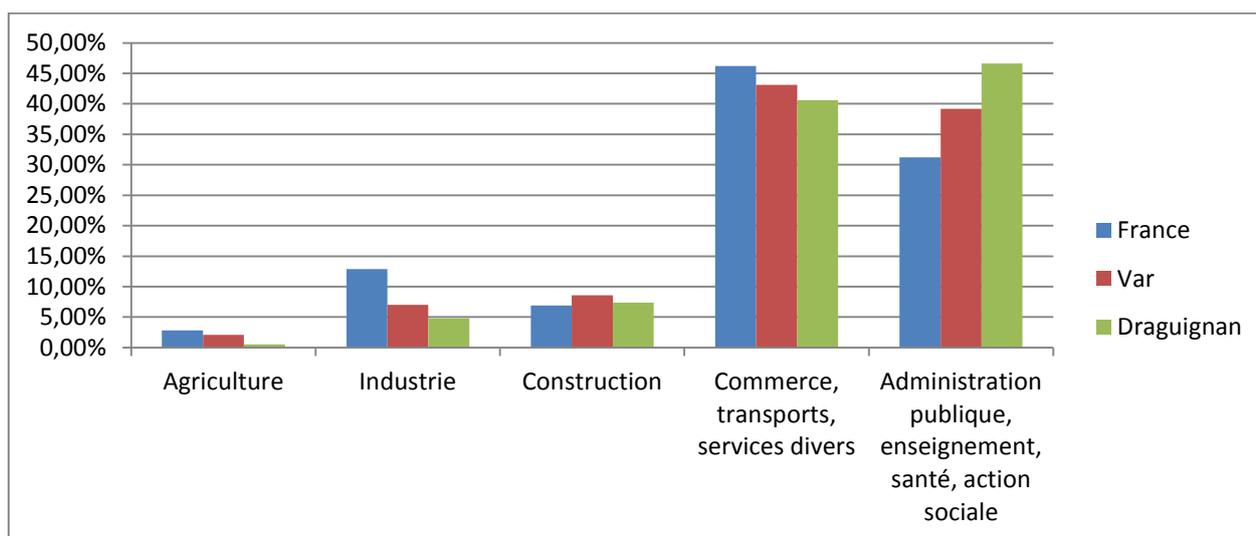


Fig : Répartition des emplois par secteurs d'activité.

Cette importance du « secteur public » s'explique par une grande représentation des administrations sur une commune de taille moyenne : sous-préfecture, services municipaux, hôpital, EHPAD municipal, écoles, collèges, lycées, IUFM, Ecoles Militaires...

Nous pouvons toutefois noter que la part de ce secteur d'activité « Administration publique... » a diminué de 0,7% entre 2007 et 2012.

I.A.5. Niveau de formation.

Au regard des données INSEE 2012, nous constatons que la population Dracénoise présente un niveau de formation qui correspond bien aux moyennes départementale et nationale.

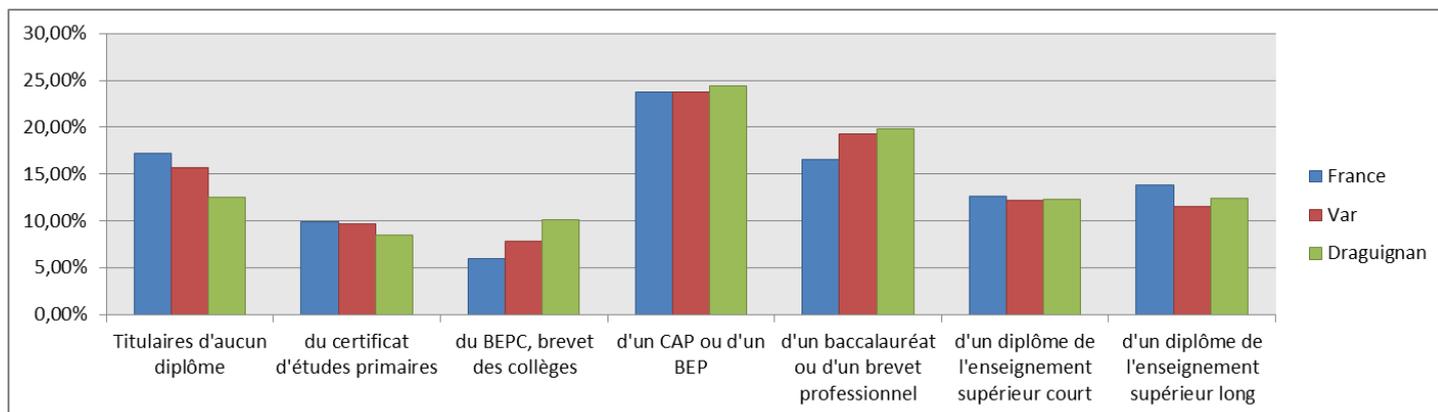


Fig : Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme le plus élevé obtenu.

On note un petit écart de diplômés du supérieur avec 1,4% de moins au regard de la moyenne nationale mais 1 % de mieux sur la même catégorie par rapport à la moyenne départementale.

Taux de scolarisation des plus de 17 ans :

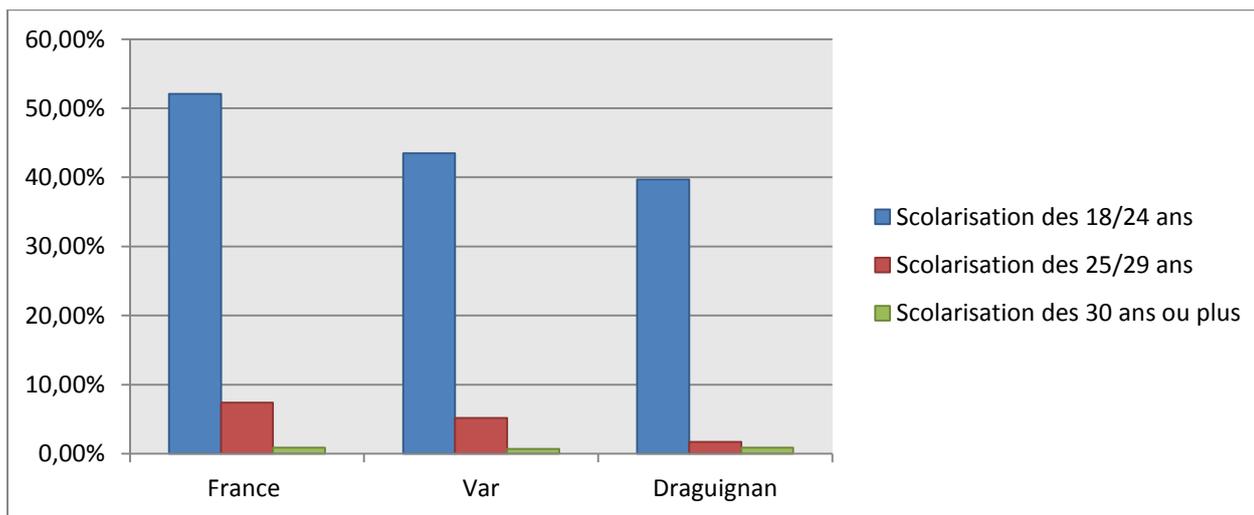
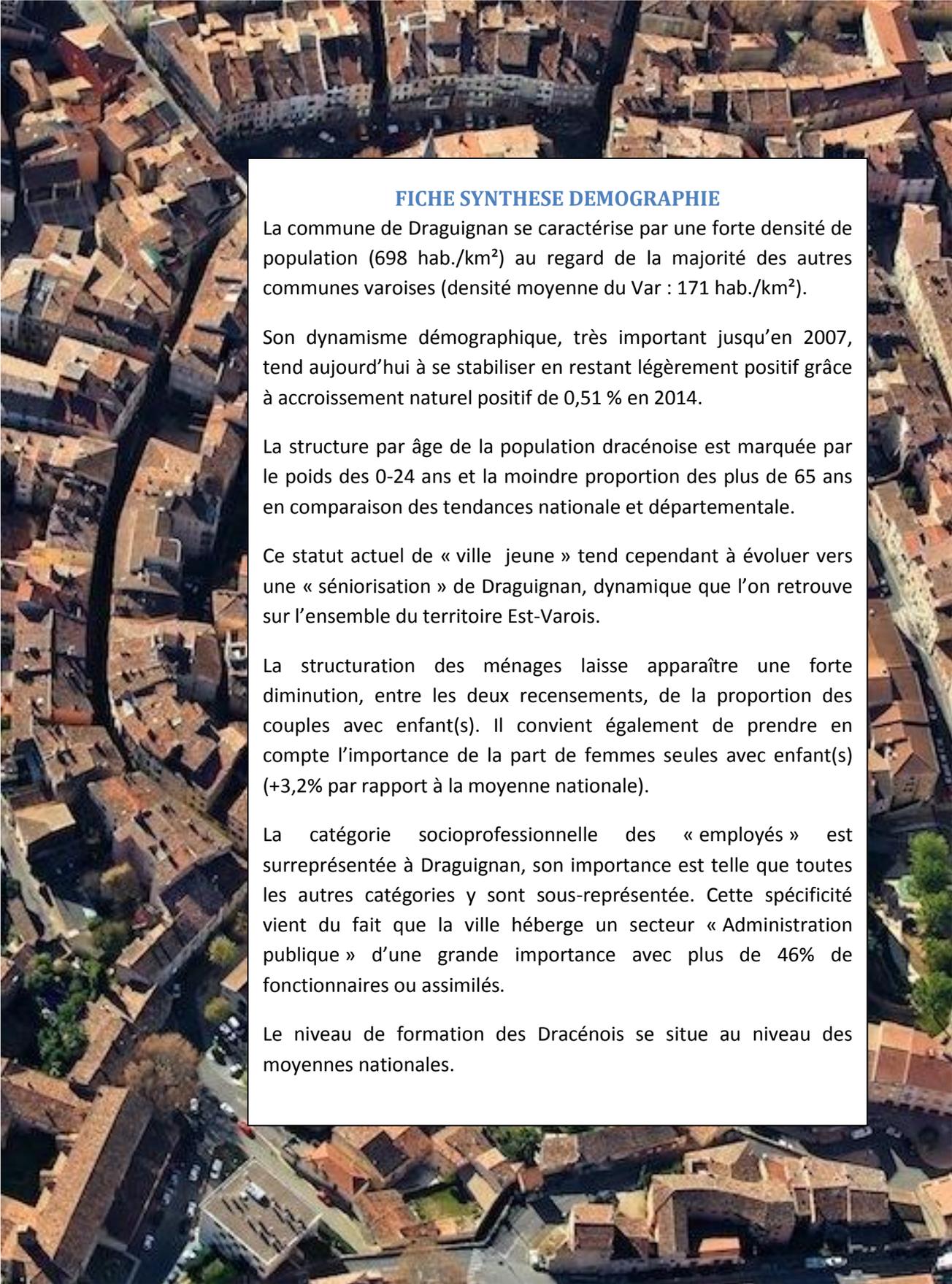


Fig : Comparatif des taux de scolarisation des plus de 17 ans.

Même si les chiffres actuels de diplômés du supérieur restent très proches de la moyenne nationale, le taux de scolarisation des 18/24 ans laisse apparaître un net écart avec le Var et encore plus avec la France.

Le nombre de diplômés du supérieur sera peut-être en diminution dans les années à venir ?



FICHE SYNTHÈSE DEMOGRAPHIE

La commune de Draguignan se caractérise par une forte densité de population (698 hab./km²) au regard de la majorité des autres communes varoises (densité moyenne du Var : 171 hab./km²).

Son dynamisme démographique, très important jusqu'en 2007, tend aujourd'hui à se stabiliser en restant légèrement positif grâce à un accroissement naturel positif de 0,51 % en 2014.

La structure par âge de la population dracénoise est marquée par le poids des 0-24 ans et la moindre proportion des plus de 65 ans en comparaison des tendances nationale et départementale.

Ce statut actuel de « ville jeune » tend cependant à évoluer vers une « séniorisation » de Draguignan, dynamique que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire Est-Varois.

La structuration des ménages laisse apparaître une forte diminution, entre les deux recensements, de la proportion des couples avec enfant(s). Il convient également de prendre en compte l'importance de la part de femmes seules avec enfant(s) (+3,2% par rapport à la moyenne nationale).

La catégorie socioprofessionnelle des « employés » est surreprésentée à Draguignan, son importance est telle que toutes les autres catégories y sont sous-représentées. Cette spécificité vient du fait que la ville héberge un secteur « Administration publique » d'une grande importance avec plus de 46% de fonctionnaires ou assimilés.

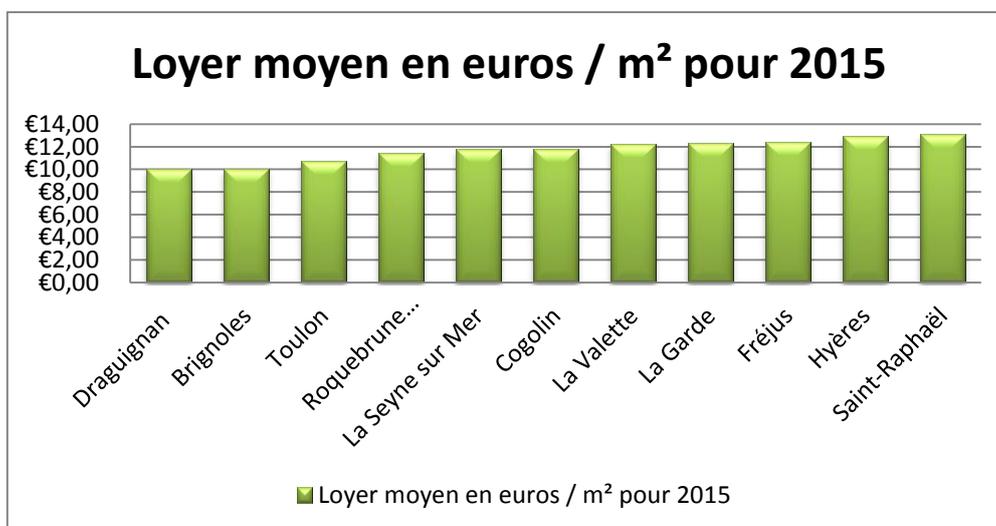
Le niveau de formation des Dracénois se situe au niveau des moyennes nationales.

I.B. Logement.

Remarque : Les données qui suivent sont extraites de l'Observatoire « CLAMEUR » (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux).

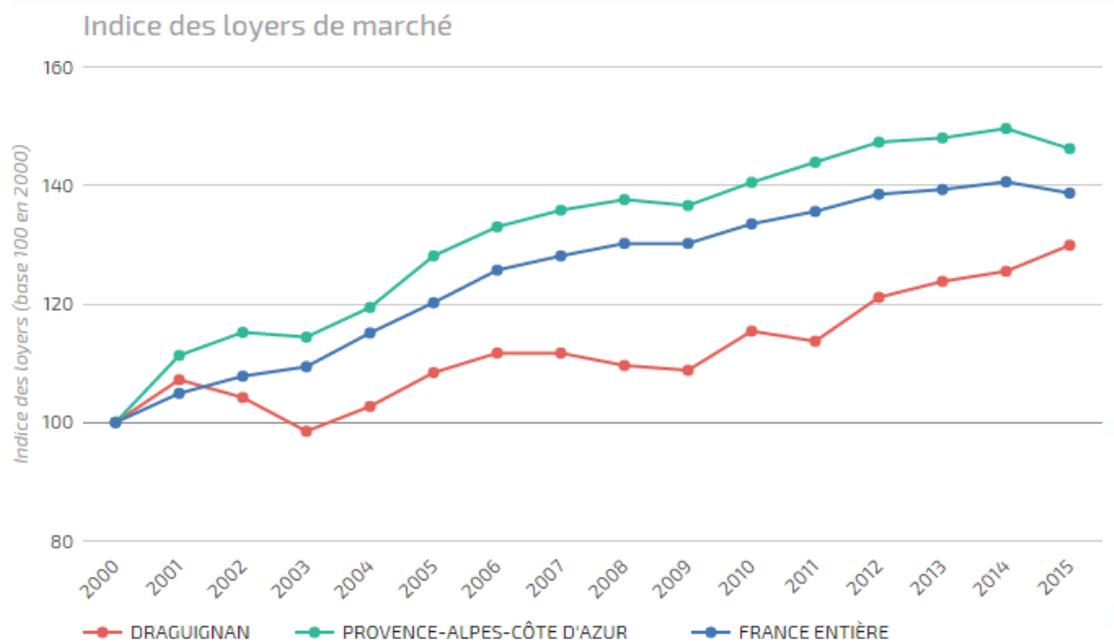
I.B.1. Un coût du logement qui pèse de plus en plus lourd :

Le loyer moyen à Draguignan en 2015 est de 10,00 €/m², il figure parmi les plus bas du département et se distingue comme étant le plus bas des villes de taille importante.



Cette tendance de loyer relativement bas pour le Var n'est pas nouvelle, mais il convient de la relativiser par une évolution inverse des loyers de la ville par rapport aux évolutions départementale et nationale.

Taux de variation des loyers de marché (en %)	Moyenne annuelle 2000 - 2015	Année 2015
DRAGUIGNAN	1,8	3,5
VAR	2,0	-1,3
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	2,6	-2,3
FRANCE ENTIÈRE	2,2	-1,3



La ville a ainsi vu ses loyers augmentés dans un marché où la tendance baissière est pourtant générale (+3,5% en un an).

I.B.2. Locataires ou propriétaires ?

En France, les résidences principales sont majoritairement occupées par leur propriétaire (57,8%). Dans le Var, cette tendance est encore plus marquée avec 59,1% des logements occupés par leur propriétaire (Chiffres INSEE).

Par rapport à cette tendance, la commune de Draguignan se démarque nettement avec seulement 50,3% de propriétaires qui occupent ces résidences principales. La part de locataires est très importante à Draguignan.

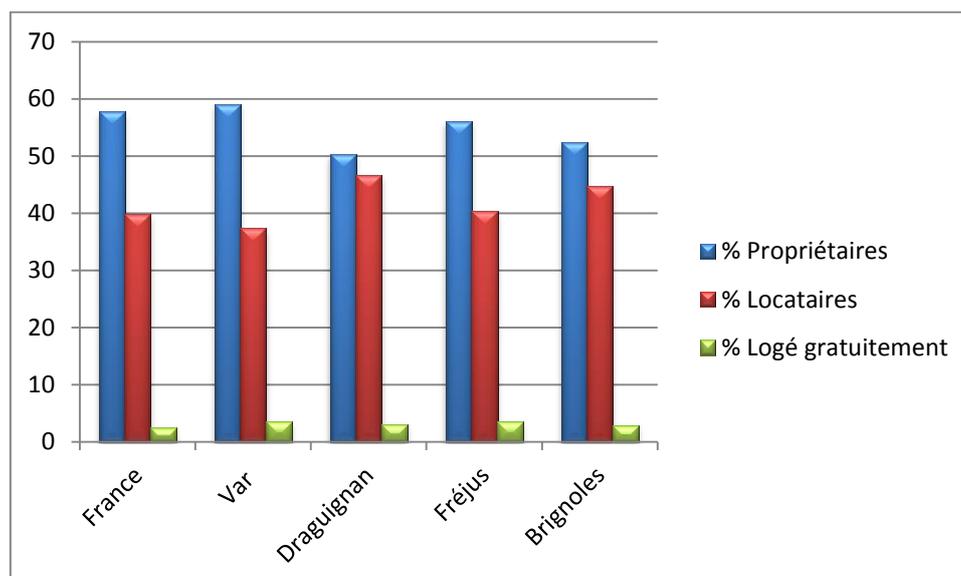


Fig : Comparaison du ratio propriétaires/locataires.

Le constat du ratio propriétaires/locataires « hors norme » de la ville de Draguignan, nous amène à le questionner dans une logique de marqueur social ou dans une logique de particularité de la population locale (surreprésentation des militaires seulement de passage ?).

I.B.3. Petites ou grandes surface ?

Lorsqu'on compare la répartition des résidences principales par nombre de pièces à Draguignan, dans le Var et en France, on constate que cette répartition correspond aux moyennes départementales et que les petites surfaces sont un peu plus représentées à Draguignan (données INSEE).

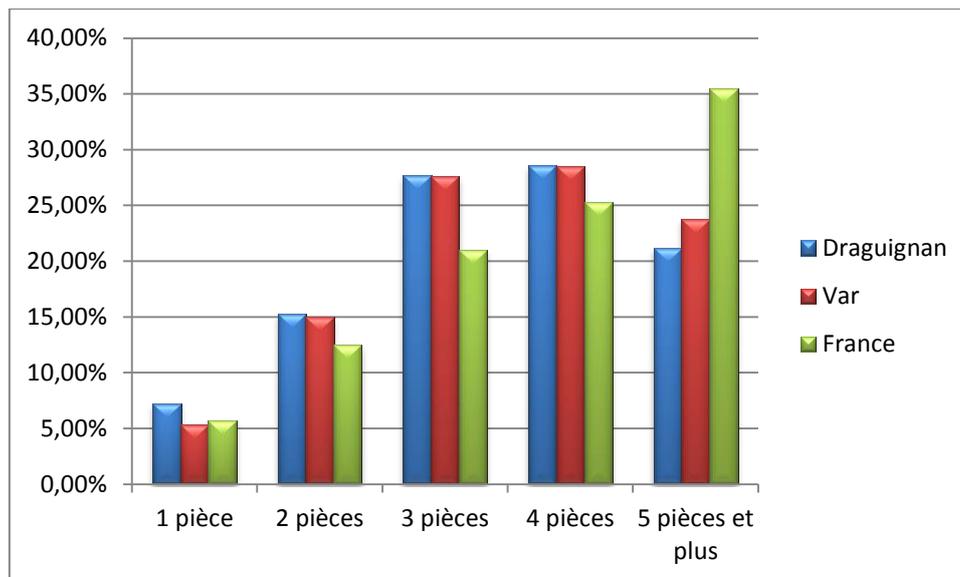


Fig : Comparaison de la répartition des résidences principales par nombre de pièces du logement.

Cette tendance ne faisant que s'accroître si l'on compare les deux recensements (2007 et 2012). La proportion de logement de 4, 5 pièces et plus ayant diminuée de 6,5 % au profit des logements de 3 pièces et moins. Ce phénomène qui ne s'observe que très peu à l'échelle du pays, s'observant légèrement sur le Var, s'observe cependant massivement à Draguignan.

I.B.4. Logements sociaux.

Remarque : Les données qui suivent sont extraites des Assises du Logement Social du Var et de l'INSEE.

En 2013, Draguignan comptait 2962 logements sociaux, soit un taux de logements sociaux au sens de la loi SRU de 16,09% (contre 9 % pour le Var, 14 % pour la région PACA et 17% pour la France).

La ville fait donc figure de très bon élève au regard par exemple des 6,16 % de Fréjus ou bien encore des 4,28% de Saint-Raphaël.

Cette dynamique a été récemment renouvelée par l'équipe municipale avec la récente modification du POS et la décision suivante : « Toute opération de 10 à 15 logements devra présenter au moins 25% de logements locatifs aidés. Toute opération de plus de 15 logements devra présenter au moins 30% de logements locatifs aidés. Ces logements répondront aux caractéristiques du PLH. »

I.B.5. Des résidences secondaires très peu présentes.

Comme pour toutes les communes du Var, il semble intéressant de mesurer le poids des logements secondaires sur la ville de Draguignan. En effet, l'impact des logements secondaires sur le coût du foncier, reste important dans le département.

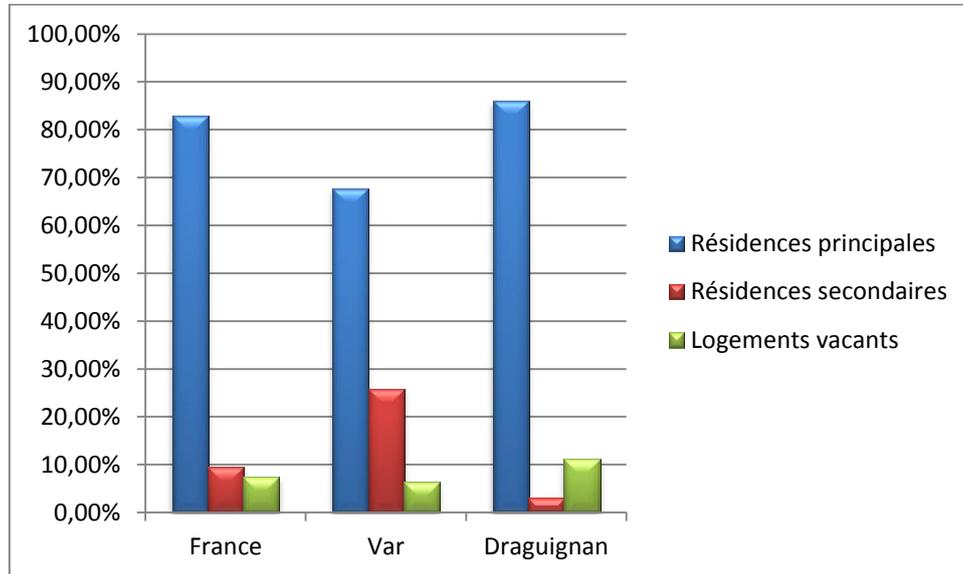


Fig : Comparaison de la répartition des logements par catégories.

L'analyse des données de l'INSEE met en avant un nombre de logements secondaires exceptionnellement bas pour une ville Varoise avec seulement 3% (contre 25,9% en moyenne dans le département), mais également un nombre importants de logements vacants avec 11,1% (contre 7,5 % au national).

Concernant les causes d'accroissement du prix locatif sur la ville nous pouvons d'ores et déjà écarter ces deux facteurs que sont l'impact des résidences secondaires et la faible vacance de logement.

Le questionnement de l'attractivité touristique sera sans doute un chantier à mener dans une logique autre que celle de l'Analyse des Besoins Sociaux.



FICHE SYNTHÈSE LOGEMENT

Draguignan bénéficie d'un loyer moyen qui figure parmi les plus bas pour une grande ville varoise ($\approx 10,00\text{€}/\text{m}^2$). Cependant la ville ne connaît pas la tendance baissière conjoncturelle car les loyers continuent d'y augmenter (+3,5% entre 2014 et 2015).

La commune se démarque avec un ratio locataires/propriétaires hors-norme. En effet, la part des locataires est très importante à Draguignan (près de 47%).

Concernant la taille des logements, Draguignan est représentative des tendances du Sud-Est avec une part importante de 3 pièces et de 4 pièces. La taille des logements continue à se réduire massivement sur la commune.

Le taux de logement social au sens de la loi SRU est de 16,09% (contre 9% pour le Var et 17% pour la France).

La part de résidences secondaires est également hors-norme pour une commune varoise avec seulement 3% (25,9% pour le Var). La ville connaît également une proportion considérable de logements vacants avec 11,9% contre 7,5% au national.

I.C. Emploi et chômage.

I.C.1. Evolution de la population active.

Ville de Draguignan:

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012	2007
Ensemble	23 497	24 018
Actifs en %	69,7	70,5
actifs ayant un emploi en %	59,1	60,6
chômeurs en %	10,6	9,9
Inactifs en %	30,3	29,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,9	9,2
retraités ou préretraités en %	8,7	7,7
autres inactifs en %	12,7	12,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Département du Var:

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012	2007
Ensemble	619 427	618 657
Actifs en %	70,5	68,2
actifs ayant un emploi en %	60,4	59,3
chômeurs en %	10,1	8,9
Inactifs en %	29,5	31,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,7	9,1
retraités ou préretraités en %	9,9	10,4
autres inactifs en %	10,9	12,3

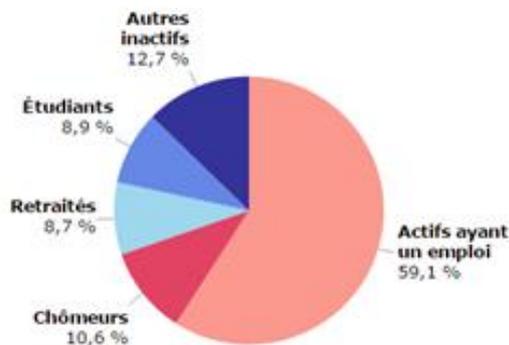
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Draguignan présente en 2012 une proportion d'actifs de 69,7%, chiffre en deçà de la moyenne départementale (70,5%) mais également de la moyenne nationale (73%). L'évolution du nombre d'actifs à Draguignan se fait dans une dynamique inverse aux dynamiques départementale et nationale, en effet entre les deux recensements le nombre d'actifs a diminué à Draguignan alors qu'il augmente dans le Var et plus globalement en France.

Cette baisse s'explique en partie par l'importance de la part des « autres inactifs » dans la population inactif Dragénoise (12,7 % à Draguignan, 10,9% dans le Var et 8,4% en France).

Ville de Draguignan:

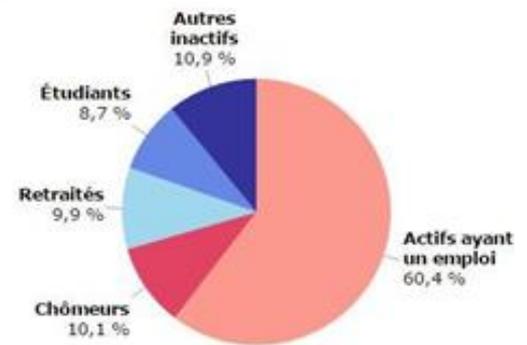
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Département du Var:

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Cette partie relativement importante de la population inactif qui se situe « hors-circuit » (ni retraite, ni Pôle Emploi) devra faire l'objet d'une attention particulière au regard des besoins sociaux actuels et à venir de la ville.

I.C.2. Attractivité de l'emploi à Draguignan.

Remarque : l'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emploi dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

L'Analyse de l'indicateur de concentration d'emploi de la commune de Draguignan fait état d'un indice à 116 qui démontre que la ville ne parvient pas à faire pourvoir l'ensemble des emplois qui y sont disponibles. Selon les chiffres INSEE, il y aurait à Draguignan 116 emplois pour 100 actifs (en comparaison pour 100 actifs varois le département propose 92,4 emplois).

EMP T5 - Emploi et activité

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	16 475	16 822
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	14 199	14 685
Indicateur de concentration d'emploi	116,0	114,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,0	56,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

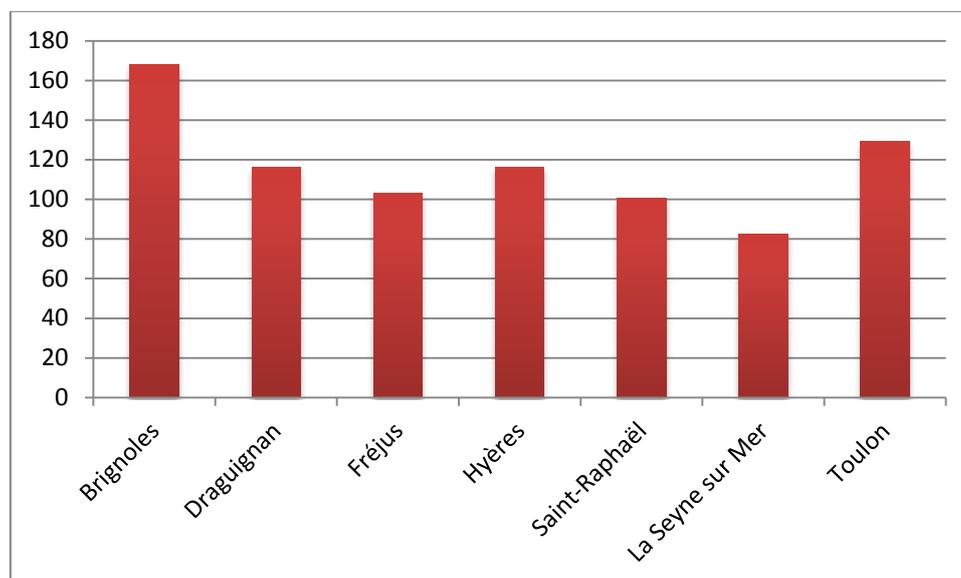


Fig : Comparatif d'indicateurs de concentration d'emploi entre communes varoises :

Ce déficit d'actifs par rapport aux emplois proposés par la zone pourrait s'expliquer par le fait que 34,6 % des actifs Dracénois travaillent dans une autre commune, cependant au regard des chiffres du Var où 55,3% des varois travaillent dans une autre commune que celle où ils vivent, ou bien encore de ceux de Fréjus (40%) et de Brignoles (33,4%), Draguignan est loin d'être une commune dortoir qui voit chaque jour ses habitants aller travailler ailleurs.

Il convient toutefois de noter que ce chiffre de Dracénois qui s' « expatrient » quotidiennement pour aller travailler a augmenté de 2,1% entre les deux derniers recensements.

I.C.3. Le chômage à Draguignan.

La part des chômeurs augmente entre les deux dates de 0,7% dans la commune (10,6% de chômeurs à Draguignan en 2012) contre 1,2% dans le Var et 1,4% en France. Ce bon chiffre au regard des deux autres est à nuancer par l'analyse des tableaux ci-dessous :

Ville de Draguignan:

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2007
Nombre de chômeurs	2 487	2 374
Taux de chômage en %	15,2	14,0
Taux de chômage des hommes en %	13,4	11,2
Taux de chômage des femmes en %	17,0	16,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,4	59,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Département du Var:

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2007
Nombre de chômeurs	62 575	55 222
Taux de chômage en %	14,3	13,1
Taux de chômage des hommes en %	13,1	11,0
Taux de chômage des femmes en %	15,7	15,4
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,8	55,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

En 2012, les Dracénois qui se déclarent « chômeur » au moment du recensement représentent 15,2% de la population municipale contre 14,3% dans le Var et 12,7% en France. La part des personnes inactives inscrites et non-inscrites à Pôle Emploi est significativement plus importante dans la commune.

En allant plus dans le détail, ce différentiel s'explique en grande partie par le taux de chômage des femmes qui atteint 17 % à Draguignan contre 15,7% pour le Var et 13,3% en France.

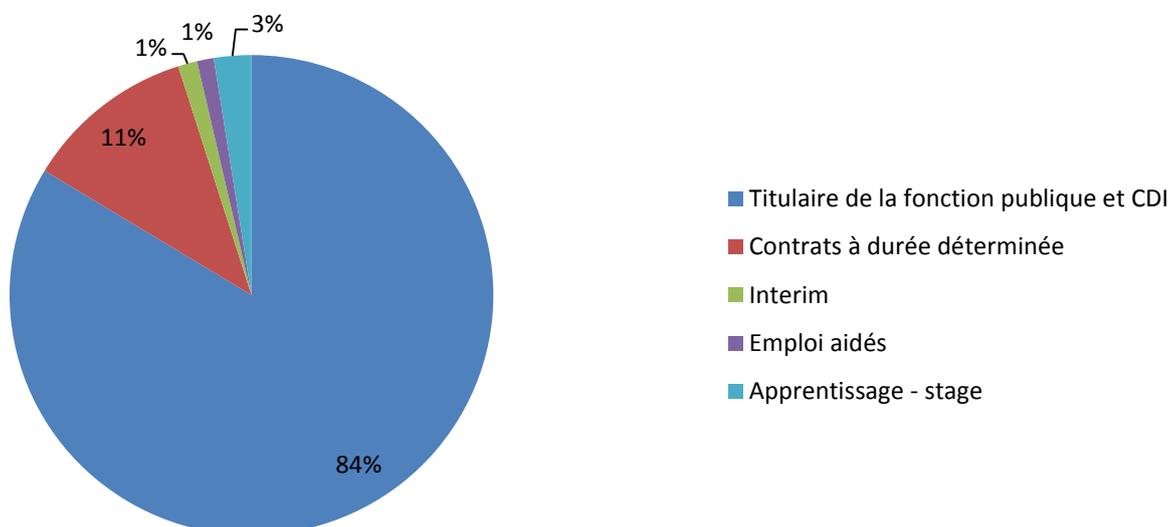
Ainsi la part des femmes parmi les chômeurs en 2012 est de 55,4% pour la commune contre 50,6% en France.

I.C.4. Les salariés précaires et ceux à temps partiel.

Environ 85% des Dracénois de 15 ans et plus ayant un emploi sont salariés (INSEE 2012).

Parmi eux, environ 84% sont soit titulaires de la fonction publique, soit en CDI.

fig: Salariés Dracénois de 15 ans et plus selon la condition d'emploi



Les salariées précaires sont plus nombreuses (1044 femmes) que les salariés précaires (922 hommes), mais la surreprésentation des femmes est surtout visible en ce qui concerne la proportion de salariés en CDD.

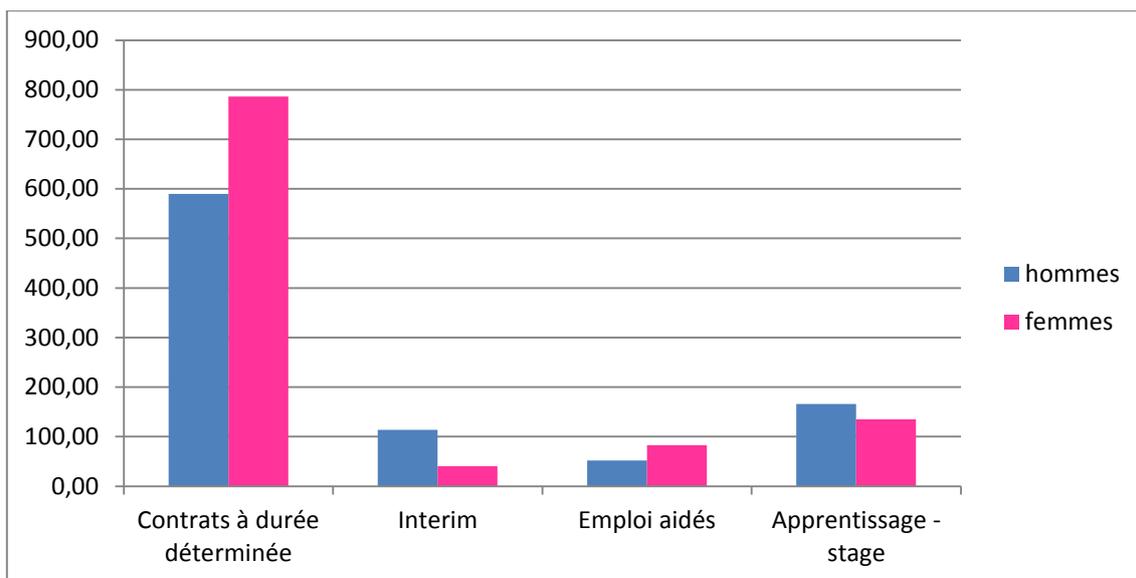


Fig : Répartition hommes/femmes des emplois « précaires ».

A Draguignan comme en France une grande majorité des salariés en CDD sont des femmes (57% à Draguignan, 53% dans le Var, 59,5 % en France).

Salariés à temps partiel :

La population Dracénoise compte 11 836 salariés âgés de 15 à 64 ans (source INSEE). Parmi cette population 6,5 % des salariés hommes sont à temps partiel (soit 382 salariés masculins) contre 27,4% des salariées femmes (soit 1635 salariés féminins).

Ces proportions sont assez proches des tendances départementale et nationale, avec une proportion de salariés à temps partiel légèrement plus faible sur la commune.

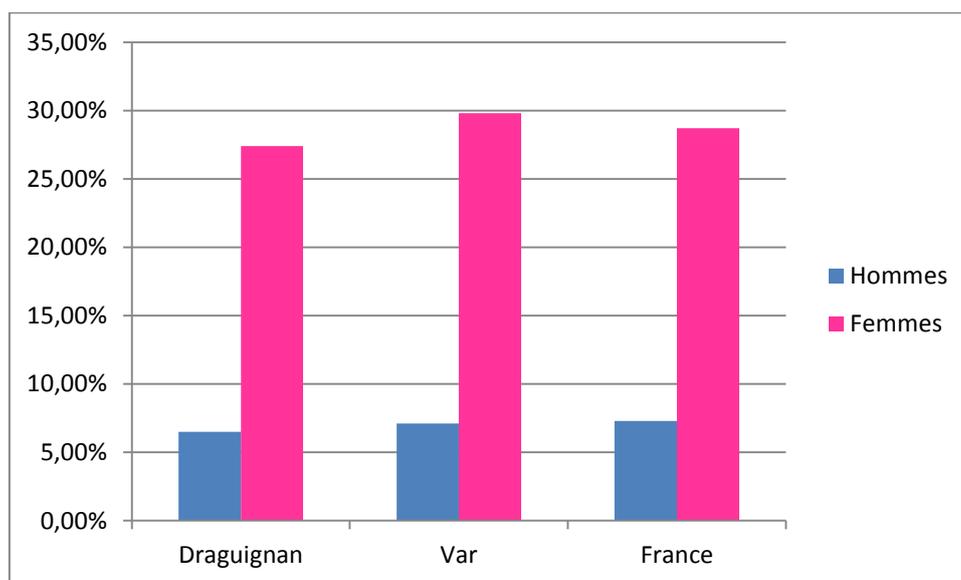
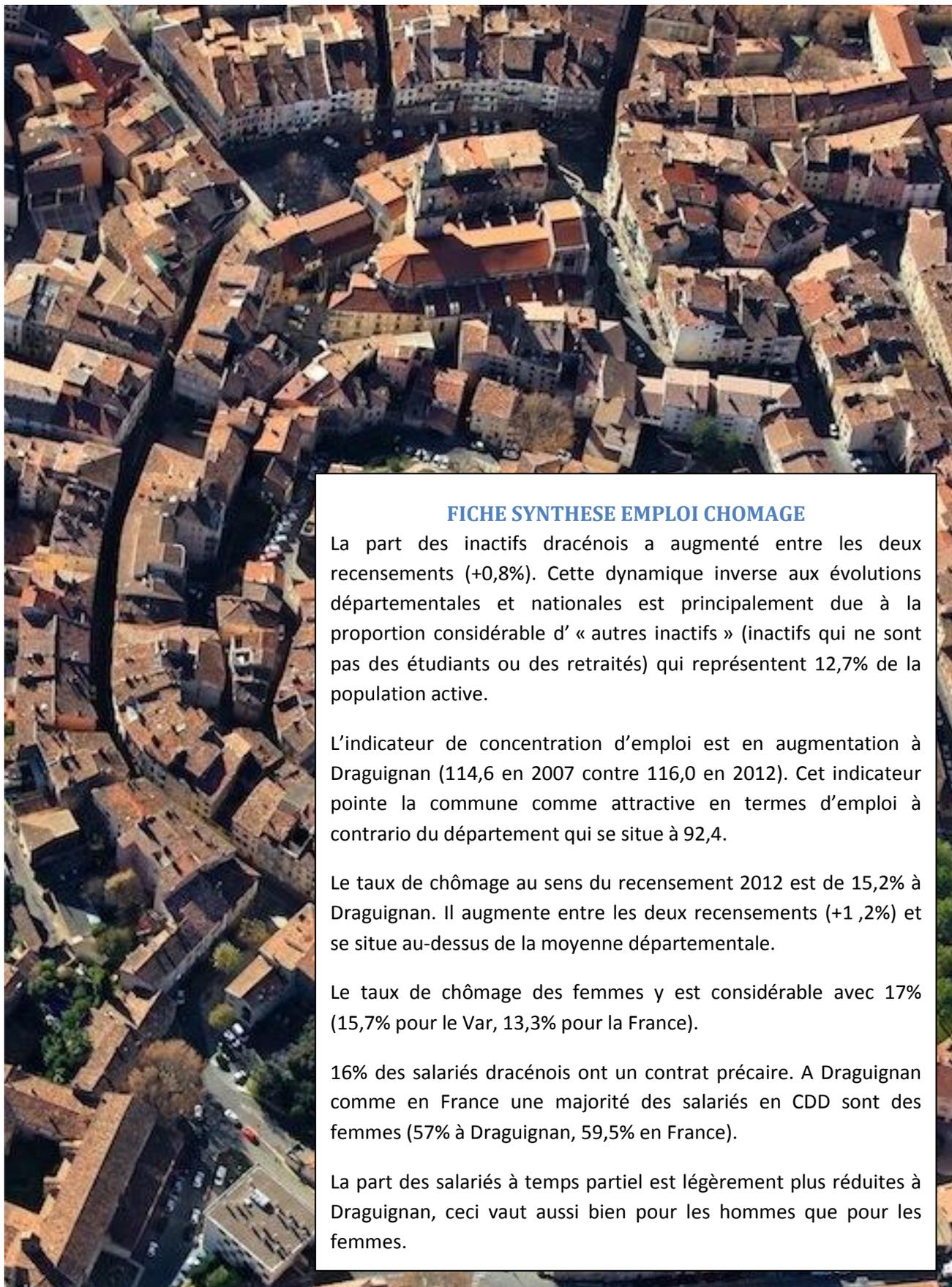


Fig : Comparatif des proportions de salariés à temps partiel.



FICHE SYNTHÈSE EMPLOI CHOMAGE

La part des inactifs dracénois a augmenté entre les deux recensements (+0,8%). Cette dynamique inverse aux évolutions départementales et nationales est principalement due à la proportion considérable d' « autres inactifs » (inactifs qui ne sont pas des étudiants ou des retraités) qui représentent 12,7% de la population active.

L'indicateur de concentration d'emploi est en augmentation à Draguignan (114,6 en 2007 contre 116,0 en 2012). Cet indicateur pointe la commune comme attractive en termes d'emploi à contrario du département qui se situe à 92,4.

Le taux de chômage au sens du recensement 2012 est de 15,2% à Draguignan. Il augmente entre les deux recensements (+1,2%) et se situe au-dessus de la moyenne départementale.

Le taux de chômage des femmes y est considérable avec 17% (15,7% pour le Var, 13,3% pour la France).

16% des salariés dracénois ont un contrat précaire. A Draguignan comme en France une majorité des salariés en CDD sont des femmes (57% à Draguignan, 59,5% en France).

La part des salariés à temps partiel est légèrement plus réduite à Draguignan, ceci vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

I.D. Revenus et inégalités.

I.D.1. Part des ménages fiscaux imposables :

Le taux de ménage fiscal imposables de Draguignan est inférieur de 2,6% à la moyenne nationale (61,4% de ménages fiscaux imposables sur la commune contre 64% en France). Ce chiffre étant lui-même en dessous de 2% de la moyenne varoise (63,4% de ménages fiscaux imposables pour le Var).

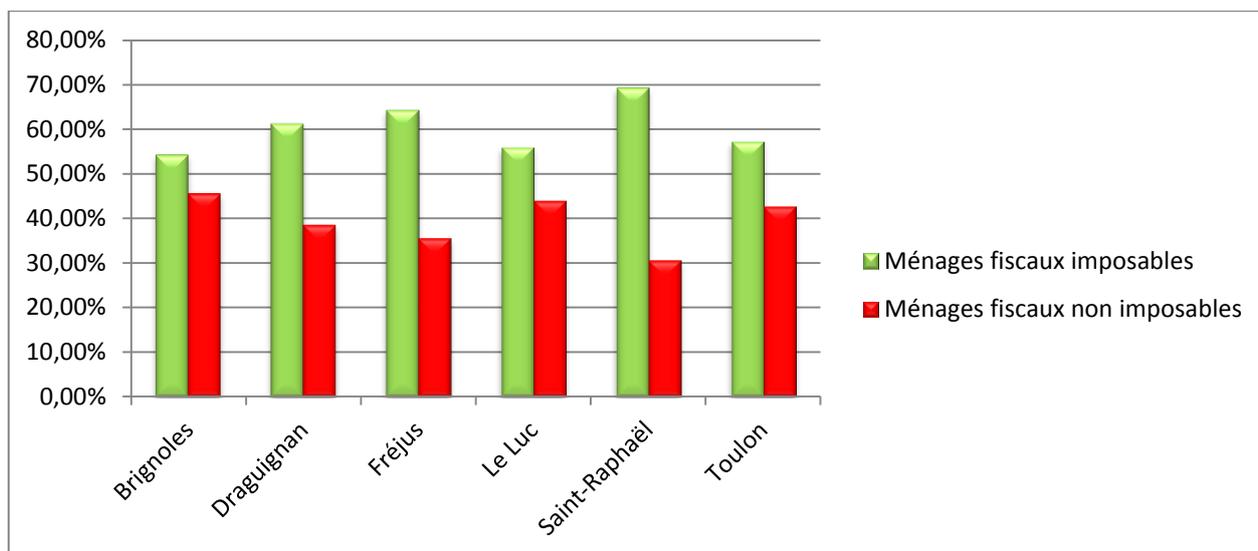


Fig : Comparatif de la proportion des ménages fiscaux imposables sur plusieurs communes varoises.

En termes de proportion des ménages fiscaux imposables, Draguignan se situe entre des communes balnéaires aux ménages imposables plus présents et les communes du Centre-Var où ces ménages sont en moins grand nombre.

I.D.2. Les revenus des Dracénois :

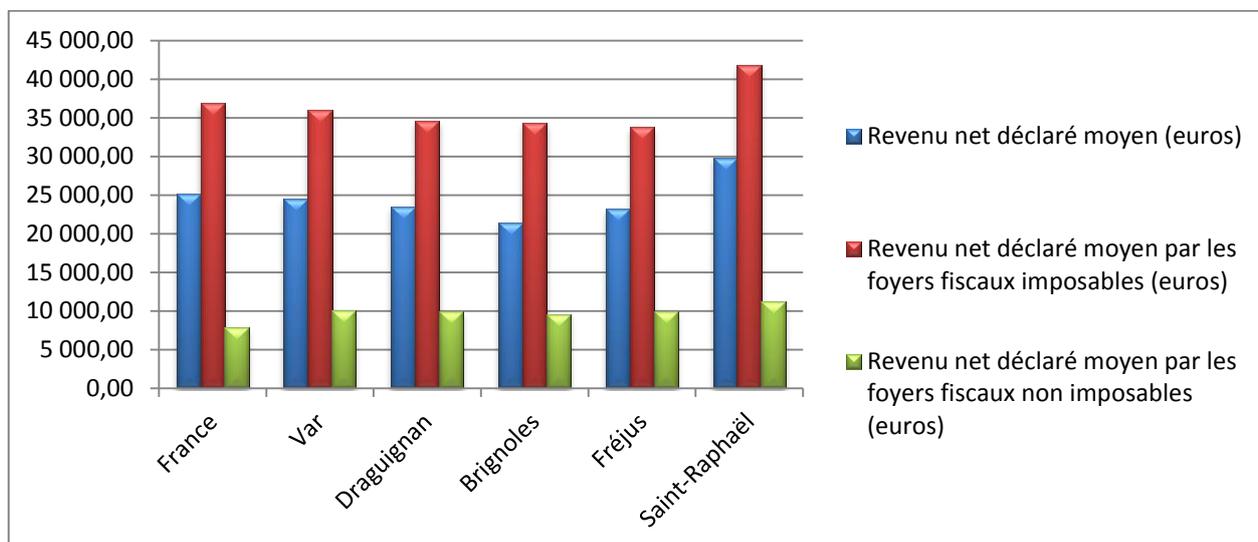


Fig : Comparaison des revenus fiscaux (source DGFIP revenus 2011)

Le revenu net déclaré moyen en 2011 à Draguignan (23 497€) est inférieur à la moyenne nationale (25 138€) ainsi qu'à la moyenne départementale (24 559€).

Draguignan se situe néanmoins dans une moyenne supérieure de revenus par rapport à une ville que beaucoup pourrait ressentir comme plus aisée qu'est la ville de Fréjus (23 227€).

Remarque : Le revenu médian est le revenu qui partage les personnes en deux groupes : la moitié appartient à un ménage qui déclare un revenu annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié qui déclare un revenu annuel supérieur.

L'unité de consommation est une technique de pondération du revenu des ménages en fonction de leur composition : la première personne du ménage vaut pour 1, chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans vaut pour 0,5 et chaque personne de moins de 14 ans vaut pour 0,3.

Quand on utilise un second indicateur de revenu comme me le « revenu médian par unité de consommation » on retrouve les mêmes caractéristiques que pour la comparaison des revenus net déclarés. Draguignan (18 831€) se situe en dessous des moyennes nationale (19 786€) et départementale (19 611€) et légèrement au-dessus de la ville de Fréjus (18 778€).

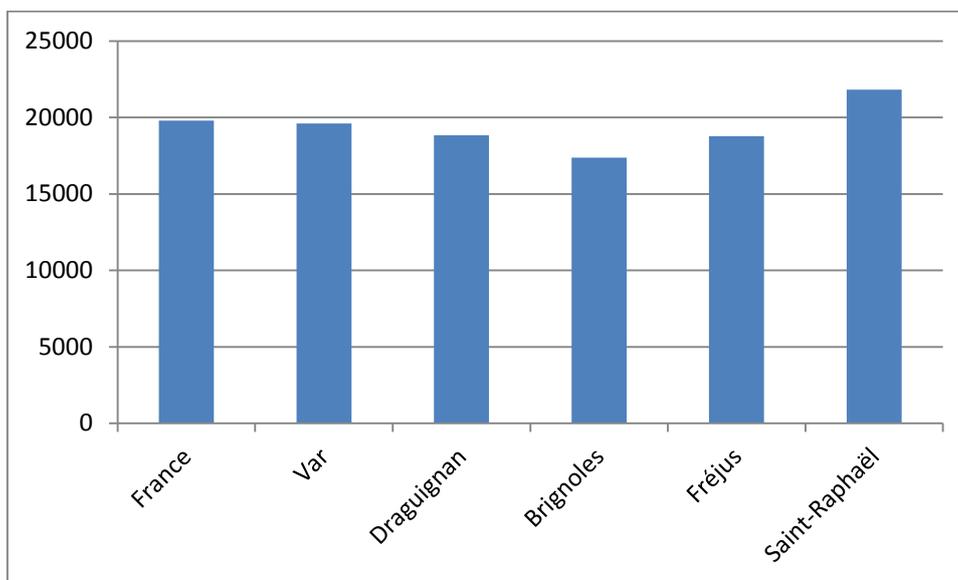


Fig : Comparaison des revenus médians annuels par unité de consommation (en €, source DGFIP/INSEE)

Pour aller un peu plus dans le détail, il semble nécessaire de s'intéresser sur l'origine et la décomposition du revenu disponible.

	France	Var	Draguignan	Brignoles	Fréjus	Saint-Raphaël
Revenus d'activité	73,40%	63,50%	68,40%	67,20%	60,60%	49,60%
Pensions, retraites et rentes	26,40%	34,70%	31,40%	28,50%	38,60%	47,60%
Revenus du patrimoine	12,20%	14,10%	10,90%	10,90%	13,70%	20,30%
Ensembles des prestations sociales	5,00%	4,80%	6,00%	7,90%	4,60%	2,70%
Impôts	-17,00%	-17,10%	-16,70%	-14,50%	-17,50%	-20,20%

Tableau : Comparatif de la décomposition du revenu disponible (Source INSEE 2012).

Draguignan y apparaît quelque peu en décalage avec le Var et les autres communes comme Fréjus et Saint-Raphaël. La part des retraités et pensionnés y est moindre mais la part des bénéficiaires des prestations sociales y est supérieure (de 1% par rapport à la France et de 1,20% par rapport au Var).

Les revenus du patrimoine des Dracénois sont également inférieurs à ceux des Français et des Varois en général.

I.D.3. Le salaire des dracénois.

Le salaire net horaire moyen des dracénois (11,7€) est inférieur au salaire net moyen varois (12,6€) mais cet écart est encore plus important au regard du salaire net moyen français (13,9€).

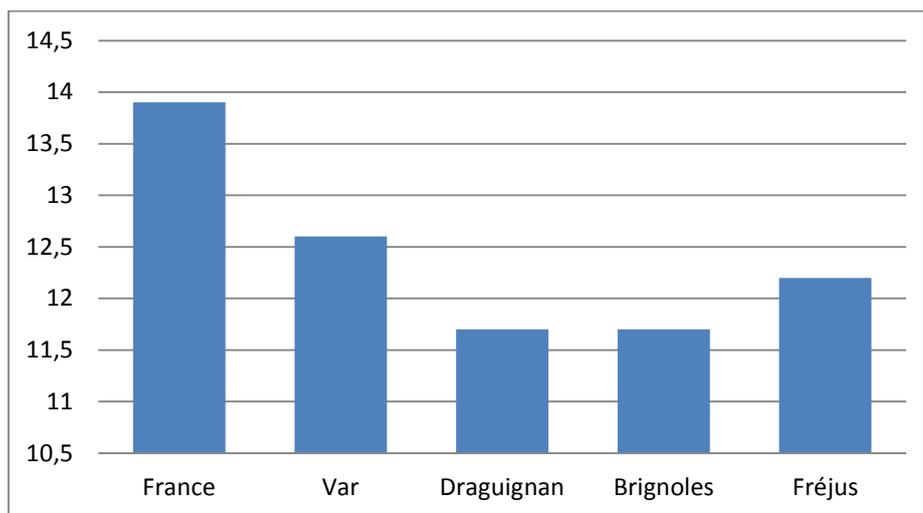


Fig : Comparatif du salaire horaire net moyen en euros.

En allant dans le détail de la comparaison, on constate que les salaires moyens dracénois sont bas pour les Cadres, les Professions Intermédiaires, les Ouvriers et qu'ils sont au niveau de la moyenne départementale pour les employés.

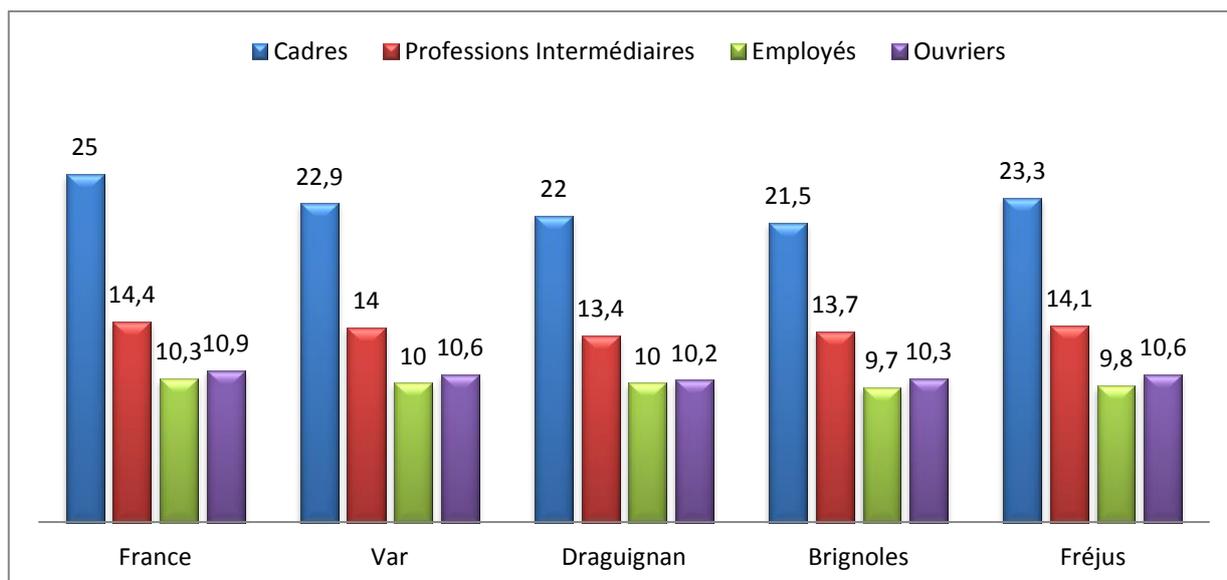


Fig : Comparatif du salaire horaire net moyen en euros par catégorie socioprofessionnelle.

I.D.4. Taux de bas revenu de la zone d'emploi.

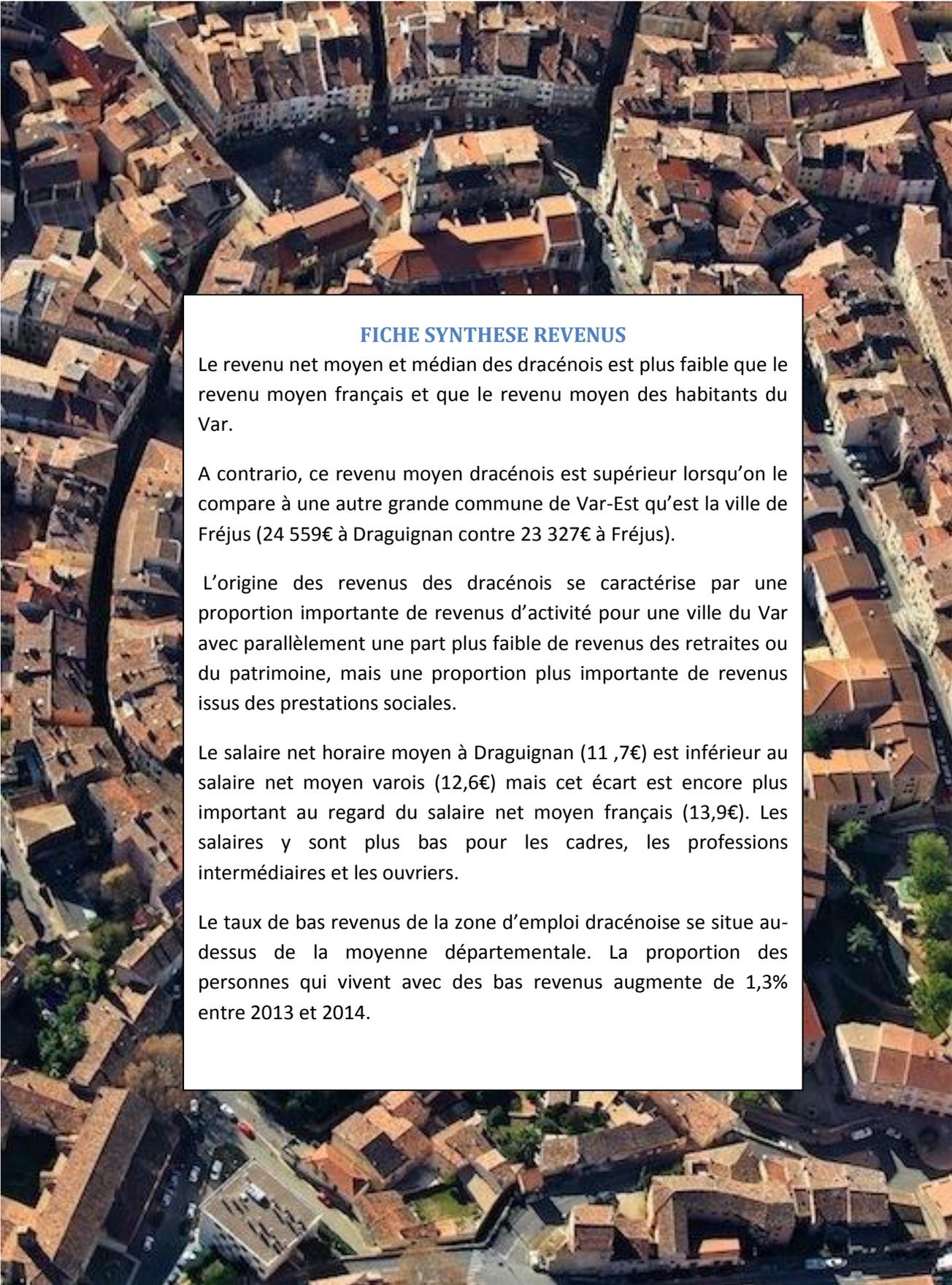
Remarque : Le taux de bas revenu correspond à la part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (estimations de population 2012).

Le taux d'enfants à bas revenus Part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans connus des Caf.

Selon les chiffres du Dispositif Régional d'Observation Social de la PACA, en 2014, la part des personnes vivant dans des foyers à bas revenu de la zone d'emploi « Draguignan » (20,9%) se situe au-dessus du taux départemental (19,5%) et du taux de la zone d'emploi « Fréjus-Saint-Raphaël » (18,9%).

Cette tendance se retrouve au regard du taux d'enfants à bas revenus de la zone dracénoise avec 35% en 2014 (32,9% pour le Var et 33,4% pour la zone « Fréjus-Saint-Raphaël »).

Un autre indicateur à prendre en compte est l'augmentation du taux de bas revenus de la zone dracénoise entre 2013 et 2014 qui est de + 1,3% alors que la même augmentation se cantonne à +0,5% pour le Var et plus 0,2% pour « Fréjus-Saint-Raphaël ».



FICHE SYNTHESE REVENUS

Le revenu net moyen et médian des dracénois est plus faible que le revenu moyen français et que le revenu moyen des habitants du Var.

A contrario, ce revenu moyen dracénois est supérieur lorsqu'on le compare à une autre grande commune de Var-Est qu'est la ville de Fréjus (24 559€ à Draguignan contre 23 327€ à Fréjus).

L'origine des revenus des dracénois se caractérise par une proportion importante de revenus d'activité pour une ville du Var avec parallèlement une part plus faible de revenus des retraites ou du patrimoine, mais une proportion plus importante de revenus issus des prestations sociales.

Le salaire net horaire moyen à Draguignan (11,7€) est inférieur au salaire net moyen varois (12,6€) mais cet écart est encore plus important au regard du salaire net moyen français (13,9€). Les salaires y sont plus bas pour les cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers.

Le taux de bas revenus de la zone d'emploi dracénoise se situe au-dessus de la moyenne départementale. La proportion des personnes qui vivent avec des bas revenus augmente de 1,3% entre 2013 et 2014.

I.E. Précarité et pauvreté.

Remarque : ce point analyse les chiffres fournis par la CAF pour 2013.

A Draguignan, on compte 7 322 allocataires, soit 18 857 personnes couvertes en 2013.

I.E.1. Taux de couverture de la CAF.

Remarque : dans cette étude le taux de couverture CAF correspond au rapport entre la population couverte par une prestation CAF et la population totale de la commune ou du territoire.

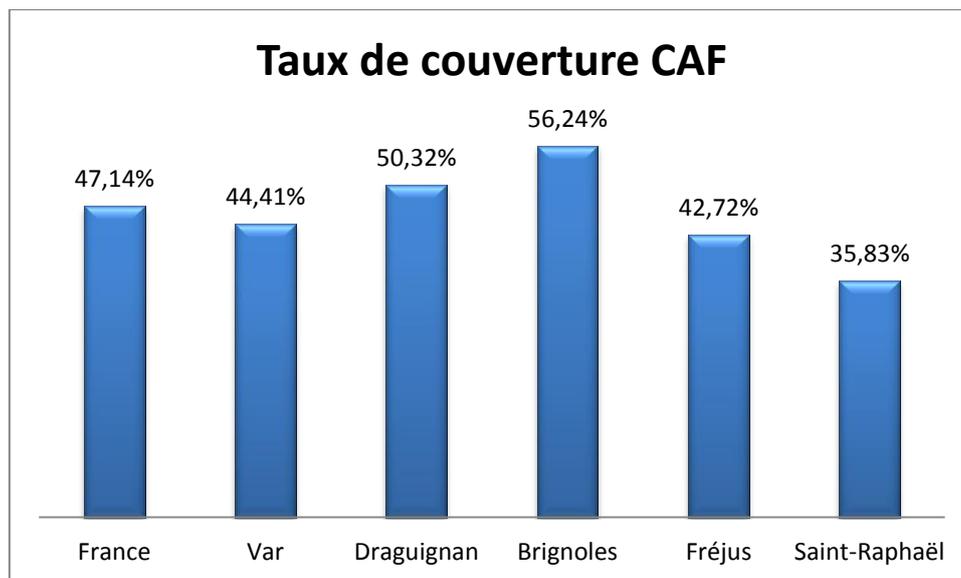


Fig : Comparatif du taux de couverture CAF (données INSEE 2012 et CAF 2013).

La commune de Draguignan présente un taux de couverture CAF supérieure aux moyennes nationale et départementale avec un habitant sur deux qui perçoit au moins une allocation CAF. Dans ce comparatif, on constate que Draguignan se situe très nettement au-dessus de villes telles que Fréjus ou Saint-Raphaël.

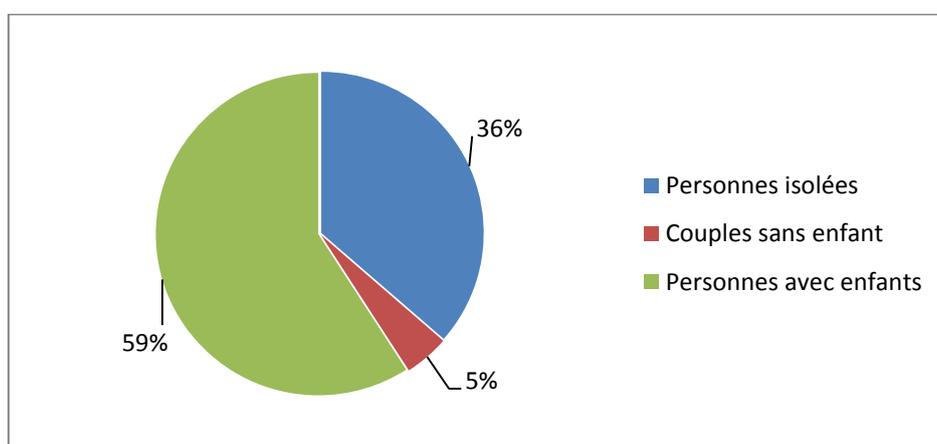


Fig : Situation familiale des allocataires dracénois (CAF 2013).

Les personnes avec enfants représentent 59% des allocataires CAF de Draguignan. 41% des allocataires perçoivent une allocation qui n'est pas en rapport avec les aides pour l'enfance. Il est à noter que cette répartition est quasi-identique aux proportions départementales (37% de personnes isolées, 5% de couples sans enfant, 58% de personnes avec enfants).

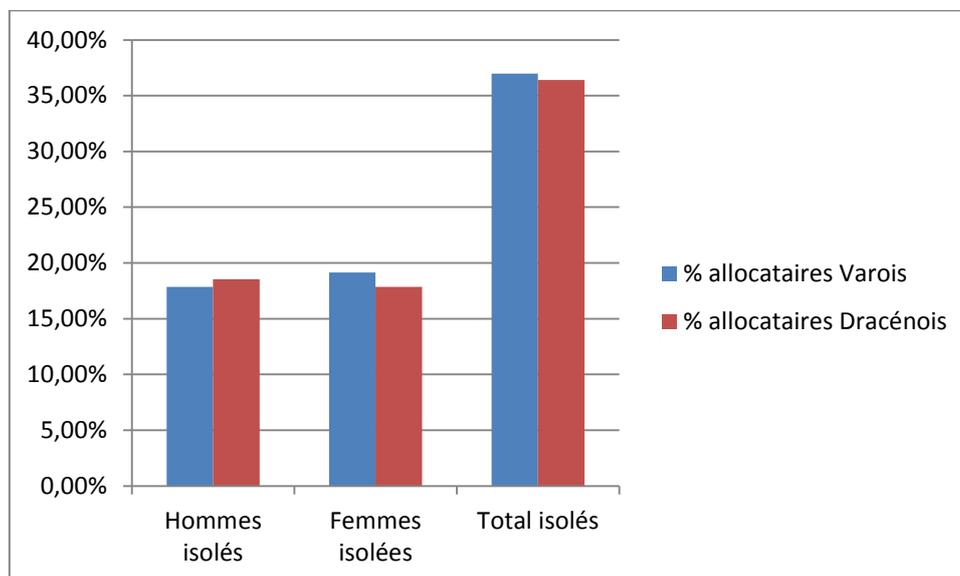


Fig : Comparaison de la répartition des allocataires isolés par sexe (CAF 2013).

La part d'hommes isolés allocataires est légèrement supérieure à Draguignan par rapport au département, à contrario la proportion de femmes allocataires isolées est inférieure dans la commune (17,86% à Draguignan contre 19,15% dans le Var).

I.E.2. Taux de précarité de la population CAF dracénoise.

Remarque : le taux de précarité de la population CAF correspond à la part de la population CAF qui bénéficie de minima sociaux. Ce taux est reconnu comme indicateur de précarité par rapport à un territoire étudié.

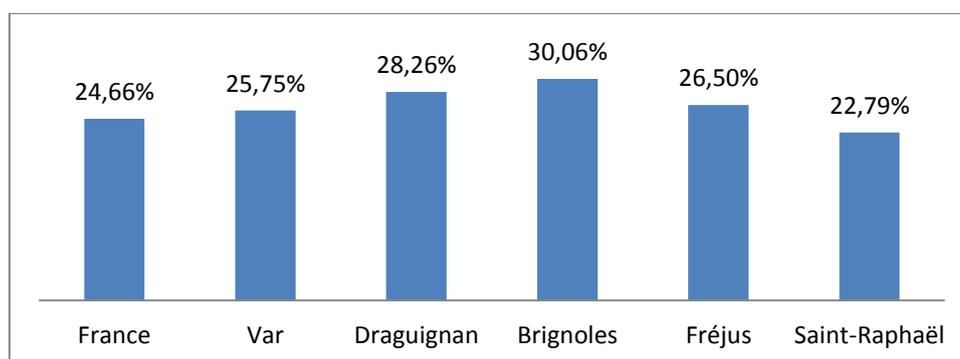


Fig : Comparaison du taux de précarité de la population CAF (données CAF).

A Draguignan, le taux de précarité est de 28,26%, supérieur de 3,6% au taux français (24,66%) et supérieur de 2,51% au taux départemental (25,75%).

Comparé à d'autres populations municipales, Draguignan connaît un taux supérieur de 1,76% par rapport à la commune de Fréjus (26,50%), mais se situe à un taux inférieur de 1,8% que celui de Brignoles (30,06%).

Quand on sait que Draguignan compte 9% d'étudiants parmi les 15-64 ans, qu'une grande partie des étudiants bénéficient de prestations CAF, on en déduit que sans les étudiants, ce taux de précarité serait sans aucun doute plus élevé.

Cette tendance est confirmée par un autre indicateur de précarité qu'est le taux d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales. Là encore la commune se situe au-dessus des taux de la France, du Var mais également des communes de Fréjus et de Saint-Raphaël pour égaler le taux Brignolais.

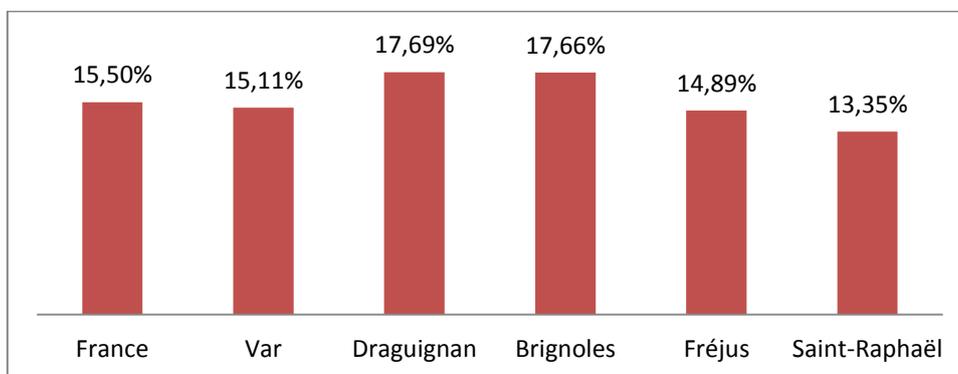


Fig : Comparaison du taux d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.

I.E.3. Taux de pauvreté par tranche d'âge :

Lorsque l'on s'intéresse au taux de pauvreté de la commune (16,2%), on s'aperçoit que celui-ci est supérieur à celui du pays (14,3%) mais également à celui du département (15,3%).

	Ensemble	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans ou plus
France	14,30%	21,90%	15,80%	16,30%	13,40%	10,10%	10,20%
Var	15,30%	23,10%	17,90%	17,90%	16,00%	11,40%	9,90%
Draguignan	16,20%	25,50%	19,20%	17,10%	16,60%	11,70%	9,10%
Brignoles	20,30%	27,20%	19,50%	23,60%	20,30%	17,30%	14,10%
Fréjus	17,00%	20,50%	18,80%	21,00%	21,60%	12,30%	9,50%
Saint-Raphaël	12,20%	21,30%	17,00%	17,60%	15,00%	7,80%	6,30%

Tab : Comparatif des taux de pauvretés par tranche d'âge du référent fiscal en 2012 (source INSEE).

Ce comparatif nous permet cependant de remarquer une proportion significative de Dracénois de moins de 30 ans qui se situent sous ce seuil de pauvreté (3,60% de plus que la moyenne nationale).

Il en est de même pour la tranche d'âge de 30 à 39 ans où l'écart est de 3,40% entre Draguignan et la moyenne française.

I.E.4. Les dracénois en-dessous du seuil de bas revenus.

Dans cette partie qui analyse la précarité nous nous arrêtons à nouveau sur l'indicateur que constitue le taux de bas revenus.

Remarque : - Le taux de bas revenus s'intéresse à la part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (estimations de population 2012).

-Le taux d'enfants à bas revenus s'intéresse à la part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans connus des Caf.

Les chiffres qui suivent ne sont pas précisément ceux de la commune mais ceux de la zone d'emploi « Draguignan » et sont extraits du « Baromètre social » du Dispositif Régional d'Observation Sociale PACA.

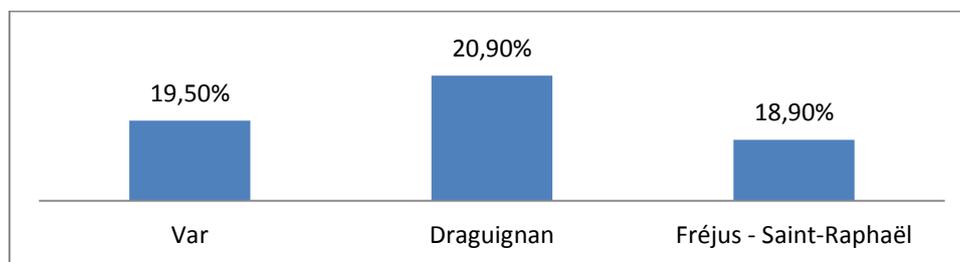


Fig : Comparaison du taux de bas revenus par zone d'emploi (données DROS PACA 2014).

La zone dracénoise se situe, pour cet indicateur de précarité, également au-dessus de la moyenne départementale avec une proportion de 1,40% de personnes en plus qui vivent de bas revenus.

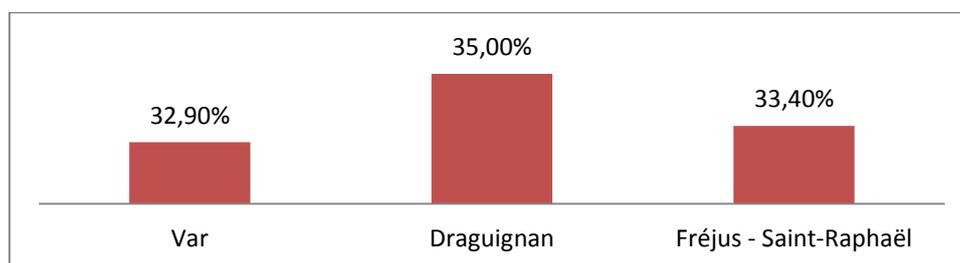


Fig : Comparaison du taux d'enfants à bas revenus par zone d'emploi (données DROS PACA 2014).

La part d'enfants vivant dans ces foyers à bas revenus est également plus importante à Draguignan en comparaison à la moyenne départementale et à la moyenne Frejusso-Raphaëloise.

I.E.5. Les dracénois couverts par le RSA.

Selon les chiffres 2013 de la CAF, Draguignan compte 3 754 personnes couvertes par le RSA. Cela représente environ 10 % de la population dracénoise totale.

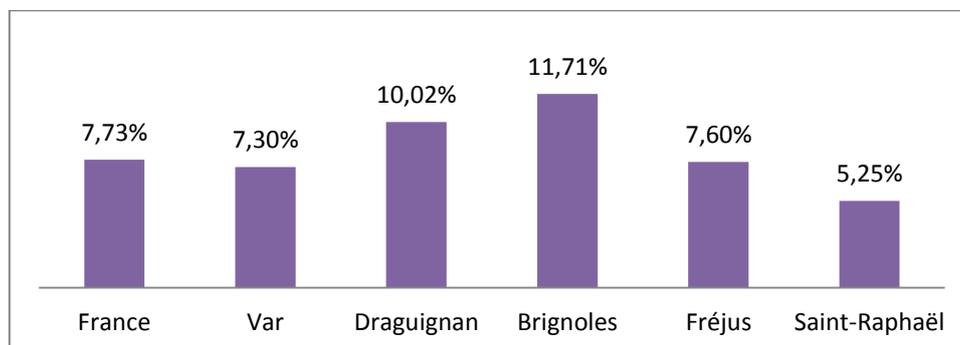


Fig : Comparaison du pourcentage de personnes couvertes par le RSA (Données CAF 2013).

Draguignan se situe donc environ à 2,72% de plus que la moyenne départementale en termes de populations couvertes par le RSA. La commune se situe une nouvelle fois, pour cet indicateur de précarité, au-dessus des communes de Fréjus et Saint-Raphaël.

A Draguignan les bénéficiaires du RSA représentent 69,45% des bénéficiaires des minima sociaux (données CAF 2013).

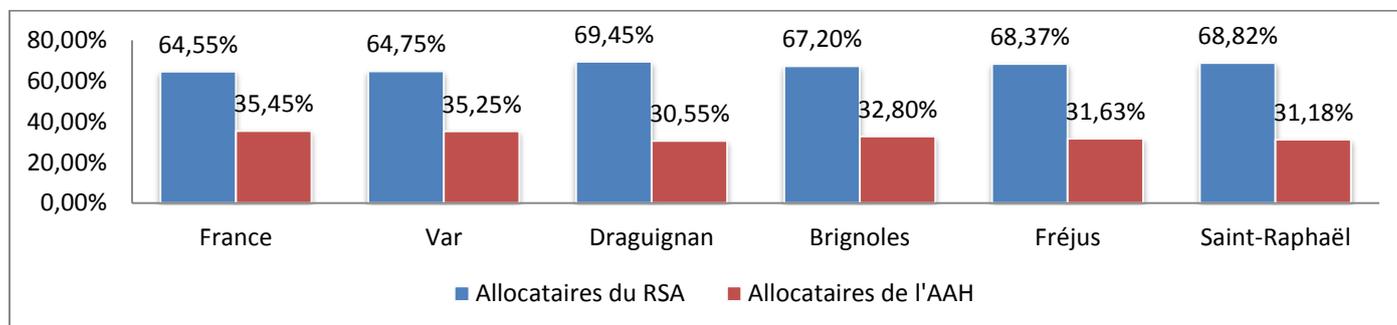


Fig : Comparaison de la répartition des bénéficiaires de minima sociaux.

Cette proportion est nettement plus élevée que les moyennes nationales et départementales (quasiment 5% d'écart).

I.E.6. Les dracénois et l'accès aux soins.

Remarque : La CMUC est une couverture santé complémentaire gratuite accordée sous conditions de résidence et de ressources. Les chiffres qui suivent sont les données CNAM et INSEE 2014.

3323 personnes bénéficient de la CMUC à Draguignan, soit 8,87% de la population dracénoise (contre un taux pour le Var de 6,8% et pour la France de 6,4%).

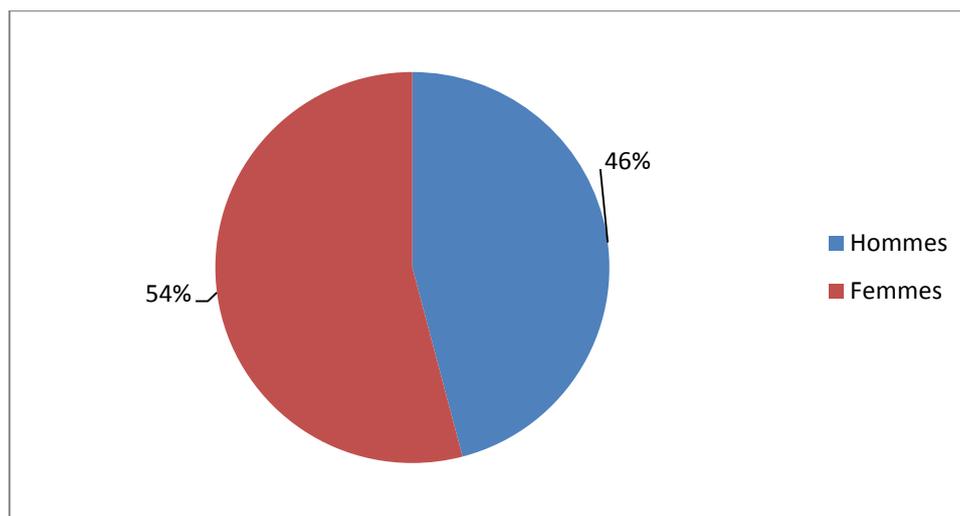


Fig : Répartition des bénéficiaires dracénois de la CMU-C par sexe (données INSEE et CNAM 2014)

Les autres données CNAM mettent en avant qu'à Draguignan 41,68% des bénéficiaires de la CMU-C ont moins de 18 ans, il s'agit sans doute de la part d'enfants qui vivent dans des foyers à bas revenus.

I.E.7. Jeunes et précarité.

Les politiques publiques ont depuis de nombreuses années pris conscience que les jeunes sans solutions d'aujourd'hui ont de fortes probabilités d'être les personnes en situations de précarité de demain.

Remarque : Le taux de jeunes non insérés est le rapport entre d'une part le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne poursuivent plus d'études et n'occupent aucun emploi ; et d'autre part la population non scolarisée de la même classe d'âge.

Les données n'ont pu être obtenues pour la commune de Draguignan seule, les données étudiées sont donc celles de la « zone d'emploi Draguignan » et sont issues du rapport de l'Observatoire Régionale de l'Emploi et de la Formation de région PACA : « Atlas des missions locales – Juin 2015 ».

Cette étude met en avant que le taux de jeunes non insérés de la zone s'est fortement accru entre 2006 et 2013 passant ainsi de 17% à 22,9%

La comparaison régionale et avec d'autres zones d'emploi met en exergue les difficultés d'insertion d'une forte proportion de jeunes sur le territoire de la zone d'emploi Draguignan.

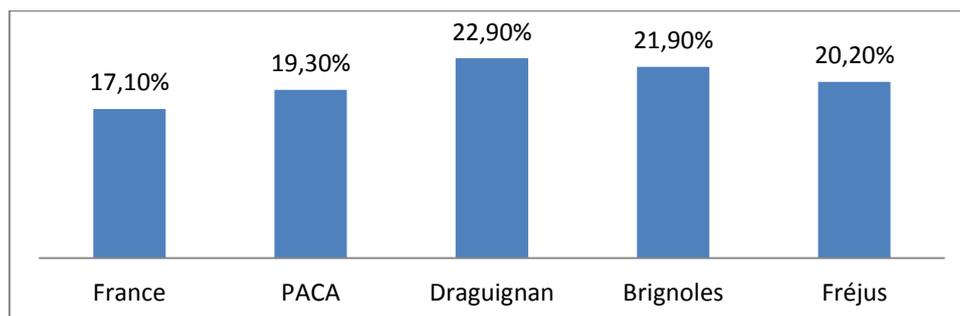
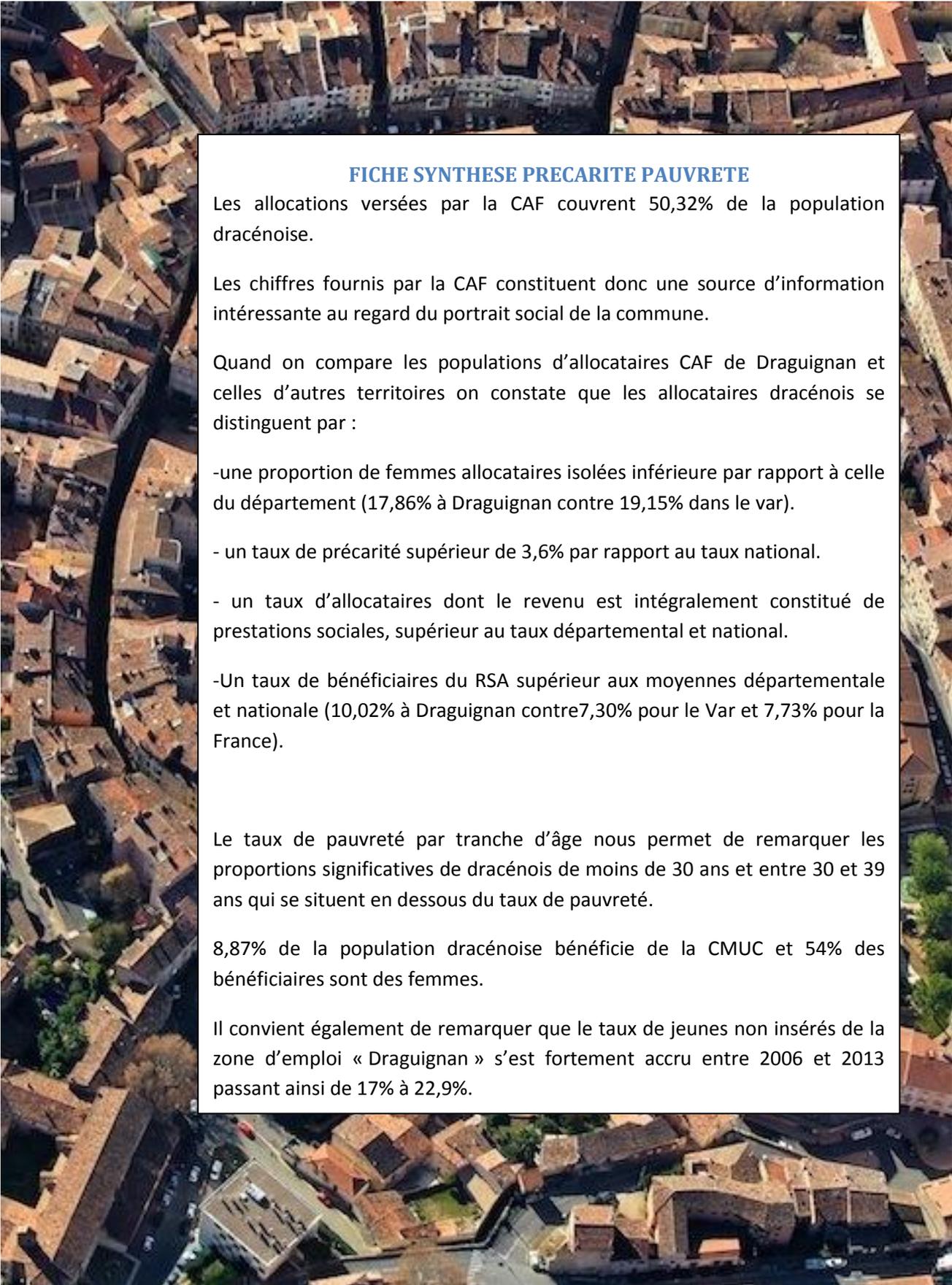


Fig : Comparaison du taux de jeunes non insérés par zone d'emploi (Données ORM-PACA)



FICHE SYNTHÈSE PRECARITE PAUVRETE

Les allocations versées par la CAF couvrent 50,32% de la population dracénoise.

Les chiffres fournis par la CAF constituent donc une source d'information intéressante au regard du portrait social de la commune.

Quand on compare les populations d'allocataires CAF de Draguignan et celles d'autres territoires on constate que les allocataires dracénois se distinguent par :

- une proportion de femmes allocataires isolées inférieure par rapport à celle du département (17,86% à Draguignan contre 19,15% dans le var).
- un taux de précarité supérieur de 3,6% par rapport au taux national.
- un taux d'allocataires dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociales, supérieur au taux départemental et national.
- Un taux de bénéficiaires du RSA supérieur aux moyennes départementale et nationale (10,02% à Draguignan contre 7,30% pour le Var et 7,73% pour la France).

Le taux de pauvreté par tranche d'âge nous permet de remarquer les proportions significatives de dracénois de moins de 30 ans et entre 30 et 39 ans qui se situent en dessous du taux de pauvreté.

8,87% de la population dracénoise bénéficie de la CMUC et 54% des bénéficiaires sont des femmes.

Il convient également de remarquer que le taux de jeunes non insérés de la zone d'emploi « Draguignan » s'est fortement accru entre 2006 et 2013 passant ainsi de 17% à 22,9%.

II. QUELS BESOINS SOCIAUX NON-COUVERTS ?

L'enquête quantitative a permis de faire émerger des pistes d'investigations à approfondir au travers de différents « zooms » qui pourront être à la fois quantitatifs, territoriaux (par IRIS) et qualitatifs par le biais d'entretiens et de rencontres avec les intervenants locaux.

- Des quartiers à rénover socialement ?
- Une jeunesse qui se précarise ?
- Peu de réponses locales en direction des enfants et adultes en situation de handicap ?

II.A. Zoom par IRIS des particularités sociales et des besoins sociaux qui en découlent.

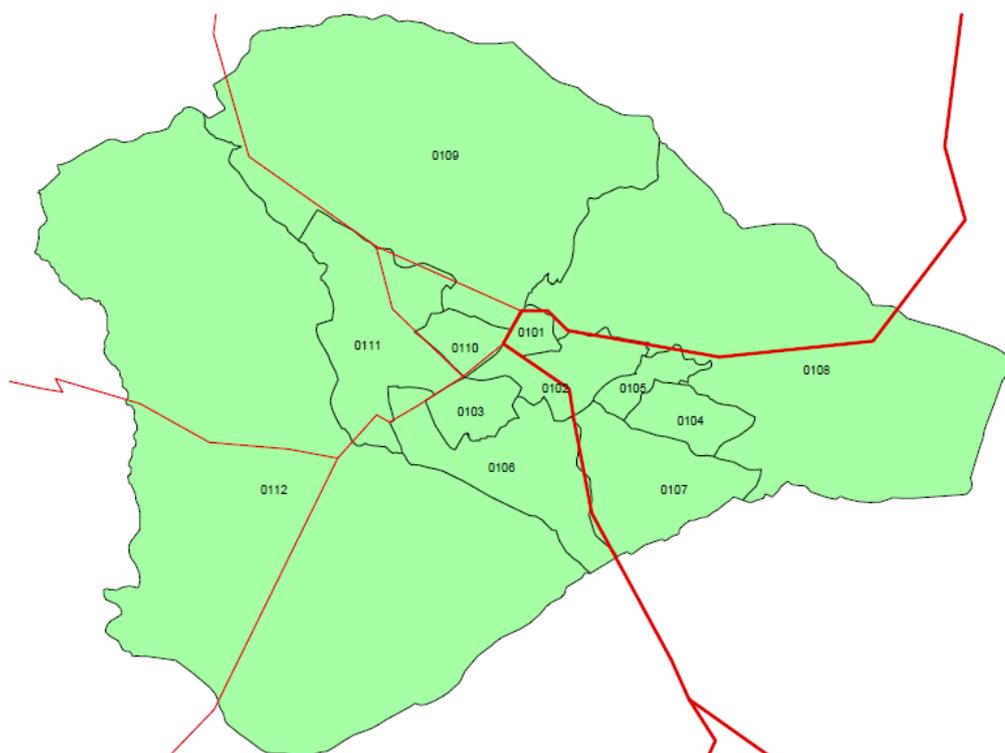
Remarque : l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) est un découpage territoriale proposé par l'INSEE, il constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il respecte des critères géographiques et démographiques basé sur des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Ce découpage permet de proposer une analyse relativement fine du territoire et dans certains cas de faire apparaître des réalités très disparates.

Les données étudiées sont extraites de l'INSEE et du service « Système d'information géographique de la politique de la ville » du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports (données 2010).

II.A.1. Le découpage en IRIS de la commune de Draguignan.

La ville de Draguignan est constituée de 12 IRIS :



N° de l'IRIS	Dénomination de l'IRIS	Nombre d'habitants de l'IRIS
IRIS n° 0101	Centre Ancien	4043
IRIS n° 0102	Boulevards-Gare-Saint-Leger-Chabrand	4643
IRIS n° 0103	Maljournal-HLM Saint-Hermantaire	2496
IRIS n° 0104	Collettes Est	2146
IRIS n° 0105	Collettes Ouest	1792
IRIS n° 0106	Fournas Incapis-ZA Saint-Hermantaire	2842
IRIS n° 0107	Billette-La Foux Teissonniere	3221
IRIS n° 0108	Vaugines -Les Faisses - Peyrard	3790
IRIS n° 0109	Montferrat - Malmont	3421
IRIS n° 0110	Saint Jaume	2312
IRIS n° 0111	Cerisaie-Pont d'Aups-Ste Cile-Beaussaret	2843
IRIS n° 0112	Les Selves-Le Seiran	2840

On constate que les deux IRIS les plus peuplés : « Centre Ancien » et « Boulevards – Gare – Saint-Léger – Chabrand » sont les IRIS de l'hypercentre de la commune. Cette forte densité est encore plus flagrante pour le « Centre Ancien » car deuxième plus peuplé mais plus petit et de loin en terme de superficie (données INSEE 2010).

La suite de cet affinement du portrait de la commune par un zoom sur les IRIS qui la constitue se fera selon les thématiques d'analyse du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports, à savoir :

- Population.
- Activités.
- Niveau de Vie.
- Logements.

II.A.2. Caractéristiques de la population dracénoise par IRIS.

- Population des IRIS par tranche d'âge.

Comme nous avons pu le constater dans le portrait démographique de la ville, Draguignan est une ville jeune au regard des tendances départementale et nationale. Il est cependant intéressant de s'attarder sur la répartition de ces tranches d'âges au niveau des IRIS.

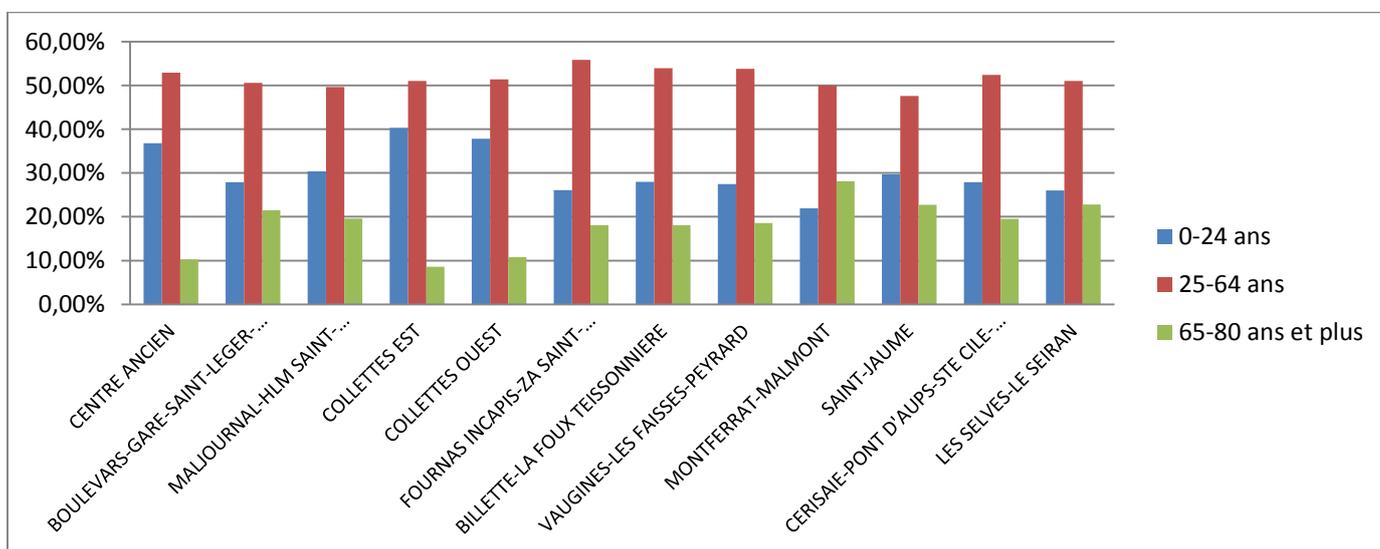


Fig : Répartition des tranches d'âge par IRIS pour la ville de Draguignan (données 2010).

Le premier constat qu'il convient de réaliser est l'importance de la tranche 0-24 ans dans la répartition de trois IRIS de Draguignan. En effet, 3 zones pointent à plus de 36 % d'habitants âgés de 0 à 24 ans : « Centre-Ancien » - « Collettes Est » et « Collettes Ouest » ; le « Centre-Ancien » étant de plus un des IRIS les plus peuplé. Ces trois zones correspondent également aux zones qui comptent la proportion de seniors la plus faible avec 10% ou moins.

- Proportion des familles monoparentales par IRIS.

Lorsqu'on s'intéresse à la proportion des familles monoparentales pour chaque IRIS, on constate une fois encore que pour deux zones les valeurs sont extrêmement importantes et à contrario exceptionnellement faible pour une autre zone.

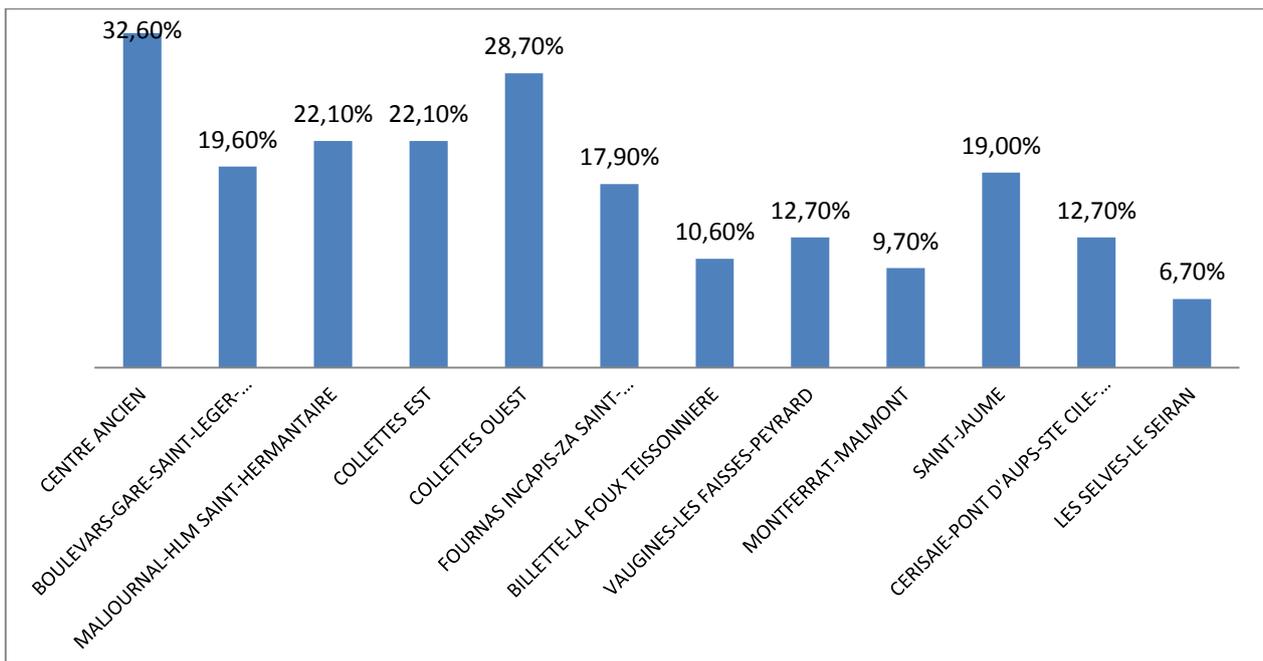


Fig : Proportion des familles monoparentales de Draguignan par IRIS.

Les IRIS « Centre Ancien » et « Collettes Ouest » se détachent une nouvelle fois avec 32,6% et 28,70% de ménages monoparentaux pour leur territoire respectif (dans ces zones, quasiment un ménage sur trois est une famille monoparentale).

A l'opposé, l'IRIS « Les Selves – Le Seiran » se distingue avec une part de familles monoparentales exceptionnellement basse avec seulement 6,70% des ménages dans cette configuration familiale.

- Proportion des personnes isolées par IRIS.

La proportion communale des personnes isolées à Draguignan est, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette ABS, très proche de la tendance départementale avec 37% des ménages dans cette configuration. Il est toutefois intéressant de se pencher sur les particularités des IRIS de la ville par rapport à cette question.

L'IRIS qui comporte le moins de personnes isolées est « Collettes Est » avec 14,9% des ménages dans cette configuration.

Le second constat qu'il convient de faire concerne une nouvelle fois l'IRIS « Centre Ancien » où la proportion des personnes isolées est de 58,40% (soit plus de 21% au-dessus de la moyenne communale).

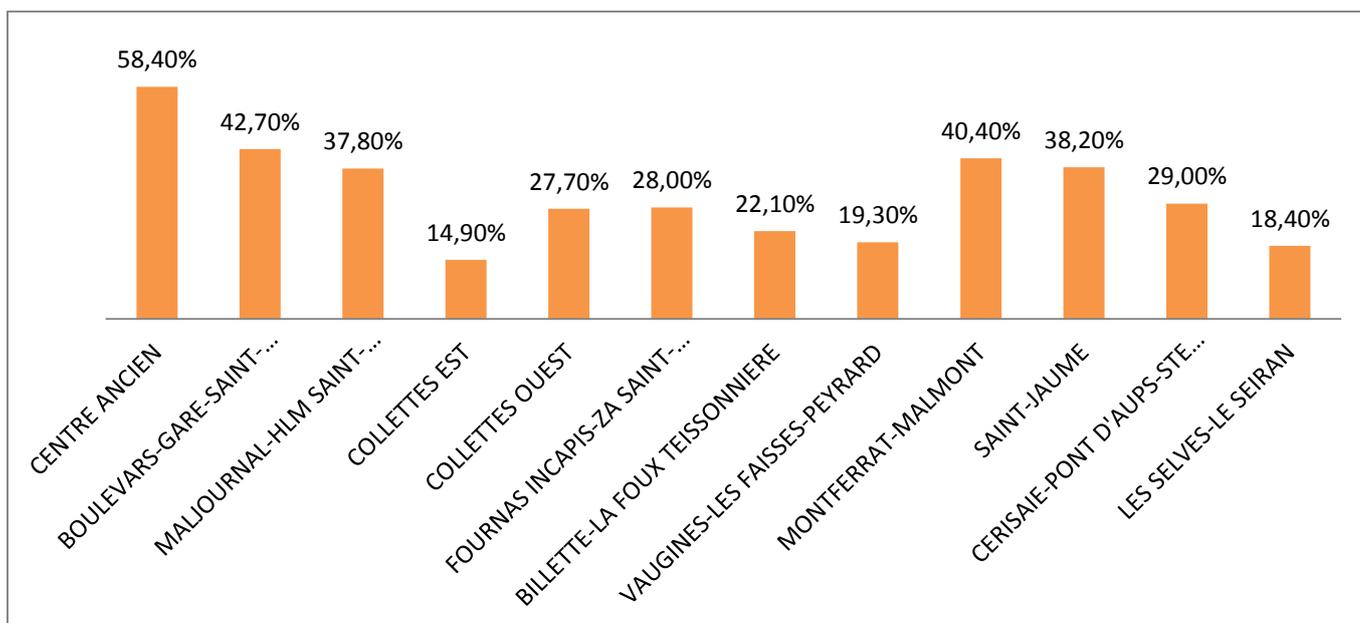


Fig : Proportion des personnes isolées de Draguignan par IRIS.

Sur les 2312 ménages de l'IRIS « Centre Ancien » 1351 sont des personnes isolées, 282 sont des familles monoparentales.

- Proportion des personnes de nationalité étrangère par IRIS.

Remarque : Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

La proportion communale de personnes de nationalité étrangère à Draguignan est de 5,1% de la population.

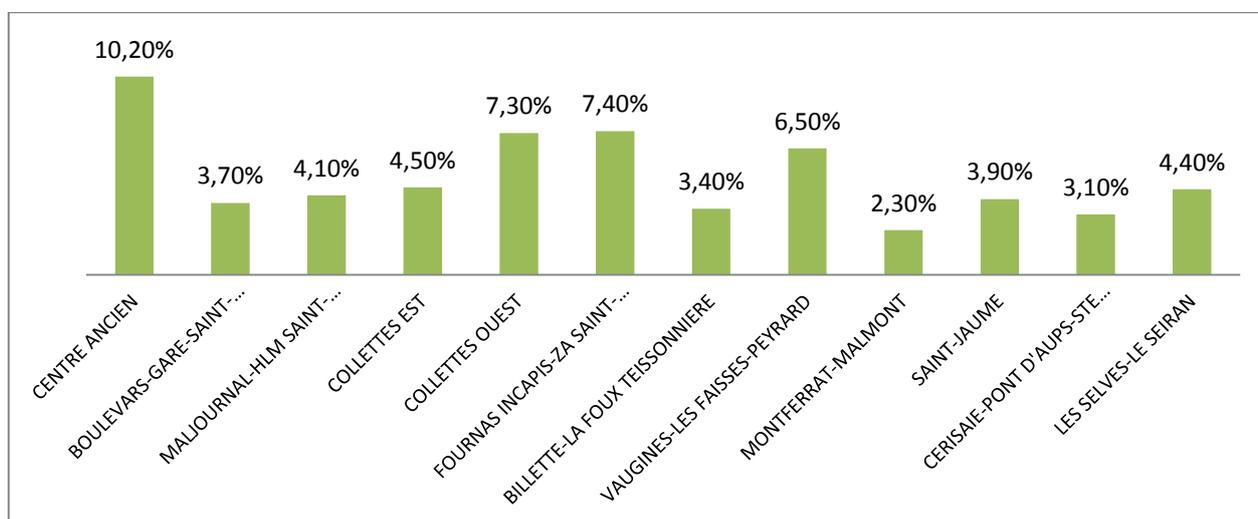


Fig : Proportion des personnes de nationalité étrangères par IRIS.

Cette proportion est nettement supérieure dans l'IRIS « Centre Ancien », avec une proportion d'étrangers deux fois plus importante que la moyenne communale (10,20%). A l'opposé, l'IRIS « Monferrat-Malmont » est composé d'une proportion plus de deux fois inférieure à la moyenne municipale avec 2,30%.

- Proportion de la population immigrée par IRIS.

Remarque : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

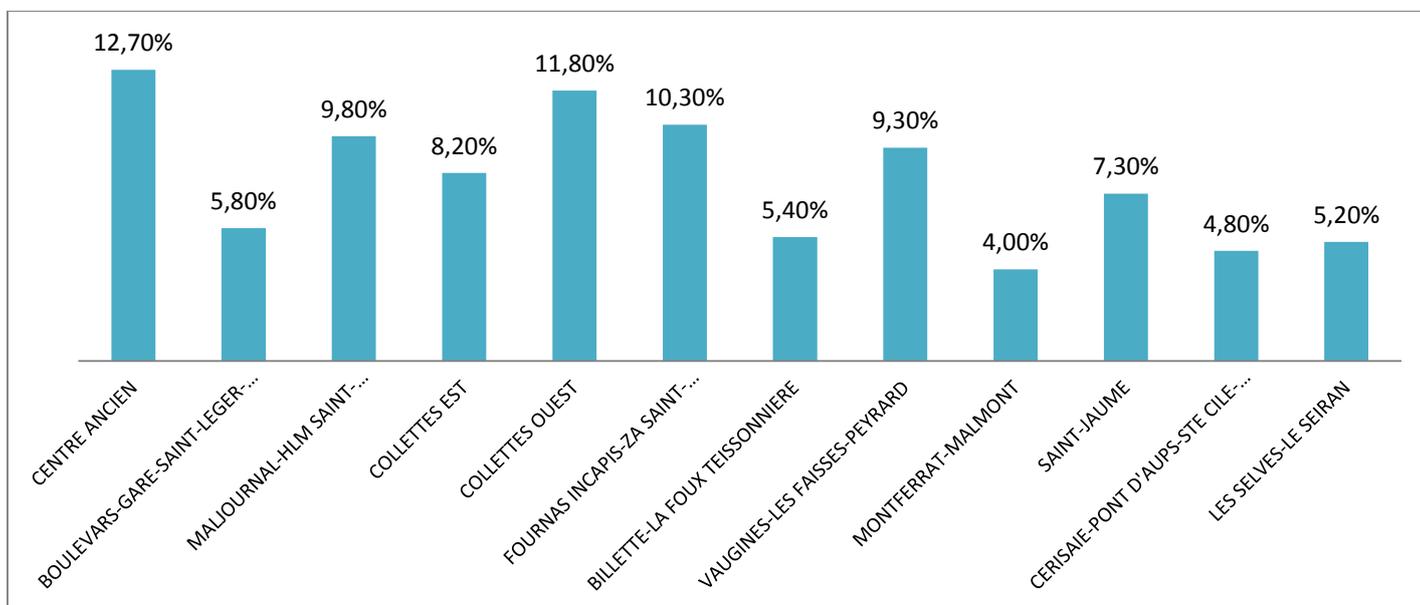


Fig : Proportion de la population immigrée de la ville de Draguignan par IRIS.

La part moyenne de population immigrée de la ville de Draguignan se situe à 7,8%. Deux IRIS accueillent une proportion plus conséquente, le « Centre-Ancien » avec 12,70% et « Collettes Ouest » avec 11,80%. De son côté l'IRIS « Monferrat-Malmont » est celui qui accueille la proportion la plus faible de population immigrée.

II.A.3. Caractéristiques de la population active par IRIS.

- Taux d'emploi des 15-64 ans par IRIS.

Remarque : Le taux d'emploi des 15-64 ans rapporte la population active âgée de 15 à 64 ans qui occupe un emploi à l'ensemble de la population de 15-64 ans.

Les données INSEE situait la commune de Draguignan à un taux d'emploi des 15-64 ans de 60%.

Certains IRIS se démarquent de la moyenne communale avec par exemple l'IRIS « Monferrat-Malmont » qui pointe à un taux de 68,40% d'emploi pour sa population, les habitants de cette zone sont donc plus nombreux à détenir un emploi que le reste des dracénois. A l'opposé, trois IRIS se positionnent de façon moins favorable au niveau de l'emploi, le « Centre-Ancien » avec 54,70%, « Fournas-Incapis » avec 49,60% et enfin l'IRIS « Collettes Ouest » avec 47,40%.

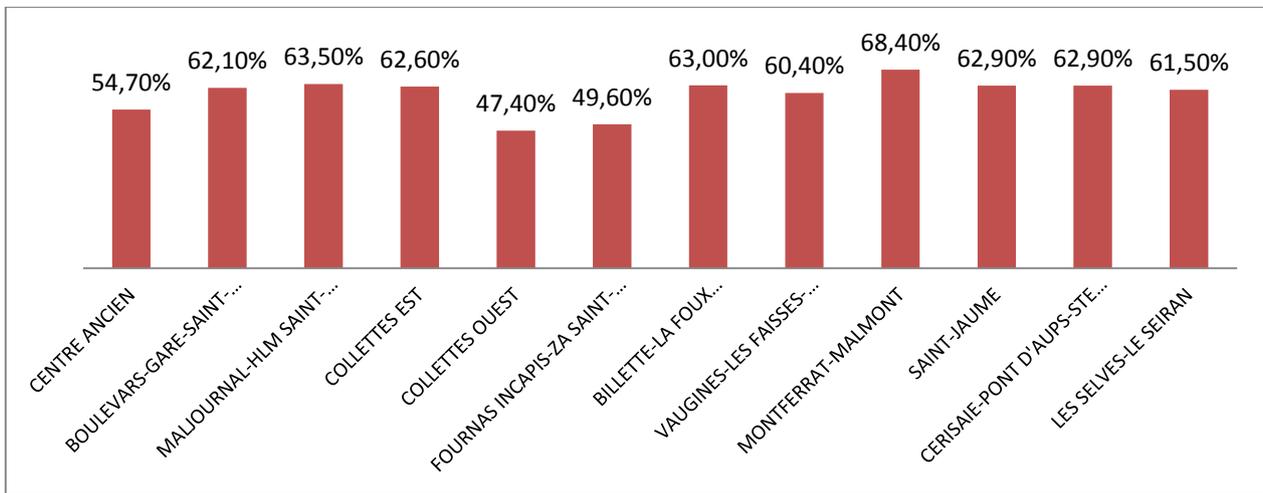


Fig : Taux d'emploi des dracénois de 15 à 64 ans par IRIS.

- Taux de chômage par IRIS.

Remarque : Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage rapporte la population des personnes au chômage à l'ensemble de la population active.

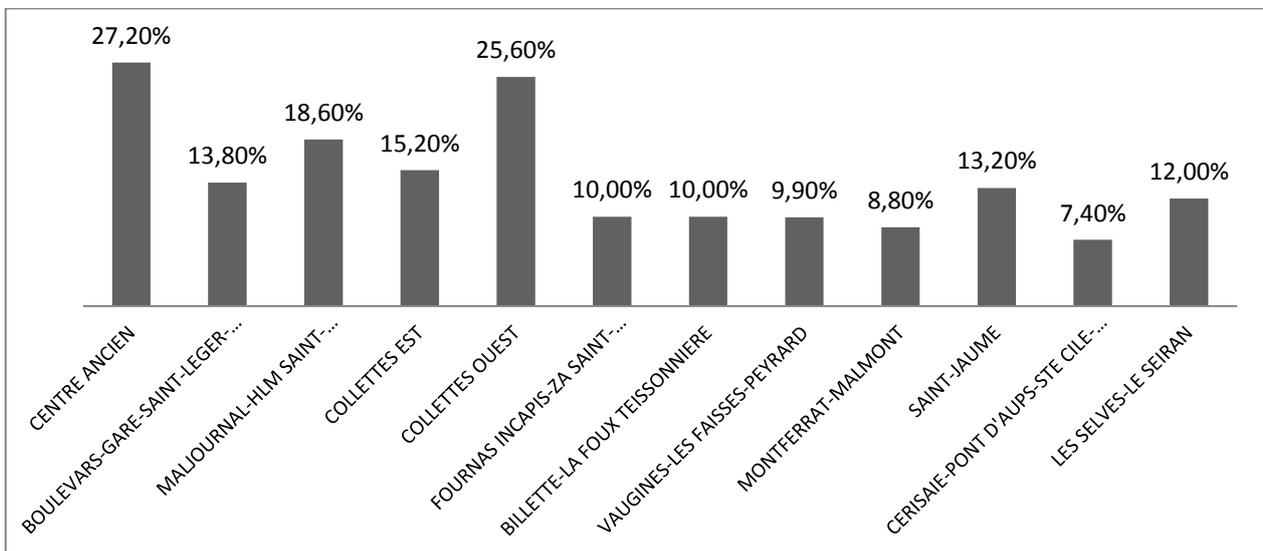


Fig : Taux de chômage de la population dracénoise par IRIS.

Deux IRIS se démarquent une nouvelle fois de façon très nette par rapport au taux moyen de chômage de Draguignan (environ 15%), il s'agit du « Centre Ancien » avec un taux à 27,2% et de l'IRIS « Collettes Ouest » avec 25,60%. Ces IRIS se distinguent par une surreprésentation des personnes en recherche d'emploi.

- Proportion de personnes employées en CDI par IRIS.

Comme nous avons pu le voir dans la première partie de l'ABS de la ville de Draguignan, la part des personnes en CDI constitue un indicateur de précarité ou de non-précarité de l'emploi.

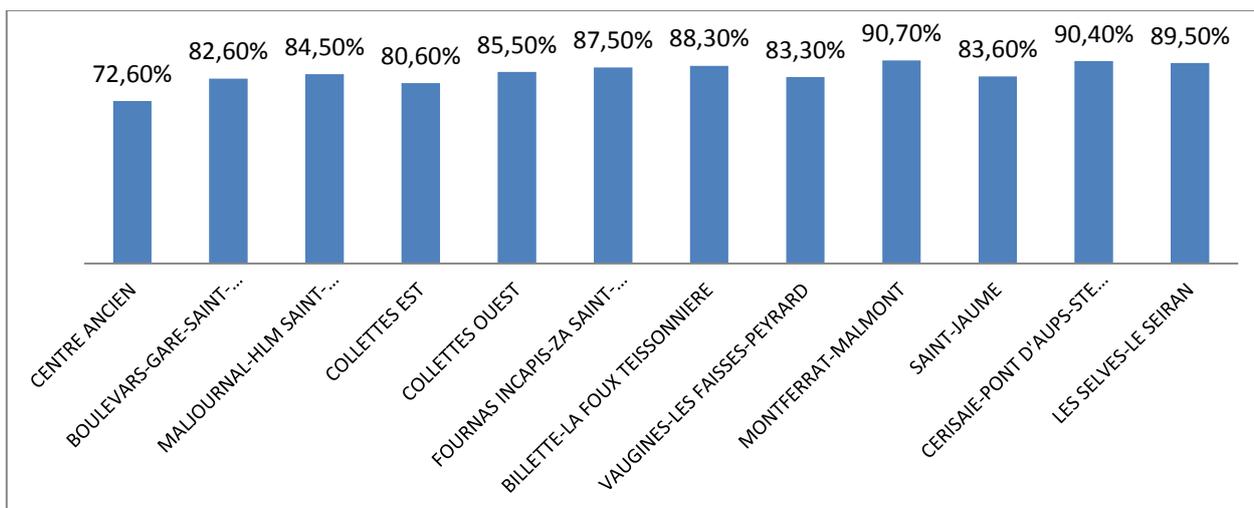


Fig : Part des salariés en CDI par IRIS.

A l'analyse des données, un IRIS se détache largement avec une proportion de salariés en CDI très faible au regard des autres IRIS, il s'agit une nouvelle fois du « Centre Ancien » où le taux de CDI est seulement de 72,60%.

- Proportion de la population non diplômée par IRIS.

Remarque : Cet indicateur rapporte la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.

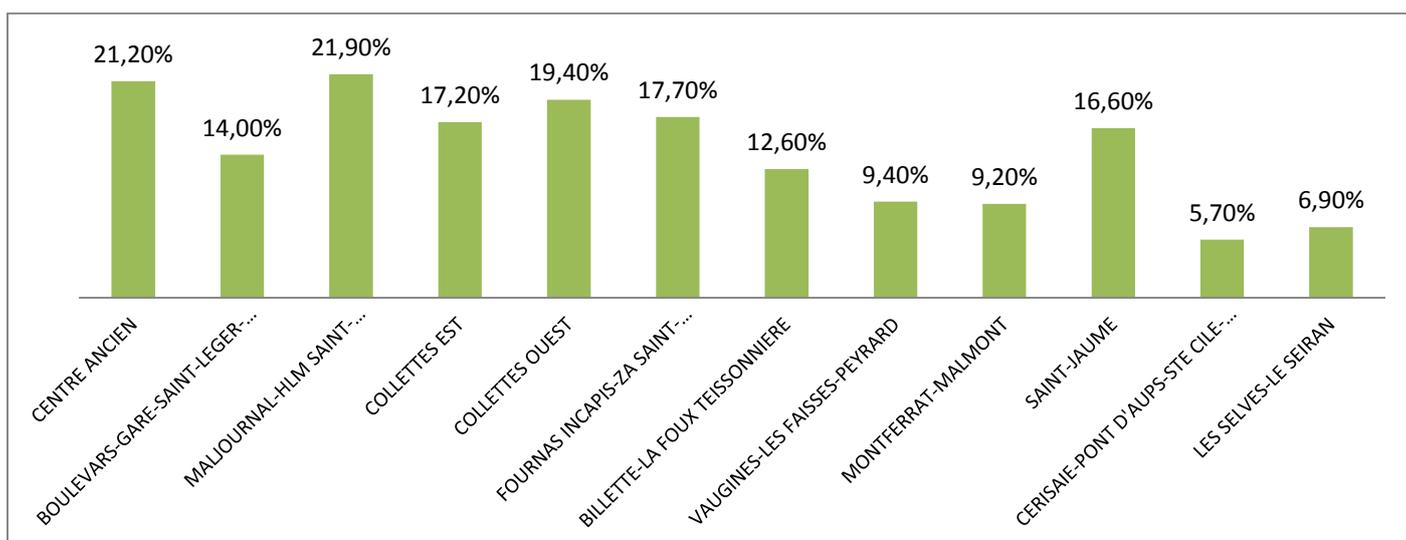


Fig : Proportion des personnes non diplômées par IRIS.

Deux IRIS se détachent négativement avec plus de 21% de leur population non diplômée : l'IRIS « Centre Ancien » avec 21,2% et l'IRIS « Maljournal – HLM Saint-Hermantaire » avec 21,90%.

A l'opposé, on constate que deux IRIS se situent à un taux inférieur à 7% de population non diplômée : l'IRIS « Les Selves – Le Seiran » et l'IRIS « Cerisaie – Pont d'Aups- Sainte Cile – Beaussaret ».

- Taux de scolarisation des 15/17 ans.

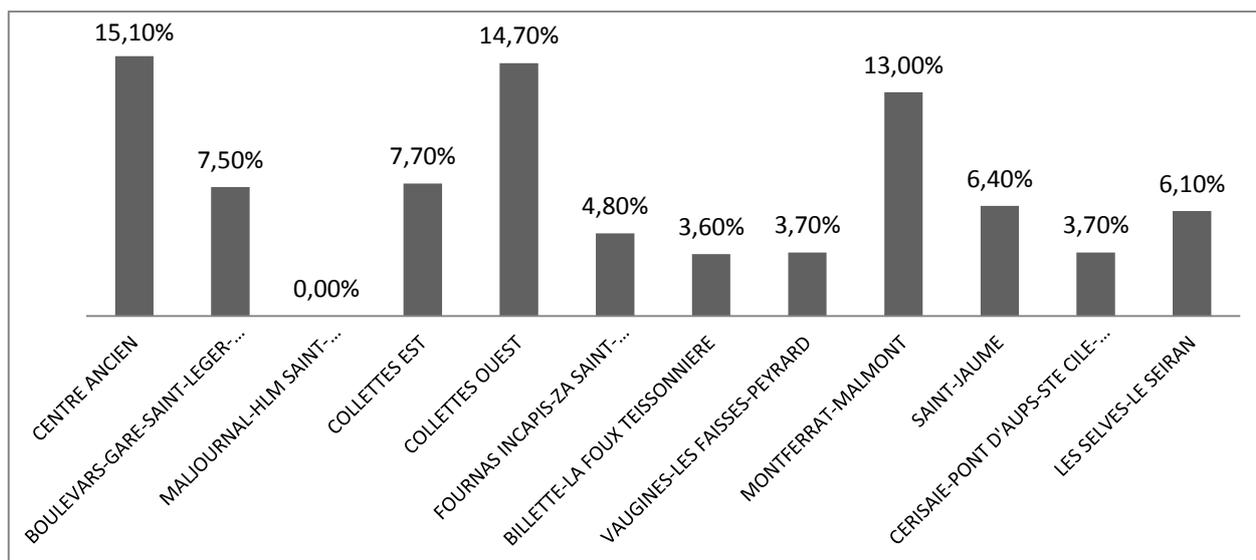


Fig : Proportion des jeunes âgés de 15 à 17 ans non scolarisés par IRIS.

Concernant cet indicateur qui permet de préciser les proportions de jeunes sortis précocement d'un parcours de scolarisation, deux IRIS présentent des chiffres conséquents aux alentours de 15 % contre une moyenne municipale autour de 6,6%. Ces deux IRIS sont le « Centre Ancien » et les « Collettes Ouest », on note cependant un troisième IRIS avec un taux conséquent à 13% celui de « Montferrat-Malmont ».

II.A.4. Caractéristiques du niveau de vie par IRIS.

II.A.4.a. Caractéristiques du revenu des ménages par IRIS.

- Médiane du revenu fiscal mensuel par UC.

Remarque : Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales.

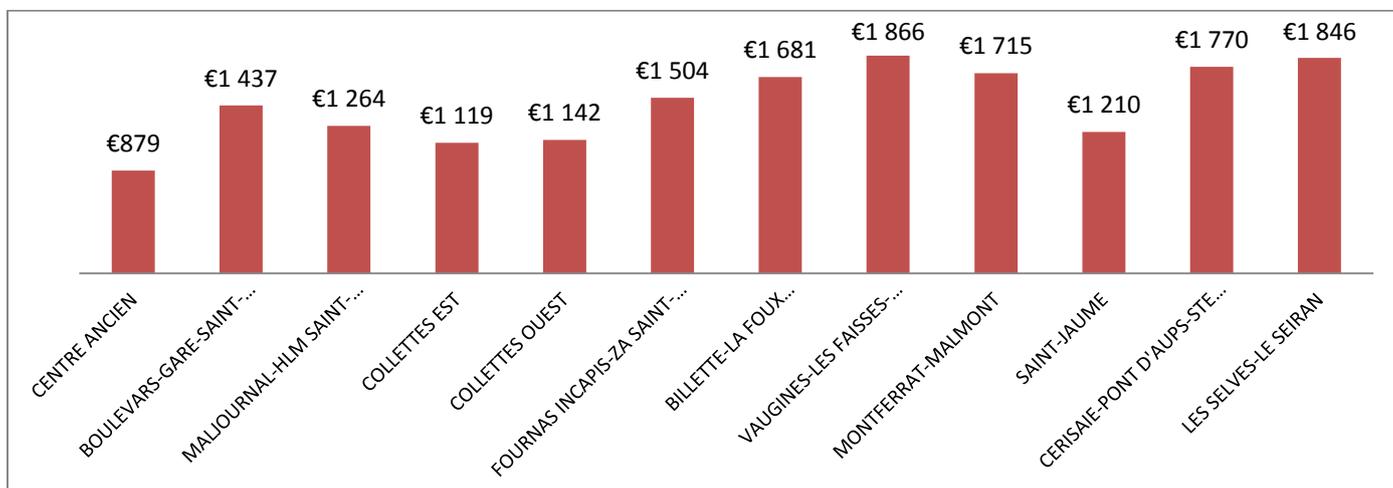


Fig : Comparaison par IRIS de la médiane du revenu fiscal mensuel par UC.

Cet indicateur du niveau de revenu était situé, au moment de recueil des données par l'INSEE, à une moyenne municipale autour de 1500€.

A l'analyse de ces données, un IRIS interpelle immédiatement il s'agit une nouvelle fois du « Centre Ancien » avec plus de la moitié des Unités de Consommation qui se situent en-dessous d'un revenu fiscal mensuel de 879 € (surtout lorsqu'on se rappelle que le « Centre Ancien » est le deuxième IRIS le plus peuplé).

En comparaison les deux autres IRIS qui présentent un indicateur préoccupant comme les « Collettes Est » et les « Collettes Ouest » sont au-dessus des 1 100€ (1119€ et 1142 €). Les 2 IRIS qui présentent les indicateurs les plus favorables sont eux situés au-dessus des 1 800 € avec « Les Selves – Le Seiran » à 1 846€ et « Vaugines – Les Faisses... » à 1 866€.

- Part des ménages non imposés par IRIS.

Remarque : La part des ménages fiscaux non imposés est le pourcentage des « ménages fiscaux » qui n'ont pas d'impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un « ménage fiscal » correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

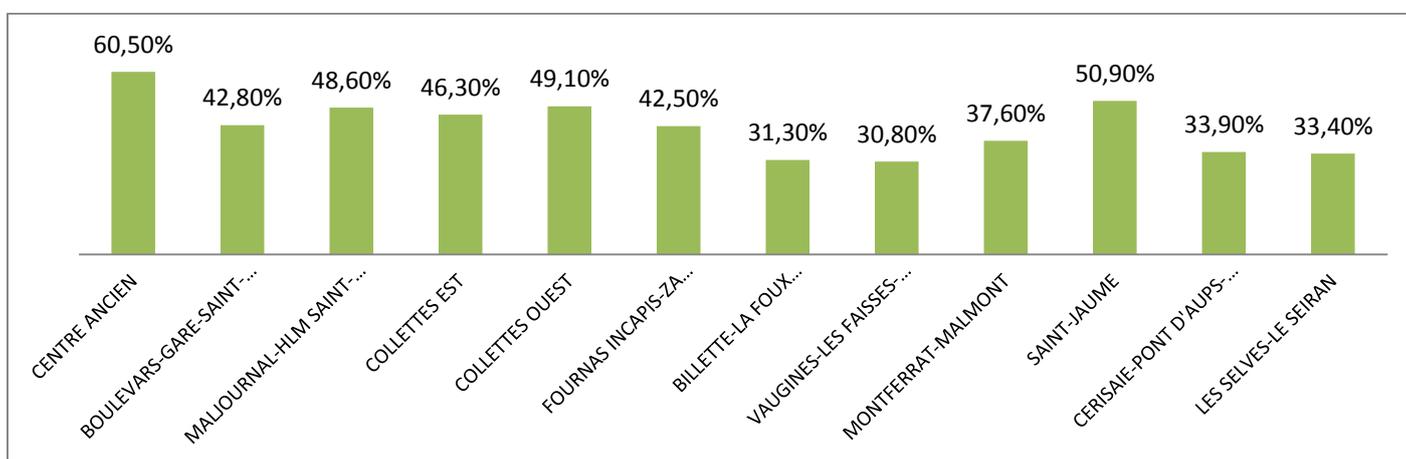


Fig : Comparaison par IRIS de la proportion des ménages fiscaux non imposés.

Pour cet indicateur qui cible une nouvelle fois les populations à faibles revenus, nous retrouvons l'IRIS du « Centre Ancien » qui se démarque nettement avec 60,50% de ses habitants qui sont non imposés (la ville se situait au moment du recueil des données vers 43% en moyenne). Les IRIS « Collettes Ouest » et « Maljournal – HLM Saint Hermantaire » sont eux aussi à des taux importants (49,1% et 48,60%).

L'IRIS « Vaugines – Les Faisses » se démarque une nouvelle fois positivement avec un taux de 30,80 % de ménages non imposés.

II.A.4.b. Comparaison de l'importance des prestations sociales par IRIS.

En ce qui concerne les prestations sociales, le choix est de traiter l'ensemble des données proposer par l'INSEE et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports afin d'avoir le plus de données permettant de caractériser la précarité de certains IRIS (taux de couverture CAF, bénéficiaires RSA, part des prestations sociales dans les revenus, bénéficiaires CMUC...).

- Analyse par IRIS du Taux de couverture de la population par les CAF.

Remarque : La « population couverte » ou « population bénéficiaire » des CAF comprend l’allocataire (terme qui désigne les responsables du dossier pour l’ensemble de la famille), son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Le taux de couverture de la population par les Caf est le rapport de cette population couverte à la population totale du territoire. Les allocations CAF sont nombreuses et variées (allocations familiales, allocations personnes handicapées, allocations logement, etc ...).

Ce taux de couverture était situé, au moment du recueil des données par l’INSEE, à une moyenne municipale de 45,9 % de Dracénois bénéficiaires de la CAF.

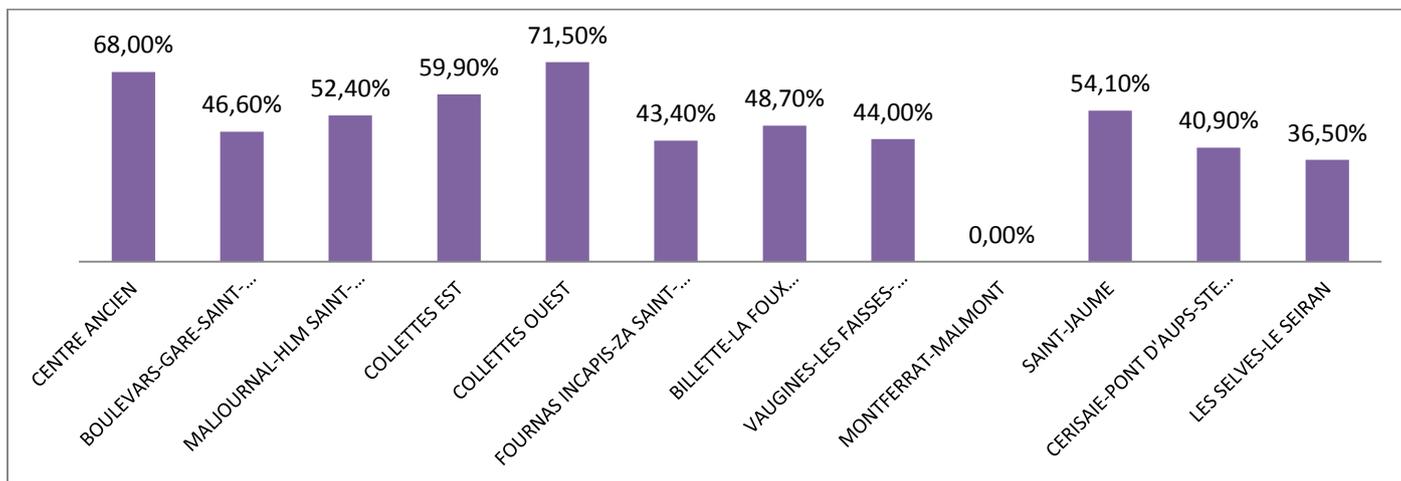


Fig : Comparaison par IRIS du taux de couverture de la population par les CAF.

Deux IRIS se situent très significativement au-dessus de la tendance municipale avec une proportion d’habitants couverts par les CAF très importante, l’IRIS « Collettes Ouest » avec 71,5% de couverture et l’IRIS « Centre Ancien » avec 68,00%.

-Analyse par IRIS du Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle.

Remarque : Le RSA socle remplace les anciens dispositifs du revenu minimum d’insertion (RMI), de l’allocation de parent isolé (API) et les dispositifs temporaires de soutien à la reprise d’un emploi (mesures d’intéressement, contrats aidés et primes de retour à l’emploi). Les allocataires du RSA socle regroupent les foyers qui perçoivent des revenus d’activité inférieurs au montant forfaitaire et qui bénéficient à ce titre du « RSA socle et activité », et les foyers sans revenus d’activité ou en période de cumul intégral qui bénéficient eux du « RSA socle seul ».

Ce taux de couverture était situé, au moment du recueil des données par l’INSEE, à une moyenne municipale de 16,8 % de Dracénois couverts par la CAF bénéficiaires du RSA socle.

Ainsi dans la figure ci-dessous l’IRIS « Centre Ancien » se démarque une nouvelle fois au travers de cet indicateur de précarité avec 28,50% de sa population CAF qui bénéficient du RSA Socle (à plus de 10% de l’IRIS qui le suit, à savoir les « Collettes Ouest » avec 18,20%).

L’IRIS « Cerisaie – Pont d’Aups » se distingue positivement avec seulement 7,80% de la population CAF bénéficiaires du RSA Socle.

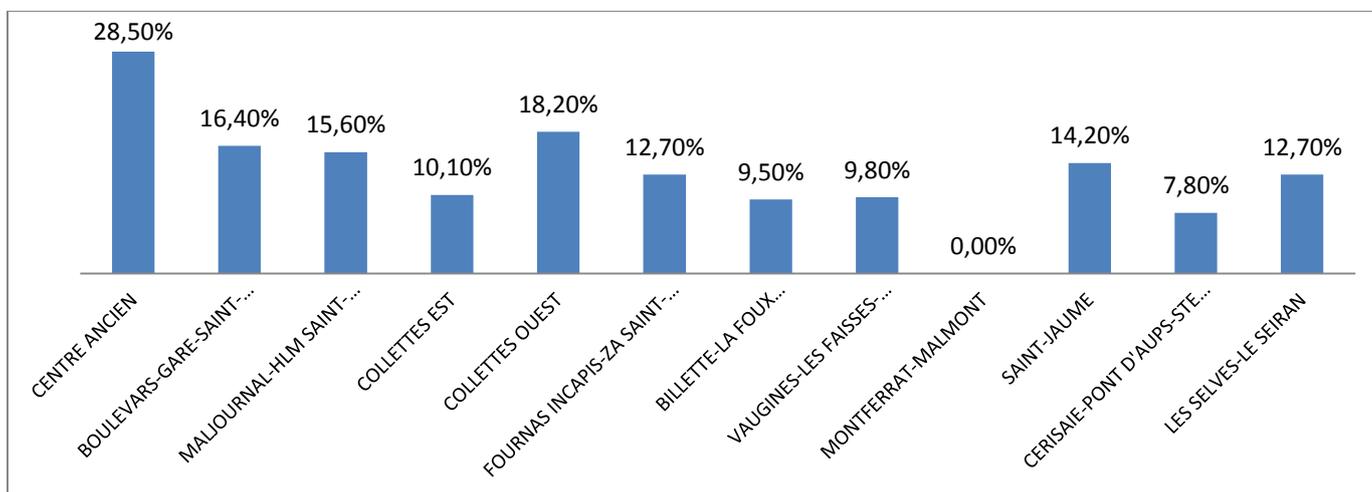


Fig : Comparaison par IRIS du Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle.

-Analyse par IRIS de la part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations CAF.

Remarque : Cet indicateur rapporte le nombre d'allocataires CAF dont les revenus sont constitués à plus de 50% par des prestations versées par les CAF au nombre total des allocataires du territoire. On rappelle que l'allocataire désigne le responsable du dossier CAF pour l'ensemble de la famille.

Cet indicateur était situé, au moment du recueil des données par l'INSEE, à une moyenne municipale de 25,3 % de Dracénois couverts par la CAF dont le revenu était constitué à plus de 50% par des prestations délivrées par la caisse.

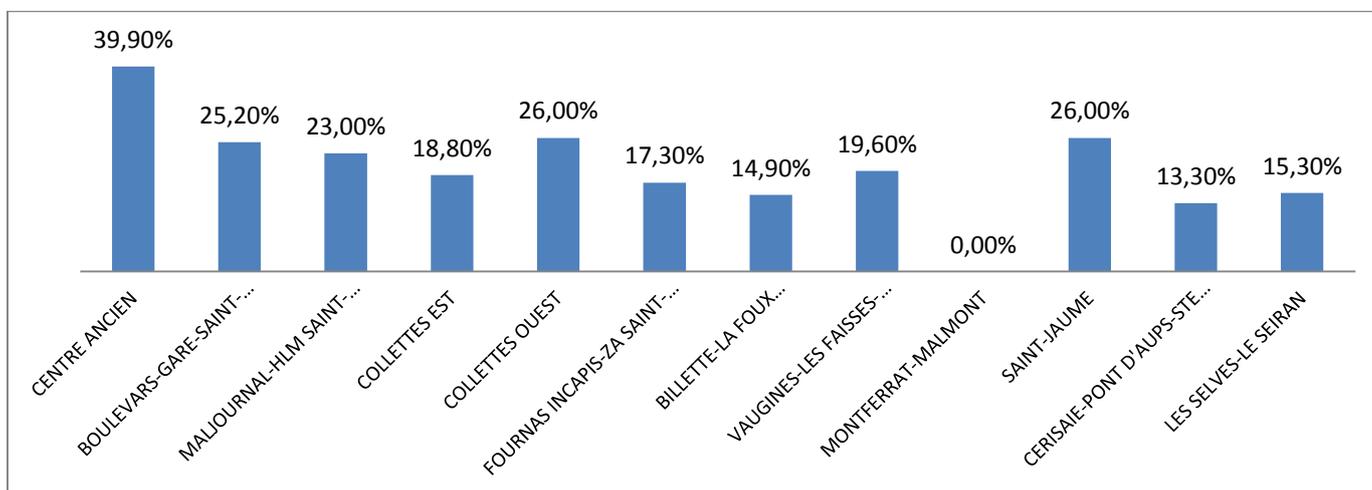


Fig : Comparaison par IRIS de la proportion des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations de la caisse.

A l'analyse des données, l'IRIS « Centre Ancien » se distingue de façon nette, avec 39,9% de sa population CAF qui vit grâce à des revenus qui proviennent pour plus de 50% de la caisse.

Trois autres IRIS se distinguent avec une proportion significative mais qui correspondent au taux municipale : l'IRIS « Collettes Ouest » avec 26,00%, l'IRIS « Sainte-Jaume » avec 26,00% et enfin l'IRIS « Boulevards – Gare – Saint-Léger » avec 25,20%.

D'un point de vue plus positif, l'IRIS « Sainte-Jaume » se situe lui à une proportion de 13,30%.

-Analyse par IRIS du taux de couverture des 25-59 ans par la CMU-C.

Remarque : Cet indicateur rapporte le nombre d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie âgés de 25 à 59 ans et bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire au nombre total d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie de 25 à 59 ans.

Cet indicateur était situé, au moment du recueil des données par l'INSEE, à une moyenne municipale de 9,7 % des 25-59 ans assurés du régime général qui bénéficiaient de la CMUC.

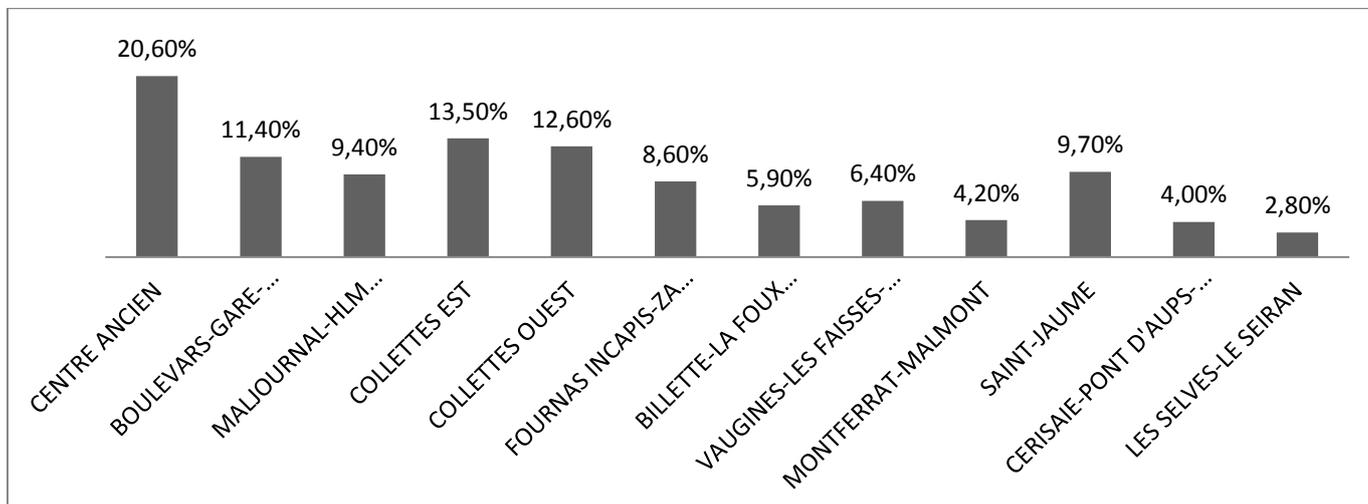


Fig : Comparaison par IRIS de la proportion des 25-59 ans couverts par la CMUC.

C'est dans l'IRIS « Centre Ancien » que l'on trouve la proportion la plus importante des 25-59 ans bénéficiant de la CMUC avec 20,60% de bénéficiaires.

A l'opposé, avec 7 fois moins de bénéficiaires que dans le « Centre Ancien » on trouve l'IRIS « Les Selves – Le Seiran » avec un taux de 2,80%.

-Analyse par IRIS du taux de couverture des moins de 18 ans par la CMU-C.

Remarque : Cet indicateur rapporte le nombre d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie âgés de moins de 18 ans et bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire au nombre total d'assurés et ayant droits du régime général de l'assurance maladie de moins de 18 ans.

Cet indicateur était situé, au moment du recueil des données par l'INSEE, à une moyenne municipale de 16,6 % des moins de 18 ans assurés du régime général qui bénéficiaient de la CMUC.

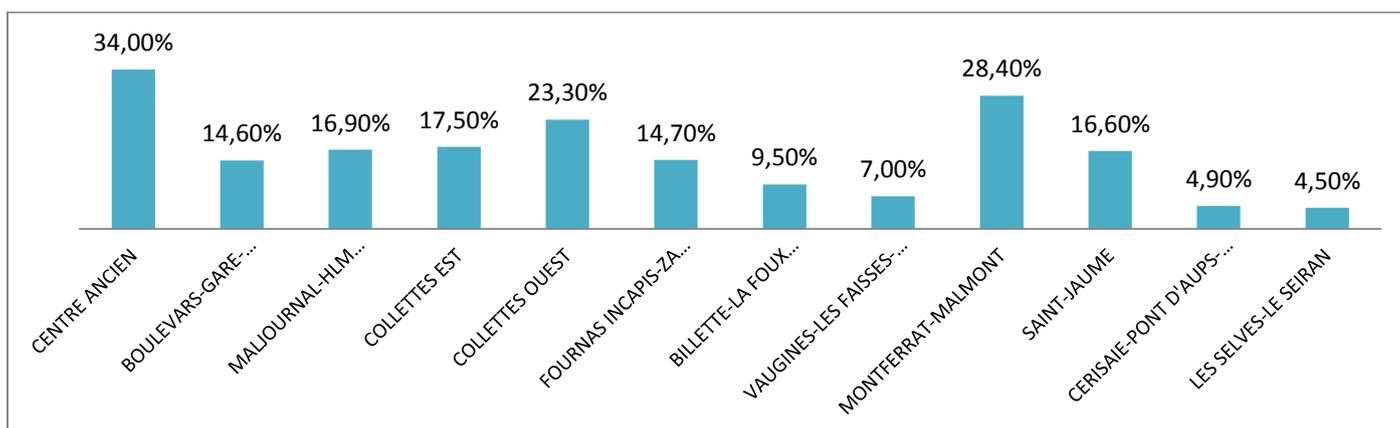


Fig : Comparaison par IRIS de la proportion des moins de 18 ans couverts par la CMUC.

L'IRIS « Centre-Ancien » est celui qui proportionnellement compte le plus de jeunes de moins de 18 ans qui bénéficient de la CMUC avec un taux de 34,00%. Cependant un autre IRIS plus inattendue celui-ci se distingue avec une proportion également significative, il s'agit de l'IRIS « Montferrat-Malmont » avec 28% (à rapprocher des 13% de 15/17 ans non scolarisés ?).

Une nouvelle fois deux autres IRIS se situent quant à eux très bien face à cet indicateur de précarité, il s'agit de l'IRIS « Cerisaie – Pont d'Aups » avec 4,90% et également de l'IRIS « Les Selves – Le Seiran » avec 4,50 %.

II.A.5. Caractéristiques du logement par IRIS.

- Nombre de logements par IRIS.

Remarque : Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation : - séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...); - indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

Au moment du recueil des données par l'INSEE, la ville de Draguignan comptait 18 414 logements.

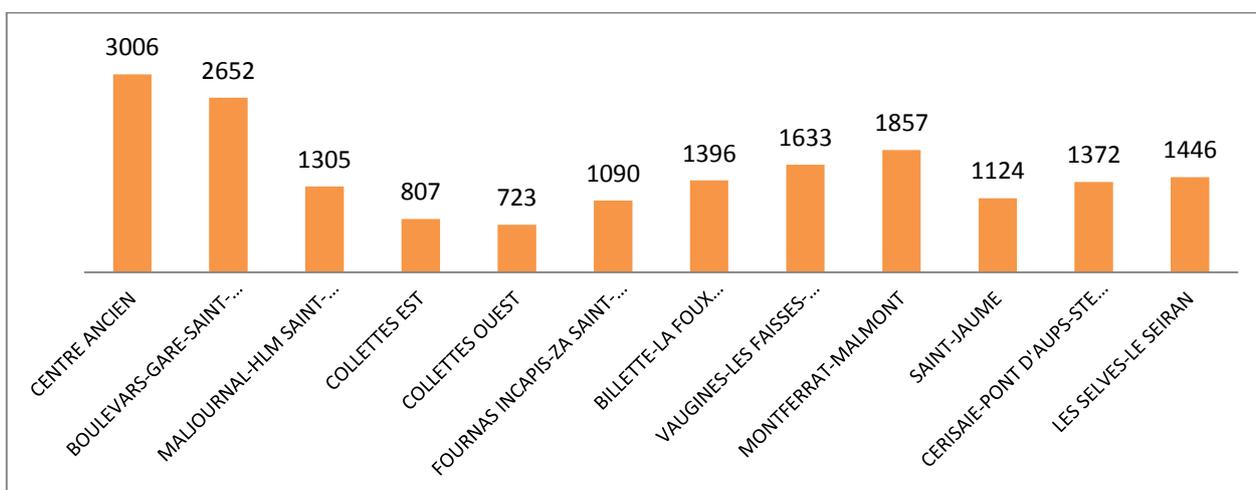


Fig : Nombre de logements par IRIS.

Un seul IRIS dépasse les 3000 logements, il s'agit du « Centre Ancien » avec 3 006 logements, le second IRIS en termes de nombre de logements est « Boulevards- Gare – Saint-Léger » avec 2652 logements.

A l'opposé, on retrouve les IRIS « Collettes Est » et « Collettes Ouest » qui ne comptent respectivement que 807 et 723 logements.

- Part des logements vacants par IRIS.

Au moment de la collecte des données par IRIS la proportion communale de logements vacants était de 9,7% pour la ville de Draguignan.

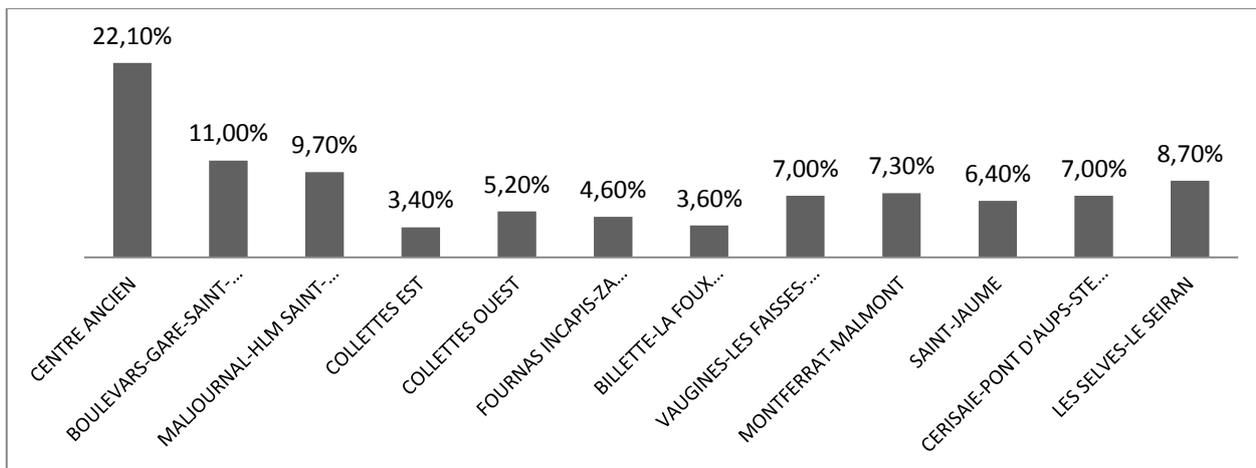


Fig : Proportion de logements vacants par IRIS.

Un IRIS se démarque avec une proportion de logements 2,3 fois supérieure à la moyenne communale, il s'agit de l'IRIS « Centre Ancien » où 22,10% des logements se trouvent être vacants (soit 664 logements vacants).

L'IRIS « Boulevards-Gare- Saint-Léger » se situe lui aussi au-dessus de la tendance communale avec 11% de logements vacants ce qui représentent 297 logements vacants.

En comparaison, l'IRIS « Collettes Est » se situe à 3,4% de logements vacants soit 28 logements.

- Résidences principales par statut d'occupation.

Remarque : Les chiffres de la figure ci-dessous sont exprimés en proportion des Résidences Principales.

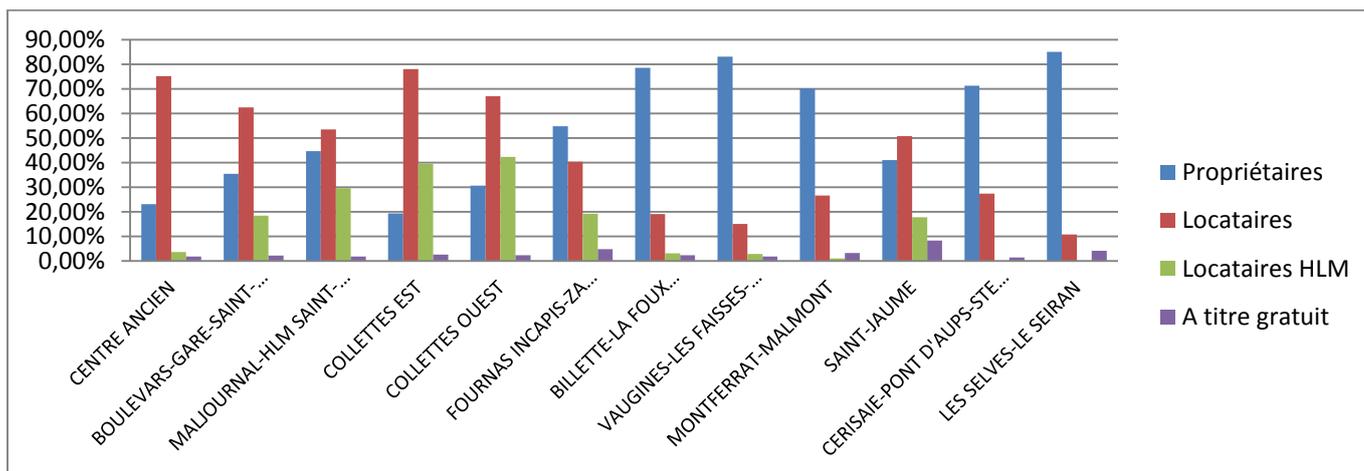


Fig : Analyse par IRIS de la répartition des résidences principales par statut d'occupation.

L'analyse graphique permet de déterminer très distinctement, 4 IRIS de « locataires », 6 IRIS de « propriétaires » et 2 IRIS plus équilibrés dans leur répartition.

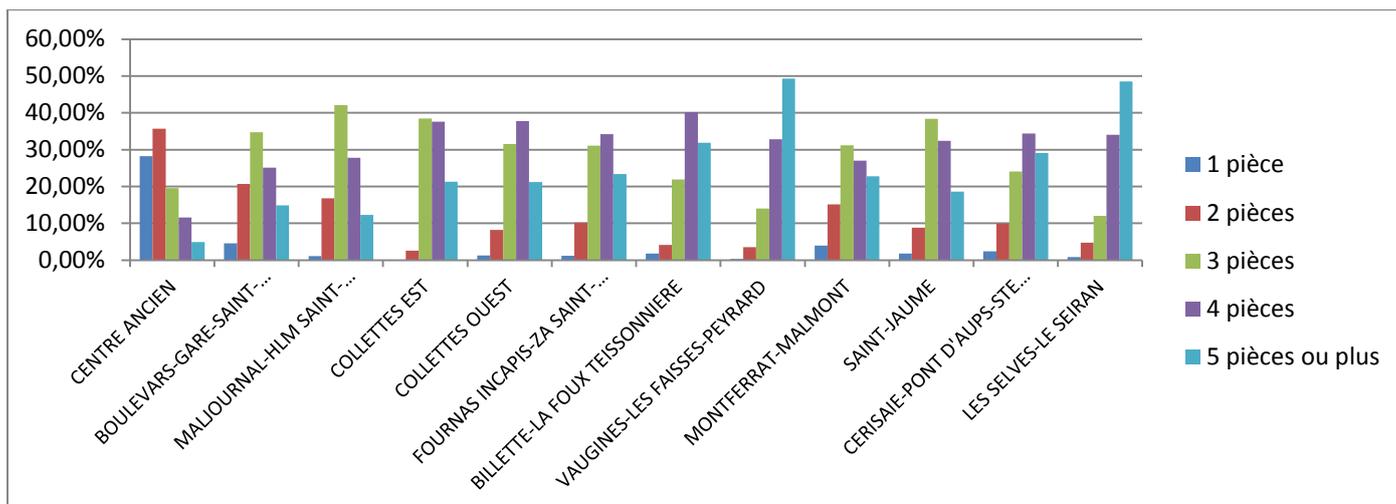
L'IRIS « Centre Ancien » se distingue une nouvelle fois au travers de quelques particularités, une très grande proportion de locataires (75,10%), une très faible proportion de propriétaires (23,1%) et cependant une part de logement HLM très faible (3,7%). L'IRIS « Centre Ancien » est donc le quartier où vivent le moins de propriétaires très

peu en résidences principales mais également très peu car les locataires louent des logements à des propriétaires qui vivent ailleurs et pas à des bailleurs sociaux.

A l’opposé, l’IRIS « Les Selves – Le Seiran » est quant à lui habité par 85% de propriétaires et seulement 10,8% de locataires.

- Résidences principales selon le nombre de pièces.

Remarque : sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain.



L’IRIS « Centre Ancien » se distingue à nouveau lorsque l’on s’arrête sur ces chiffres, en effet quasiment un tiers des résidences principales sont des « 1 pièce » (28,20%), un autre second tiers sont des « 2 pièces » (35,70%). Bien qu’étant le second quartier le plus peuplé, la majorité des habitants y vivent dans des logements de petite taille voire de très petite taille.

Si on rentre dans le détail des données brutes, on s’aperçoit que le « Centre Ancien » abrite 652 des 946 logements « 1 pièce » dracénois. Ce chiffre correspond à 68,92% des « 1 pièce » de la ville de Draguignan.

Pour les « 2 pièces », le chiffre est moindre avec 826 logements de ce type sur les 2300 qu’en compte la ville. Cependant la proportion reste conséquente avec 35,91% des « 2 pièces » concentrés dans le « Centre Ancien ».

En ce qui concerne les logements de grande taille, les IRIS « Les Selves – Le Seiran » et « Vaugines – Les Faysses – Peyrard » se détachent avec plus de 82% de logements de « 4 pièces » et de « 5 pièces et plus ».

II.B. « Le centre Ancien », un IRIS aux besoins prioritaires ?

Le zoom comparatif réalisé dans le précédent point de ce rapport laisse apparaître de nombreuses données pouvant apparaître comme « remarquables » au sens d’un questionnaire communal. En effet, l’IRIS « Centre Ancien » semble se distinguer par un ensemble de facteurs qui en ferait une zone où l’action sociale communale et la politique municipale devront sans doute y être prioritaires.

La synthèse suivante a pour objet de re-pointer ces particularités.

II.B.1. Synthèse des spécificités du « Centre Ancien ».

Pour plus de lisibilité, la synthèse des éléments remarquables est présentée ci-dessous sous la forme d'un tableau recensant 23 points remarquables.

01	1 ^{er} IRIS en termes de densité de population.
02	2 nd IRIS en termes de nombre d'habitants (4043 habitants)
03	1 ^{er} au niveau du nombre de jeunes (1488 habitants entre 0 et 24 ans) avec une très grosse proportion de 18-24 ans. 3 ^{ème} IRIS au niveau de la proportion de jeunes (plus de 36% de la population totale).
04	1 ^{er} IRIS en proportion des familles monoparentales avec 32,6% de « ménages monoparentaux » (282 familles monoparentales soit autant que les deux « Collettes » réunies.
05	1 ^{er} IRIS et de loin en proportion de personnes isolées avec 1351 ménages constitués d'une seule personne.
06	1 ^{er} IRIS en termes de proportion et de nombre de personnes de nationalités étrangères (10,2% des habitants de l'IRIS sont de nationalité étrangères soit 413 personnes).
07	1 ^{er} IRIS en termes de proportion et de nombre de personnes immigrées (12,70% des habitants de l'IRIS sont immigrés soit 515 personnes).
08	3 ^{ème} plus mauvais taux d'emploi des 15-64 ans avec 54,70% des actifs de l'IRIS qui détiennent un emploi (seuls les IRIS des « Collettes Ouest » et de « Fournas Incapis » font moins bien).
09	1 ^{er} en termes de proportion et de nombres de chômeurs (596 chômeurs sur 2189 actifs).
10	Dernier en termes de proportion d'actifs employés en CDI (seulement 72,60% des salariés habitant l'IRIS « Centre Ancien » qui sont en CDI).
11	1 ^{er} au niveau du nombre d'habitants non diplômés et 2 ^{ème} en termes de proportions, parmi les plus de 15 ans (21,2% de cette population de l'IRIS est non diplômée soit 632 personnes).
12	1 ^{er} en proportion et en nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans non scolarisés (15,10% des 15-17ans).
13	Dernier IRIS et de très loin en termes de revenu fiscal mensuel par Unité de Consommation (plus de la moitié des foyers de l'IRIS vivent avec moins de 879€ par mois contre une moyenne municipale à environ 1500€ par mois).
14	1 ^{er} et de très loin en termes de proportion de ménages non imposés (60,50% de ménages non imposés dans l'IRIS « Centre Ancien »).
15	1 ^{er} pour le nombre et 2 ^{ème} pour la proportion de bénéficiaires de la CAF (2751 personnes couvertes pour un taux de couverture de 68%).
16	1 ^{er} en proportion et en nombre de bénéficiaires du RSA socle (28,50% des allocataires soit 445 personnes percevant le RSA Socle).
17	1 ^{er} et de très loin, en termes de proportion et de nombres d'allocataires dont le revenu est constitué majoritairement de prestations CAF (39,90% des allocataires de l'IRIS soit 623 personnes).
18	1 ^{er} et de très loin, en termes de proportion et du nombre de bénéficiaires de la CMU-C (20,60% des 25-59 ans habitant l'IRIS « Centre Ancien » et assurés du régime général soit 287 personnes).
19	1 ^{er} en termes de proportion et du nombre de jeunes de moins de 18 ans couverts par la CMUC (34% de taux de couverture soit 217 jeunes).
20	1 ^{er} IRIS en termes de nombre de logements (3006 logements)
21	1 ^{er} IRIS en proportion et en nombre de logements vacants (22,10% des logements de l'IRIS soit 664 logements vacants).
22	1 ^{er} IRIS en nombre brut et 2 ^{ème} en proportion du nombre de locataires (75,10% des occupants de l'IRIS sont locataires soit 1737 locataires).
23	28,20% des logements de l'IRIS sont des « 1 pièce » et 35,70% sont des « 2 pièces ».

II.B.2. Le Centre Ancien pour les acteurs locaux.

II.B.2.1. Constats et besoins selon le directeur du Centre Social et Culturel de Draguignan.

Lors de notre entretien sur les thématiques des besoins sociaux du Centre Ancien et les actions du CSC, M. Brière son directeur est revenu sur les actions qui étaient spécifiquement portées sur cet IRIS. Il a pu revenir sur les raisons de la fermeture de l'antenne pour des problèmes de locaux, sur les actions qui étaient bénéfiques à la vie du quartier et sur les volontés pour le CSC de revenir sur ce quartier pour la mise en place d'un nouveau projet : « un espace de vie sociale ».

Pour M. Brière, le Centre Ancien a grandement périclité en environ 5 ans, le climat social s'y est fortement dégradé et pour lui il faut tout reprendre à zéro pour la mise en place de cet « espace de vie sociale ».

Ses constats rejoignent ceux de l'ABS, une grande majorité d'habitants en situation de pauvreté, un fort taux de chômage, un tiers de familles monoparentales. Lors des échanges le Centre Ancien est perçu comme un quartier dortoir en voie de dégradation, de paupérisation et où la délinquance commence à s'installer.

Les locataires de ces logements mettent en avant des problématiques de manque de luminosité naturelle, des logements trop petits et en mauvais état. Le Centre Ancien appartiendrait sur certaines zones à des « marchands de sommeil ».

La mixité sociale n'y existe quasiment plus, les ménages actifs pouvant se le permettre préférant désormais se loger en périphérie du Centre-Ville de Draguignan.

M. Brière pense que le CSC doit se réimplanter dans le Centre Ancien et que même si beaucoup de choses sont à reconstruire au niveau du contact avec les habitants, cela fait partie de la plus-value que son équipe peut apporter avec la connaissance des problématiques du quartier et leur savoir-faire.

Le projet que le CSC souhaite porter avec ses partenaires (Préfecture, Ville de Draguignan, Communauté d'Agglomération Dracénoise, CAF, Conseil Départemental et Région) est la création d'une association d'animation locale afin d'obtenir un agrément CAF « Espace Vie Sociale ».

L' « Espace Vie Sociale du Centre Ancien » vise trois objectifs :

- Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitants (créer des espaces de parole, favoriser l'installation d'une vie associative).
- Favoriser l'insertion sociale des habitants (aide aux démarches administratives, faciliter l'accès aux droits, aider à l'accès aux savoirs de base).
- Favoriser le lien et l'entraide entre les familles du quartier et consolider les liens au sein de la cellule familiale (accompagnement à la fonction parentale, proposition d'activités de loisir, promotion d'action pour favoriser le resserrement de la cellule familiale).

Au sens de l'ABS, la concrétisation d'un tel projet semble plus que cohérent et en phase avec les besoins du quartier. Cette création sera un point d'appui à la mise en œuvre d'une dynamique sociale, familiale et de proximité sur le Centre Ancien. Une réévaluation fine du budget sera sans aucun doute nécessaire afin de proposer un dispositif d'étayage social en cohérence avec les besoins du quartier.

II.B.2.2. Constats et besoins selon le responsable de la Mission Locale « Dracénié, Verdon, Bagnols, Pays de Fayence » :

Lors de cet entretien, nous avons été reçus par M. Dettori-Campus, l'actuel responsable de la Mission Locale, puis rejoints dans un second temps par Mme Senez, assistante sociale et conseillère du service « insertion ».

La Mission Locale fait partie du Service Public de l'Emploi, elle s'adresse spécifiquement à tous les jeunes qui, sortis du système scolaire avec ou sans qualification, rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale propose un accompagnement et dans ce cadre, des solutions pour faciliter une insertion professionnelle durable.

Les échanges ont tournés autour de la double thématique des besoins sociaux des jeunes dracénois et des besoins sociaux du Centre Ancien, c'est cette seconde thématique qui sera prioritairement évoquée dans ce point.

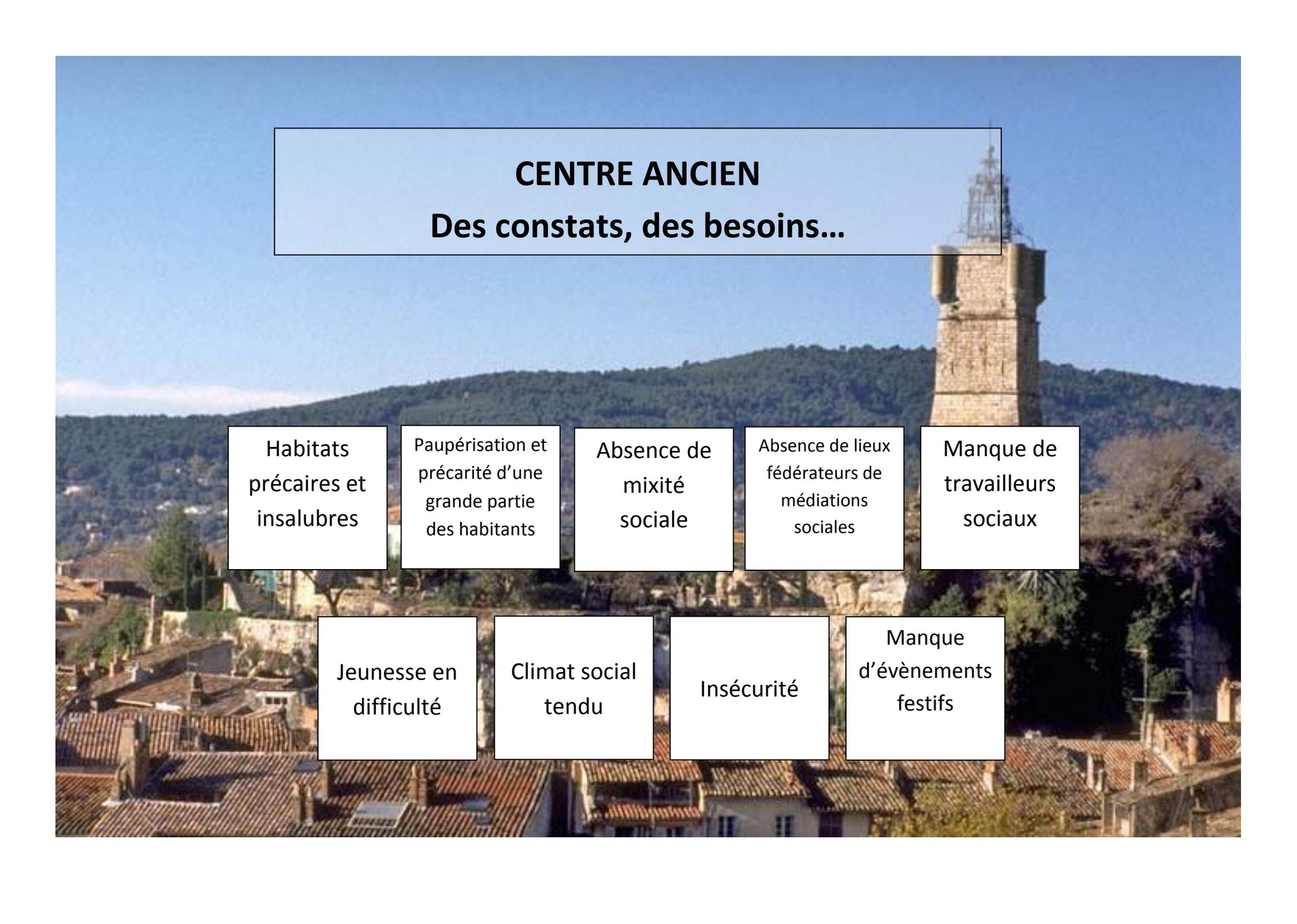
En préambule aux échanges, M. Dettori-Campus précise que pour la commune de Draguignan, la Mission Locale est très attentive aux 2 quartiers définis comme QPV (Quartiers Prioritaires pour la Politique de la Ville, liste arrêtée par décret) que sont le Centre-Ancien et les Collettes.

Au niveau de la commune de Draguignan, **le Centre Ancien constitue, sans surprise, le premier territoire pourvoyeur de jeunes usagers de la Mission Locale.** Sur les 1299 jeunes dracénois qui ont fréquenté la Mission Locale lors du dernier exercice, **288 habitent dans le Centre Ancien (soit 22 % des usagers Dracénois)**, à titre de comparaison 157 jeunes proviennent eux des Collettes. Parmi, ces 288 jeunes du Centre Ancien ayant recours aux services de la Mission Locale, 168 sont des jeunes femmes (soit une proportion de 58,33%). M. Dettori-Campus exprime qu'il s'agit sans doute de la zone où en quantité, les jeunes qui ne se saisissent pas du dispositif « Mission Locale » sont également les plus nombreux (inertie face aux démarches administratives et autres difficultés).

Lors de l'évocation des spécificités du Centre Ancien et des besoins du quartier, les professionnels de la Mission Locale ont d'abord mis en avant que « le but du service n'était pas d'analyser les causes mais d'accompagner et de faire avancer le jeune peu importe son quartier ou son bagage ». Sont tout de même ressortis les difficultés mises en avant par les jeunes du Centre Ancien :

- Habitations insalubres et peu sécurisées.
- Quartier où l'insécurité a augmenté (deal, effractions, vols, agressions...).
- Partenaires sociaux qui ne sont plus présents (Centre Social, Grapesa...).
- Difficultés d'accès au logement.
- Difficultés d'accès à la santé.
- Difficultés d'accès à l'emploi.
- Manque de travailleurs sociaux sur le quartier.
- Manque de lieux sociaux et d'activités évènementielles.

L'équipe de la Mission Locale insiste également sur la nécessité de développer des réponses culturelle, touristique et événementielle sur le Centre Ancien et d'y associer une dynamique de formation et d'emploi autour de jeunes issues du quartier.



CENTRE ANCIEN

Des constats, des besoins...

Habitats
précaires et
insalubres

Paupérisation et
précarité d'une
grande partie
des habitants

Absence de
mixité
sociale

Absence de lieux
fédérateurs de
médiations
sociales

Manque de
travailleurs
sociaux

Jeunesse en
difficulté

Climat social
tendu

Insécurité

Manque
d'évènements
festifs

II.C. Zoom sur les besoins sociaux des jeunes dracénois.

II.C.1. Point de vue de la directrice du CCAS de la ville de Draguignan.

L'entretien s'est déroulée auprès de Madame Quintela, directrice du CCAS de Draguignan autour de la problématique et des propositions « jeunesse » spécifiques du CCAS.

Madame Quintela explique qu'au niveau du CCAS, l'équipe a pu identifier des besoins autour de jeunes familles monoparentales que le Centre Communal accueille dans une logique de « guichet social » afin d'orienter et d'accompagner vers les bons interlocuteurs ou les bonnes démarches d'obtention de prestations CAF ou bien encore de logements sociaux.

L'autre problématique massive qui a pu être identifiée par le CCAS est celle de l'insertion professionnelle des jeunes dracénois.

La directrice explique qu'à l'heure actuelle le CCAS ne développe pas d'actions spécifiques « jeunesse », que l'équipe oriente les demandes des jeunes qui se présentent vers le service jeunesse de la ville, vers le Kiosque Jeunesse ou bien encore vers la Mission Locale. Elle exprime que les collaborations sont à penser, à mettre en place, notamment autour des volontés du CCAS de s'inscrire dans la dynamique des Services Civiques (guichet unique CCAS, mission visite de courtoisie pour le SAAD, mission animation RPA/EHPAD...), que ces projets pourront faire l'objet d'un rapprochement avec la mission locale pour la recherche et l'accompagnement des jeunes candidats.

Une réflexion pourrait également être lancée autour de la possibilité d'insérer une clause partenariale « CDD jeunes dracénois » pour les entreprises qui soumissionnent aux appels de marchés/d'offres municipaux.

II.C.2. Point de vue du directeur de la mission locale.

Sur cette thématique des besoins sociaux des jeunes dracénois, M. Dettori-Campus insiste sur le fait que les besoins très prégnants du Centre Ancien sont tout de généralisable pour une grande partie des jeunes dracénois et que les difficultés d'accès aux soins, au logement, à l'emploi sont effectivement importantes pour cette catégorie de la population.

Pour M. Dettori-Campus, l'accès aux soins doit aussi s'entendre sur l'accompagnement de la souffrance psychique dans les parcours de ces jeunes qui sont actuellement sortis du système (scolarité, formation, emploi...). Il explique que la mission locale propose en interne une permanence psychologique depuis quelques années et que cette proposition est bénéfique par rapport aux jeunes usagers de la mission locale qui s'en saisissent. Il exprime que la problématique de l'addiction est centrale sur cette catégorie de la population.

M. Dettori-Campus explique que l'accès aux soins des jeunes reste à prioriser sur Draguignan et que de son côté la Mission Locale avait répondu à un appel à projet « santé » afin d'essayer de proposer une offre supplémentaire à son action.

Toujours dans cette dimension globale des besoins sociaux des jeunes dracénois, l'équipe de la Mission Locale met en avant deux difficultés qui sont pour elle en lien : le transport et la précarité de l'offre d'emploi du bassin

dracénois. La mobilité des jeunes dracénois est une difficulté qui a été portée à la connaissance des collectivités depuis de nombreuses années. En parallèle, l'offre d'emploi est le plus souvent tournée vers des petits contrats avec des contraintes horaires importantes, en CDD, et dans de nombreux cas avec plusieurs lieux d'interventions (exemple le service à la personne...). Dans cette logique, pour travailler le jeune aura besoin d'être véhiculé, sans véhicule pas d'emploi et bien souvent l'emploi est si précaire qu'il ne permet pas le financement d'un véhicule.

La problématique de l'addiction au sens large est également évoquée comme frein à l'insertion car génératrice de difficultés supplémentaires.

Enfin, les problématiques de la laïcité et du vivre ensemble apparaissent également comme des difficultés sur lesquelles les jeunes dracénois doivent être accompagnés.

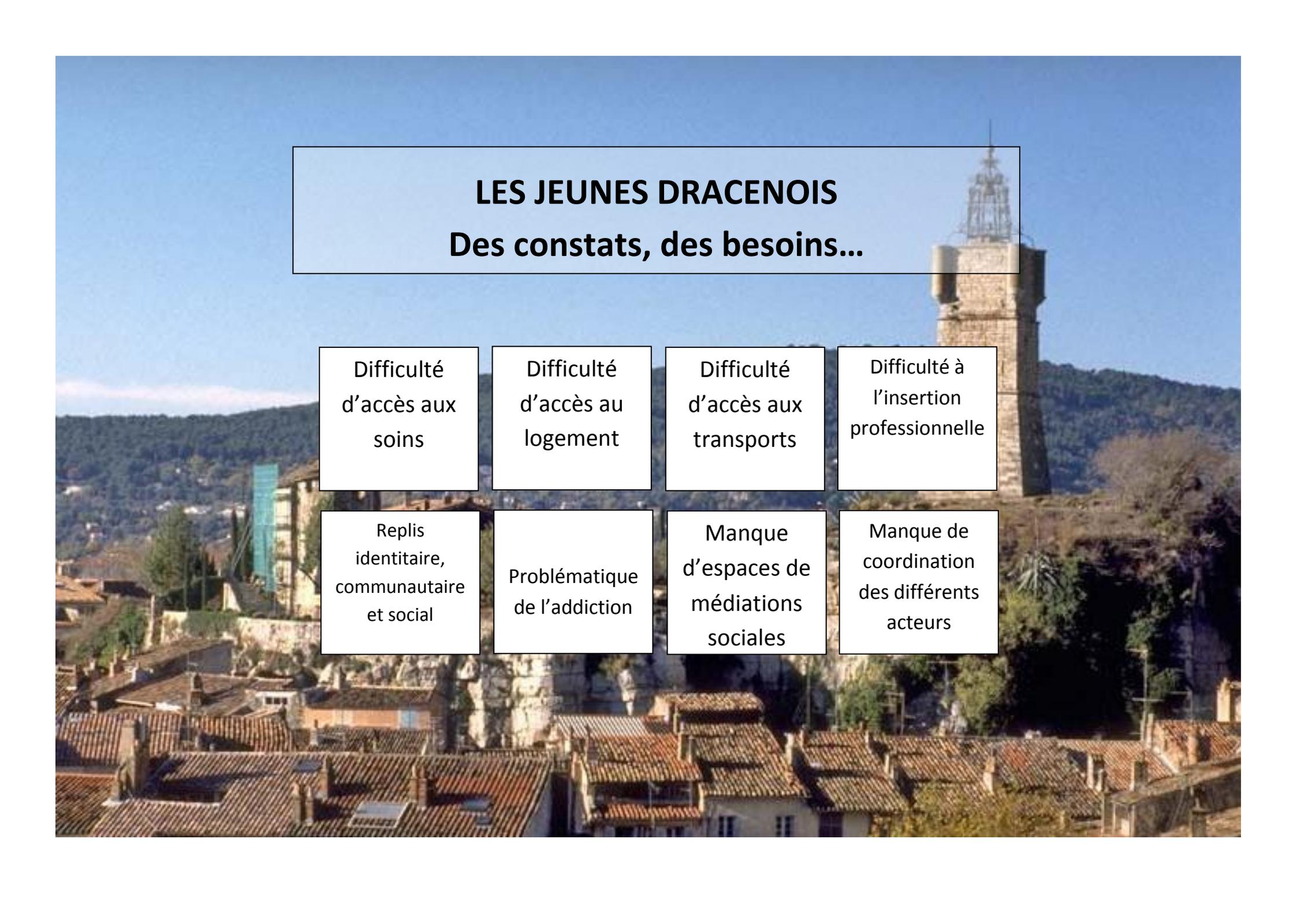
Pour avancer sur ces thématiques de l'addiction, du vivre ensemble, les professionnels de la Mission Locale expriment que la ville de Draguignan doit proposer aux jeunes des espaces permettant le lien social, des espaces médiatisés et médiatisant permettant aux jeunes de se re-trouver.

II.C.3. Point de vue du directeur du CSC.

A l'évocation des besoins sociaux des jeunes Dracénois, le responsable du Centre Social et Culturel évoque tout de suite la problématique de la cohésion sociale. Il explique qu'une des grosses problématiques des jeunes dracénois est le repli au sens large. Repli territorial (sur son quartier), repli culturel, et que l'on retrouve massivement, chez les jeunes, des phénomènes de rejet : rejet de l'autre, du musulman, des personnes âgées, des autres quartiers, des autres milieux...

M. Brière met également en exergue les difficultés rencontrées autour de la cellule familiale et les difficultés de lien qui s'installent entre les parents et leurs enfants. Les jeunes s'isolent entre eux dans des dynamiques d'addiction et de repli, les parents sont alors démunis et ne parviennent pas à reconstruire ce lien.

M. Brière exprime qu'un des principaux besoins de la ville de Draguignan est de recréer des lieux de rencontre et de médiation sociale, des lieux qui fédèrent au niveau des quartiers et qui amènent les populations à en sortir dans une dynamique de projets et d'ouverture.



LES JEUNES DRACENOIS

Des constats, des besoins...

Difficulté
d'accès aux
soins

Difficulté
d'accès au
logement

Difficulté
d'accès aux
transports

Difficulté à
l'insertion
professionnelle

Replis
identitaire,
communautaire
et social

Problématique
de l'addiction

Manque
d'espaces de
médiations
sociales

Manque de
coordination
des différents
acteurs

II.C. Zoom sur les dracénois en situation de handicap.

II.C.1. Approche quantitative des dracénois en situation de handicap.

Les données INSEE du recensement ne permettent pas de quantifier le nombre d'habitants de Draguignan en situation de handicap. La MDPH n'a également pas été en mesure de nous extraire ces données communales.

Pour quantifier à minima, nous sommes donc partis des données CAF relatives aux prestations versées aux personnes en situation de handicap qui ont effectué les démarches relatives à ces prestations.

En 2013 la CAF recensait :
-632 adultes dracénois allocataires de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).
-128 enfants dracénois bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

A minima Draguignan compte donc 760 habitants en situation de handicap soit 2,03% de la population. Ce chiffre doit être pensé comme l'estimation minimale car nombre de personnes ou de familles choisissent de ne pas percevoir de prestations et n'apparaissent donc pas dans ce comptage de la CAF.

Les chiffres de notification des accompagnements médico-sociaux fournis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) nous informent que parmi ces 760 dracénois en situations de handicap, 361 ont besoin d'un accompagnement spécifique par une structure médico-sociale ou d'aide au travail.

II.C.2. Les structures existantes pour le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

- Structures médico-sociales pour enfant en situation de handicap :

La ville de Draguignan n'est actuellement pas dotée de structure spécifique à l'accompagnement et l'accueil des enfants en situation de handicap. En effet les deux structures de référence de la commune, le CAMSP et le CMPP, sont des structures médico-sociales qui relèvent de la prévention, elles s'adressent à tous les enfants qui dans leurs parcours de vie peuvent avoir besoin d'accompagnements et de soins spécifiques, le cas échéant ces structures accompagneront l'enfant et sa famille dans la reconnaissance de sa situation de handicap.

- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) géré par le Centre Hospitalier de la Dracénie. Il intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.
Le CAMSP exerce des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation en cure ambulatoire.
L'ensemble de ces actions cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et soutenir son développement harmonieux.

Le CAMSP est autorisé pour le suivi et l'accompagnement de 75 enfants.

L'objet du CAMSP étant l'accompagnement précoce, certains des enfants accompagnés seront reconnus comme étant en situation de handicap par la MDPH suite au diagnostic du centre et de ses partenaires.

- Le Centre Médico-Psychopédagogique géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Var. Il s'adresse aux enfants et adolescents de 5 à 20 ans, susceptibles de bénéficier d'une prise en charge médicale, psychothérapeutique, psychomotrice, orthophonique, ou d'une aide à dominante rééducative. Le CMPP a pour objectif

- Structures médico-sociales pour adultes en situation de handicap :

- Structures gérées par l'Association des Paralysés de France (APF) :
L'APF gère sur Draguignan trois établissements pour adultes en situations de handicap :
 - Une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) de 10 places pour personnes atteintes de déficiences motrices (dont une place d'accueil temporaire).
 - Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 18 places pour personnes atteintes de traumatisme crânien (dont une place d'accueil temporaire).
 - Un Foyer Occupationnel (FO) de 10 places pour personnes atteintes de déficiences motrices (dont une place d'accueil temporaire).
 - S'ajoute à l'ensemble de ces places, 3 places d'accueil de jour.
- Structures gérées par la Croix-Rouge Française :
La Croix-Rouge Française gère sur Draguignan un établissement pour adultes en situation de handicap, un Foyer Occupationnel pour adultes présentant une déficience intellectuelle :
 - 41 places d'internat (dont 10 places pour Personnes Handicapées Vieillissantes).
 - 8 places d'accueil de jour.
 - 8 places de « placement en famille d'accueil ».
- Structures gérées par l'ADAPEI Var-Méditerranée :
L'ADAPEI gère sur Draguignan un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) nommé les Romarins :
 - 51 personnes peuvent ainsi bénéficier :
 - d'une activité à caractère professionnel
 - d'un soutien médico-social et éducatif
 - d'un projet qui vise l'épanouissement personnel et l'intégration sociale

- Le relais MDPH « Dracénie » :

La MDPH propose sur la commune de Draguignan un relais « territoire » qui permet aux personnes intéressées de pouvoir rencontrer des professionnels pouvant les renseigner et les accompagner dans leurs démarches. Ce relais est proposé une fois par mois, le lundi après-midi du 2^{ème} lundi de chaque mois (de 14h à 16h) et se tient à la Maison Départementale du territoire au 1 boulevard Foch.

Toutes les personnes questionnées sur l'existence de ce relais nous ont fait part du fait qu'ils ne savaient pas que ce service était existant.

II.C.3. Les besoins des dracénois en situation de handicap.

-L'accompagnement médicosocial des enfants dracénois en situation de handicap :

Un des premiers éléments mis en avant par les acteurs de la commune et les familles concernées et l'absence de structures d'accompagnement et d'accueil après les 6 ans de l'enfant (après l'accompagnement proposé par le CAMSP Dracénie).

M. HAINAUT, adjoint en charge du dossier « Handicap », évoque les nombreuses demandes de familles à ce sujet. Les familles mettent en avant leur incompréhension face à l'absence de structures sur la ville, que le premier Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) soit situé au Muy, que les enfants ayant besoin d'un accueil en Institut Médico-Educatif soient obligés d'effectuer des allers-retours quotidien vers Salernes ou Fréjus.

De ce fait là, les responsables des structures expriment aussi qu'ils ne peuvent pas non plus répondre aux demandes des dracénois pour des raisons de logistiques de transport et de places pour les enfants de leur propre territoire d'implantation.

La MDPH contacté sur la question explique que sur un total de 127 enfants dracénois nécessitant un accompagnement spécialisé 61 sont en attente de places.

-L'accompagnement aux loisirs, aux activités culturelles et sportives des enfants dracénois en situation de handicap :

Lors des différentes rencontres avec les familles dracénoises d'enfants en situations de handicap, nombreuses sont celles qui ont pu mettre en avant les avancées sur la commune depuis la mise en place du **pôle d'activités adaptées**.

En effet, ce service mis en place par la municipalité permet un accompagnement aux activités sportives, culturelles, périscolaires, par l'intervention de professionnels permettant de rendre possible l'inclusion et la participation de jeunes en situation de handicap à des activités proposées par les centres de loisirs et les clubs sportifs.

Outre les activités d'inclusion et d'accompagnement vers les dispositifs de droits communs, l'équipe du pôle d'activité adaptée propose également des sorties spécifiquement conçues pour les jeunes inscrits auprès de leur service.

D'autres familles, ont pu mettre en avant qu'il n'avait pas eu connaissance du service et se sont montrées très intéressées pour s'en rapprocher.

-L'accompagnement médico-social des adultes dracénois en situation de handicap :

La commune de Draguignan, est, nous l'avons vu précédemment mieux dotée au niveau des structures pour l'accompagnement des adultes en situations de handicap, néanmoins ces équipements ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins des dracénois.

Le chiffrage communiqué par la MDPH laisse apparaître un total de 234 personnes qui devraient bénéficier d'un accompagnement ou d'un accueil spécialisé. Sur ces 234 dracénois, 119 sont dans l'attente d'une place sur l'un des services ou établissements habilités.

-L'accès à l'information et aux bons interlocuteurs :

Lors des différentes rencontres et entretiens effectués, est apparue la difficulté des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour savoir réellement à qui s'adresser face à l'ensemble des interlocuteurs possibles.

Les familles de jeunes enfants sont généralement bien orientées et accompagnées par les équipes, du CAMSP, du CMPP voire de l'Education Nationale. Mais lorsque le handicap se présente plus tard dans le parcours de vie, les personnes ont souvent de grande difficulté pour obtenir des informations, un accompagnement ou pour tout simplement faire valoir leurs droits.



LES DRACENOIS EN SITUATION DE HANDICAP

Des constats, des besoins...

Difficulté
d'accès à
l'information

Difficulté face
aux procédures
administratives

Absence de structures médicosociales
d'accompagnement et d'accueil pour
les enfants en situation de handicap
âgés de 6 ans et plus.

Manque de places pour
l'accompagnement, l'accueil, l'aide
au travail des personnes adultes en
situation de handicap.

Développer les possibilités
d'accompagnements aux loisirs
proposées aux enfants en situation de
handicap par le pôle d'activités
adaptées

III. Synthèse des besoins et des préconisations par le COPIL de l'ABS.

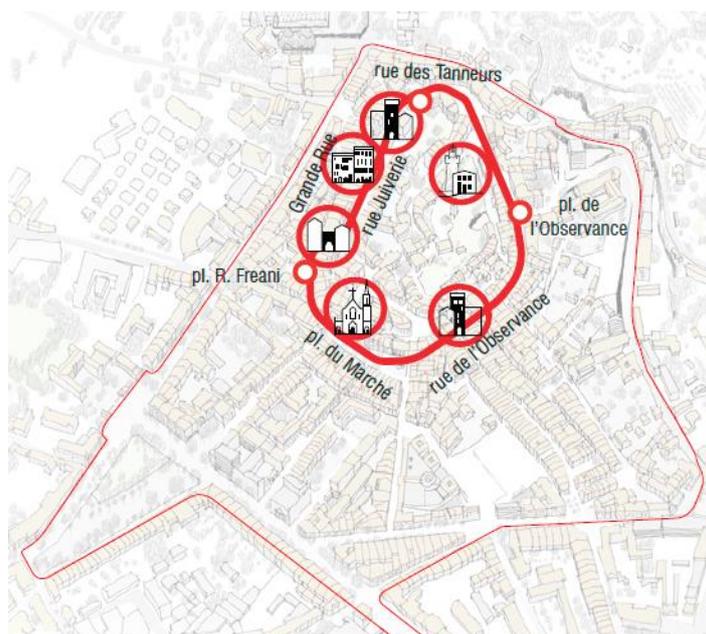
L'objet de l'Analyse des Besoins Sociaux n'a la prétention ni de recenser l'ensemble des besoins, ni de donner des solutions « clés en main ». Elle recense simplement les principaux besoins sociaux à partir de zooms où l'action du CCAS avait pu apparaître jusqu'ici comme moins présente et met donc en exergue des réponses à étudier.

La formalisation de préconisations suite à l'ABS est un exercice délicat, en effet dans une optique d'amélioration sociale il est éminemment complexe de se cantonner aux strictes possibilités offertes par d'éventuelles actions du CCAS lui-même, c'est ce que tenteront tout de même de proposer les membres du Comité de pilotage du CCAS.

Les préconisations exposées dans les points suivants de l'ABS feront l'objet d'une proposition de fiches action en annexe du présent dossier.

III.A. Préconisations pour le Centre-Ancien.

Les besoins du Centre Ancien de Draguignan sont conséquents, l'étude du quartier et l'analyse en IRIS on fait apparaître un enchevêtrement de problématiques complexes. La municipalité s'est d'ores et déjà saisie d'un éventail de réponses au travers de la mise en œuvre de son Projet Urbain Global (PUG) où les dynamiques de réaménagement et de restauration visent un attractif renouveau de ce quartier historique.



Le tourisme est en effet un des leviers qui permettront au quartier de se régénérer, c'est dans cette optique que la commune et l'étude se rejoignent sur la nécessité d'aller vers une réelle mixité sociale du quartier.

La refonte immobilière est sans aucun doute la solution la plus efficace pour rénover la dynamique sociale du Centre Ancien. Cette refonte qui sera longue et coûteuse ne pourra faire l'économie d'un accompagnement des populations vers un mieux vivre ensemble.

III.A.1. Impulser des propositions de projet dans le cadre des liens à créer avec l'association « La Fabrique ».

Le CCAS a récemment rejoint le Conseil d'Administration de l'Association « La Fabrique » hébergée au cœur du Centre Ancien et dont l'objet est de « gérer un espace de vie sociale », « de développer la médiation sociale au sein du quartier » et « de contribuer à améliorer la vie quotidienne des habitants ».

Cette impulsion pourra s'imaginer au travers de propositions d'idées, de projets, d'évènements par le biais du Conseil d'Administration mais également par le biais des champs d'action respectifs des professionnels du CCAS.

Cette dynamique partenariale, le CCAS souhaite également l'imaginer dans un maillage partenarial qui inviterait à la collaboration les associations dracénoises force de proposition que sont MODE, TRAIT LIBRE, CABOCH'ARTS...

Les liens CCAS/ « La Fabrique » pourraient également s'imaginer sur la seconde préconisation « Centre Ancien » présentée ci-dessous.

III.A.2. Recrutement d'un travailleur social par le CCAS.

Face aux besoins du Centre Ancien, les membres du Comité de Pilotage pensent que le recrutement d'un(e) Assistant(e) Social(e) serait à prioriser dans l'évolution du plateau technique et des ressources humaines.

La mission de ce professionnel serait globale par rapport aux besoins d'évolution du CCAS mais une grande partie de ses prérogatives seraient à destination du Centre Ancien.

Une de premières missions confiées seraient de proposer des temps de médiations sociales prioritairement dédiés aux familles monoparentales du quartier (Cf. Spécificités du Centre Ancien).

Pour une meilleure implantation au sein du quartier et auprès des habitants, le CCAS se rapprocherait de l'association « La Fabrique » dans l'objectif de pouvoir occuper ponctuellement une de leurs salles et ainsi proposer un lieu proche pour accueillir les personnes susceptibles de bénéficier de l'accompagnement proposé par l'assistant social.

III.A.3. Centrer la dynamique « Service Civique » du CCAS auprès des Jeunes du Centre Ancien.

Le CCAS souhaite proposer prioritairement certains des recours aux Services Civiques prévus à des Jeunes du Centre Ancien (Voir préconisations « Jeunesse »).

III.B. Préconisations pour les jeunes dracénois.

Sur ce volet le COPIL souhaite tout d'abord que le CCAS s'appuie sur son savoir-faire et qu'il relance une dynamique partenariale pour mieux définir la place la place qu'il doit prendre auprès des jeunes dracénois.

III.B.1. Création d'un Comité Local d'Action Sociale Jeunesse.

Face au constat du zoom « Jeunesse », les membres du COPIL souhaitent envisager la création d'un Comité Local d'Action Sociale Jeunesse, cette instance de réflexion serait mise en place par le CCAS et convierait, dans un premier temps deux fois par an, et autour de la même table, les différents accompagnateurs de la jeunesse dracénoise :

- Kiosque Jeunesse,
- Mission Locale,
- Référent Décrochage de l'Éducation Nationale,
- Les représentants de l'Unité Territoriale Sociale,
- Le responsable du Centre Social et Culturel,
-

Ce comité permettrait au CCAS de relancer la dynamique d'interconnaissance et d'interrelation de ces différents acteurs.

L'objet principal serait de faciliter la coordination des actions entreprises par ces différentes entités et permettrait au CCAS de définir sa propre ligne d'actions sociales à destination des jeunes dracénois.

III.B.2. Engager le CCAS dans la dynamique des Services Civiques.

Le Comité de Pilotage souhaite la mise en œuvre, à l'échelle du CCAS de Draguignan et de ses moyens, d'une dynamique de Services Civiques. Cet engagement du CCAS se construit autour d'une volonté d'accompagnement de quelques jeunes dracénois dans une logique de parcours de formation, d'insertion et développement des liens collectif et social.

Ce dispositif basé sur le volontariat et l'engagement des jeunes autour des 11 valeurs de « l'engagé civique » permettrait au CCAS et ses établissements de proposer à 5 jeunes dracénois de s'engager dans des missions pensées autour de différents besoins prioritaires (le Centre Ancien, le lien intergénérationnel, l'accès à l'information des personnes en situation de handicap).

5 missions de volontariat seraient créées, 2 réservées aux jeunes du Centre Ancien, 3 réservées aux jeunes Dracénois de façon globale.

Cette dynamique ferait l'objet d'une évaluation à l'issue des premiers engagements, les focales évaluatives porteraient bien entendu sur :

- la plus-value apportée par le jeune au niveau des champs d'interventions confiés,
- les compétences construites par le jeune sur la durée de la mission,
- l'ouverture au niveau du devenir formation/insertion du jeune.

III.B.3. S'appuyer sur les projets intergénérationnels.

Depuis sa création, le CCAS de Draguignan intervient auprès des personnes âgées. En effet, une très grande majorité des actions du centre s'adresse à cette partie de la population dracénoise (aide à domicile, portage des repas, téléassistance, RPA, EHPAD, Clic...).

Autour de cette volonté d'ouverture, de mixité des publics, le CCAS souhaite développer le lien intergénérationnel à l'échelle du Centre Ancien et de la jeunesse dracénoise en général.

Pour cela le CCAS envisage de s'appuyer sur un ensemble de projets :

- Création de 2 missions de service civique pour intervenir auprès des personnes âgées isolées du Centre Ancien (ces 2 missions seraient réservées préférentiellement à des jeunes issus du Centre Ancien).
- Création d'une mission de service civique « création/animation/événement/liens sociaux » RPA.
- Création d'une mission de service civique « création/animation/événement/liens sociaux » EHPAD.

Ces missions sont pensées dans cette dynamique intergénérationnelle, dans une volonté de rompre l'isolement de certaines personnes mais également dans un esprit d'action sociale au sens de la vie sociale, culturelle et événementielle au cœur de la RPA, de l'EHPAD, du Centre Ancien et de Draguignan.

Toujours dans cette logique de s'appuyer sur le savoir-faire du CCAS autour des personnes âgées, selon la réussite des projets Semaine Bleue/Caboch'Arts et des Quinzaines Arts « RPA/EHPAD », ces types de projets pourront être développés à destination de la jeunesse dracénoise et s'appuyant éventuellement sur des partenaires comme la Fabrique.

III.C. Préconisations pour les dracénois en situation de handicap.

Sur ce volet le CCAS doit construire son savoir-faire, son réseau partenarial, ce qui permettra au centre de définir son projet handicap dans les années futures.

III.C.1. Création d'un dispositif d'accès à l'information : le Guichet Unique du CCAS.

L'ABS a pu mettre en avant les besoins pour les dracénois d'être accompagnés dans la recherche des bonnes informations, des bons interlocuteurs sur les différentes questions relatives aux parcours et aux droits des personnes en situation de handicap. Afin d'avancer sur ce besoin d'accueil, de prise en compte des demandes et d'orientation le COPIIL du CCAS souhaite la création d'un dispositif qui répondrait à ces besoins : le Guichet Unique Social.

Ce dispositif serait d'abord pensé autour des besoins spécifiques d'information et d'orientation des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire le CCAS s'appuierait sur plusieurs moyens humains :

- Stagiaire Licence Pro Management des Organisations.

-Un engagé service civique, mission « développement guichet unique social » (prioritairement un jeune dracénois).

-Création d'une mission spécifique « développement guichet unique social/handicap » pour l'un des agents d'accueil du CCAS.

La première mission du guichet sera de se constituer une banque de données recensant l'ensemble des acteurs administratifs en charge de la prise en compte des droits des personnes en situation de handicap, l'ensemble des structures d'accompagnement, de soins ou d'accueil, l'ensemble des dispositifs accessibles...

La deuxième mission du guichet sera d'appréhender au mieux l'ensemble des démarches administratives demandées aux personnes en situation de handicap (constitution et circuits de traitement des dossiers MDPH principalement) afin d'aider les personnes dans ces démarches et leurs suivis.

Une des autres missions du Guichet Unique sera de permettre au CCAS de se repositionner à sa place d'acteur territorial de la question du handicap (voir préconisation suivante).

III.C.2. Développement du maillage partenarial « Handicap » du CCAS.

La dynamique créée par le guichet unique devra permettre au CCAS de s'inscrire dans le maillage partenarial et territorial des différents acteurs qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap. Les professionnels en charge de ce dispositif devront se faire connaître des acteurs institutionnels comme la MDPH, les enseignants référents handicap, les associations (Handitoit, Cap Emploi, ADAPEI, APAJH, APF, Croix Rouge), les établissements médico-sociaux...

Dans cette optique la direction du CCAS est partie prenante des rencontres autour du Contrat Local de Santé.

Ces phases de rencontres permettront à l'équipe du CCAS d'affiner la ligne à suivre pour le CCAS en matière d'actions innovantes à envisager pour les personnes en situations de handicap de la commune.

Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan

Juillet 2015 – Juillet 2016